

CONSEIL D'ÉTAT
BILAN DE
LA LÉGISLATURE
2017-2022

<i>I</i>	<i>BILAN DE LA LÉGISLATURE : LES GRANDES TENDANCES 2017-2022</i>	<i>3</i>
<i>II</i>	<i>COUP DE PROJECTEUR SUR LES RÉALISATIONS PHARES AU SEIN DES DÉPARTEMENTS</i>	<i>8</i>
<i>III</i>	<i>BILAN DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2022 SOUS L'ANGLE BUDGÉTAIRE</i>	<i>16</i>
<i>IV</i>	<i>VISION AGENDA 2030 : POLITIQUE DE DURABILITÉ DU CANTON</i>	<i>20</i>
<i>V</i>	<i>PLAN CLIMAT : UNE AMBITION, DES ACTIONS ET DES MOYENS</i>	<i>26</i>
<i>VI</i>	<i>SUIVI DES MESURES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2022</i>	<i>32</i>
<i>VII</i>	<i>AUTRES RÉALISATIONS MARQUANTES (HORS PROGRAMME DE LÉGISLATURE)</i>	<i>95</i>

I. BILAN DE LA LÉGISLATURE : LES GRANDES TENDANCES 2017-2022

PRÉAMBULE

Au cours des deux dernières années, le Canton et toute la société vaudoise ont été bouleversés par la déferlante de la pandémie de Covid-19. L'État, l'économie, le système de santé, la confiance dans les autorités et dans la science, la cohésion sociale: tous ces fondements de la société ont été mis à dure épreuve et questionnés à un moment ou à un autre.

Cependant, on peut considérer que ces fondements ont résisté et que le canton de Vaud a su faire face à cette crise en se montrant résilient dans ses différentes composantes, en particulier grâce aux efforts conjugués des forces vives de la société, des entreprises et de la collectivité publique pour que le canton continue de fonctionner. Les équipes à l'œuvre dans le secteur sanitaire comme dans celui de l'appui à la conduite de crise, renforcées par des effectifs de la protection civile et de l'armée, ont pu répondre aux défis qu'ont représentés les opérations de suivi épidémiologique, les campagnes de prévention, la prise en charge des cas, le traçage des contacts, les tests et la vaccination. Les prestations publiques ont été délivrées, alors même que l'administration fonctionnait sous l'activation des plans de continuité ou en télétravail généralisé.

Tous secteurs confondus, le Canton a pu consacrer un montant de 521 millions de francs en 2020 et 343 millions en 2021 en lien avec la pandémie. À la fin 2021, les montants versés et/ou engagés par le Canton et la Confédération en faveur du secteur public, parapublic, des employés et employés indépendants et des entreprises du canton ont été supérieurs à 4,5 milliards de francs depuis le début de la pandémie de Covid-19.

DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET INNOVATION

La pandémie a aussi mis en évidence la nécessité pour l'État et ses partenaires, économiques et sociaux, de travailler à anticiper les différents types de crises qui se profilent avec un haut degré de probabilité. Cela concerne notamment les processus décisionnels, l'organisation, la formation ainsi que les capacités et seuils de résistance des secteurs exposés. La préparation à la gestion de crises systémiques apparaît désormais comme une tâche essentielle des entités publiques et comme une préoccupation partagée par les milieux économiques. Dans cette optique, durant cette législature, le Conseil d'État a continué de développer les outils et les stratégies pour faire face à ces événements.

S'agissant de la gestion de la crise Covid-19, le Conseil d'État renvoie à ses rapports passés et à venir pour le détail des événements survenus et des impacts constatés.

En même temps, tout en consacrant l'attention et des ressources importantes à la gestion de la pandémie, le Conseil d'État a pu réaliser les objectifs qu'il s'était fixés en début de législature. La population a ainsi pu bénéficier d'un État et de services publics solides, reposant sur des bases financières saines et sur la vigueur de l'économie vaudoise.

Ainsi, à l'heure de tirer le bilan de la législature, le Conseil d'État constate que les axes forts du programme de législature 2017-2022 – cohésion sociale et qualité de vie; rayonnement, attractivité et compétitivité; gestion, fonctionnement et investissements de l'État – se sont révélés pertinents et le restent pour faire face aux enjeux capitaux qui exigent de notre part des réponses à la hauteur des attentes.

En outre, la crise que nous traversons a mis en évidence certaines formes de vulnérabilités, de précarité, voire d'inégalités dans la société dont le Conseil d'État a pris la mesure en ajustant ou en développant des politiques publiques dans les secteurs concernés.

Sur l'ensemble de la législature, la croissance économique du canton a été soutenue et indépendamment du ralentissement brutal lié à la pandémie, la reprise en 2021 a permis de retrouver le niveau remarquablement élevé – 4.5 % – de 2018. À une exception près, en 2017, la croissance économique du canton s'est avérée supérieure à celle de la Suisse et la croissance négative de 2020 a été proportionnellement moins marquée que pour l'ensemble de la Confédération. En substance, les indicateurs sont à la hausse et malgré les incertitudes liées à la situation internationale et à l'inflation, les perspectives demeurent positives grâce au dynamisme des entreprises et à la capacité d'innovation de l'économie vaudoise.

La dynamique économique observée durant la législature s'est ainsi traduite par une évolution positive sur le marché du travail. Les entreprises vaudoises ont créé de l'emploi et le taux de chômage s'est clairement orienté à la baisse. La pandémie a évidemment figé cette évolution, mais, grâce à la délivrance étendue et simplifiée d'indemnités RHT en particulier, les emplois ont été préservés et le taux de chômage, qui était à 4.2 % au début de la législature, a retrouvé à fin décembre 2021 (3.7 %) un taux similaire à celui de décembre 2019 (3.6 %).

DES FINANCES SAINES MALGRÉ LA PANDÉMIE

Durant cette législature et dans le contexte conjoncturel présenté ci-dessus, les finances vaudoises ont résisté, les recettes n'ont pas fléchi et les comptes annuels sont restés positifs. En 2020, les coûts de la pandémie ont pu être absorbés. La croissance des charges, hors celles en lien avec la pandémie, a été comprise entre +2,2 % (2017) et +3 % (2020), soit légèrement supérieure aux prévisions du programme de législature (+2,3 % à +2,4 % par an).

Trois dossiers à fort impact financier issus de la législature 2012–2017 ont été finalisés. Il s'agit de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise en 2019, de la recapitalisation de la Caisse de pensions en 2019 également et de l'accord 2013–2020 entre l'État et les communes au sujet de leurs relations financières (752 millions). Pour sa part, la dette s'est stabilisée à 975 millions en 2020 et l'État n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt au cours de la législature.

Malgré des facteurs exogènes inattendus et d'une ampleur considérable, les finances cantonales ont donc résisté au choc induit par les besoins liés à pandémie.

PROTECTION DU CLIMAT ET DURABILITÉ

La prise de conscience climatique ainsi que la nécessité d'une société plus durable se sont généralisées durant cette législature et peuvent désormais être considérées comme un acquis, soutenu par une mobilisation sans précédent dans de multiples secteurs de la société. Bien qu'accepté par une majorité de Vaudoises et des Vaudois, le refus de la loi sur le CO₂ en juin 2021 au niveau national souligne l'importance de considérer l'ensemble des régions et des modes de vie dans la conception des politiques publiques. Aussi, chacun – population, pouvoirs publics et entreprises – se trouve désormais aux prises avec la nécessité de concrétiser les objectifs de réduction des impacts sur le climat. Les modes de transport, la consommation, la production de biens et d'énergie entre autres sont appelés à évoluer en profondeur. Pour agir, le Conseil d'État s'est doté d'un Plan climat (première génération), lancé en pleine crise de la pandémie et doté d'une tranche de 173 millions de francs en sus des politiques existantes, constituant l'une des premières étapes d'un chantier transversal d'importance. Ce dernier est appelé à se déployer significativement dans le but d'atteindre la neutralité carbone du canton en 2050 tout en préparant les infrastructures et le territoire aux changements climatiques et en favorisant la biodiversité. Plus largement, l'Agenda 2030 adopté par le Canton fournit un cadre de référence transversal favorisant la prise en compte de la durabilité dans les différentes politiques publiques cantonales.

COHÉSION

Les questions soulevées par les changements climatiques ainsi que la pandémie de Covid-19 ont mis en lumière les risques de fractures durables entre les générations, entre différentes catégories de la population voire entre les régions. La remise en cause, d'une part, des modèles socio-économiques et, d'autre part, de la gestion de la crise sanitaire notamment, ont suscité des controverses, des conflits créant des fissures importantes au sein de la société suisse et vaudoise. La cohésion sociale, nécessaire en temps de crise, a été fragilisée. Les jeunes et certaines régions ont pu se sentir délaissés. Les personnes vulnérables ont pu avoir le sentiment de constituer un fardeau. Les personnes salariées dans le commerce ou la restauration en particulier ont pu croire d'avoir été laissées pour compte. Confronté à la détresse exprimée dans la rue, mais affectant également la santé psychologique, le Conseil d'État s'est engagé en faveur du maintien de ces différentes cohésions et de leur consolidation.

En outre, certaines évolutions sociétales ont eu un impact sur la société vaudoise, à l'instar d'une parole qui, dans le sillage de revendications croissantes depuis 2017, s'est libérée en Suisse également pour dénoncer les agressions et le harcèlement sexuels, les comportements illicites et les remarques sexistes notamment. D'autres thématiques d'importance en lien avec l'égalité ont été mises en avant, principalement des demandes pour une société plus inclusive et plus ouverte se sont fait entendre (droit des personnes LGBTIQ, des personnes en situation de handicap, etc.). Pour y répondre, le Conseil d'État a mis en œuvre des projets favorisant l'inclusion et en revalorisant le revenu minimum annuel garanti pour les bas salaires de l'administration notamment.

NUMÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ – SÉCURITÉ NUMÉRIQUE DES DONNÉES PRIVÉES

Si la transition numérique offre indéniablement de nombreuses opportunités pour véhiculer de l'innovation dans les différents champs d'activité de la société, sa vulnérabilité face aux risques et aux abus en matière numérique a été graduellement mise en évidence ces dernières années. Après des cyberattaques subies par des entreprises, des entités publiques et des privés, ou encore suite au développement massif du télétravail, la sensibilité du public s'est aiguisée s'agissant de la nécessité de lutter contre le traitement abusif des données relatives aux personnes et de protéger leur personnalité et leur sphère privée. Sur la lancée de sa stratégie numérique, adoptée en 2018 et fondée sur une politique de la donnée marquée par les principes de souveraineté et de sécurité, le Conseil d'État entend continuer de favoriser l'innovation et la formation dans ce domaine y compris en termes de cyberadministration, tout en se donnant les outils pour contrer les dérives possibles et en luttant contre toute fracture numérique au sein de la population. Les infrastructures, la formation et les bonnes pratiques devront continuer à se développer selon ces principes.

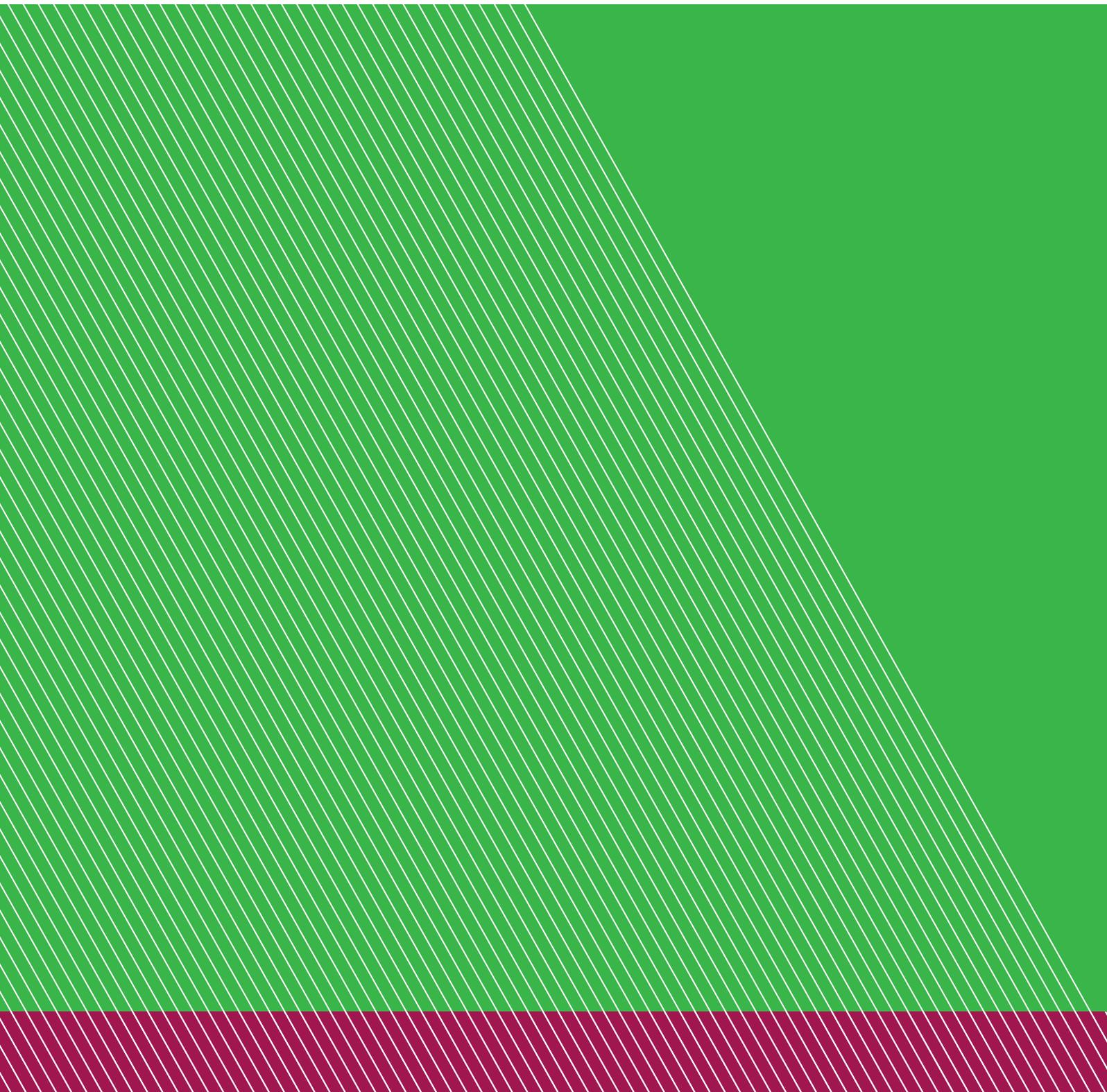
STABILISATION ET CLARIFICATION DES RELATIONS AVEC L'EUROPE

La rupture des négociations entre la Suisse et l'Union européenne au sujet de l'Accord-cadre institutionnel, intervenue en mai 2021, fait peser un climat d'incertitude sur plusieurs secteurs institutionnels et économiques dans une période où stabilité et confiance sont particulièrement nécessaires. Une lente érosion des accords bilatéraux serait synonyme de perte d'attractivité et de désinvestissement pour une place économique suisse qui réalise un franc sur deux à l'export et dont un quart des revenus est directement réalisé au sein de l'Union européenne. La tournure de ce dossier pèsera à n'en pas douter sur le déroulement de la prochaine législature avec des enjeux concrets notamment sur les emplois, les secteurs de l'économie vaudoise tournés vers l'exportation, l'innovation et les programmes de recherche ainsi que l'approvisionnement en électricité.

AUTRES DÉFIS MAJEURS

D'autres défis majeurs restent naturellement d'actualité. Le vieillissement de la population, l'insertion professionnelle, la stabilisation du dialogue interinstitutionnel Canton-Communes, la densification du territoire, l'évolution de la mobilité et des modes de travail, l'adéquation entre les formations et l'évolution du marché du travail, ou encore les manifestations de défiances à l'égard des institutions démocratiques et les élues et élus, pour ne prendre que quelques enjeux clé pour notre canton, ont mobilisé le Conseil d'État. De cas en cas, il est intervenu avec des actions ciblées et innovantes à court ou long terme (détaillées ci-après).

II. COUP DE PROJECTEUR
SUR LES PRINCIPALES RÉALISATIONS
AU SEIN DES DÉPARTEMENTS



Institutions et territoire

AGENDA 2030

Le gouvernement a concrétisé son engagement en faveur de la durabilité en présentant l'Agenda 2030 cantonal. Cet instrument fournit un cadre de référence transversal favorisant la prise en compte de la durabilité dans les différentes politiques publiques cantonales dès les prémices de tout projet. L'Agenda 2030 est une aide à la décision et s'inscrit en parfaite coordination avec les planifications cantonales, tels que le Plan directeur cantonal ou le Plan climat cantonal. Avec cet outil de gouvernance de première importance, le Conseil d'État ancre l'avenir du canton dans la durabilité.

PAC LAVAUX

Soucieux de garantir simultanément la préservation de Lavaux et la pratique des activités économiques et touristiques qui se déploient dans la région, le Conseil d'État a remis au Grand Conseil un projet de plan d'affectation cantonal équilibré et en adéquation avec la loi de protection Lavaux (LLavaux). Le gouvernement a transmis le projet tel que mis à l'enquête publique en proposant toutefois d'assouplir quelques points du règlement liés à certains aménagements de la zone viticole, au maintien des murs de pierres sèches et à l'usage des capites de vignes. Le gouvernement a par ailleurs adressé au Grand Conseil un projet de révision de la LLavaux portant sur la question de la récusation.

TEXTES LÉGAUX

Le Conseil d'État a transmis pour examen au Grand Conseil plusieurs textes légaux majeurs. Les travaux de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) ont été menés de manière que ces textes légaux répondent

aux évolutions sociétales, notamment sur le sujet de la transparence de la vie politique vaudoise pour la LEDP ou en regard d'un besoin d'équilibre entre une contribution aux objectifs environnementaux du canton et une acceptation sociale pour la LTVB. Le gouvernement a également remis pour approbation au parlement un projet de loi instaurant un Conseil de la magistrature appelé à exercer la surveillance administrative et disciplinaire sur l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et sur le Ministère public (MP). Ce nouveau cadre entend renforcer l'indépendance de la justice et clarifier les rapports entre les différents pouvoirs.

RELATION

ÉTAT-COMMUNES

Le Conseil d'État et le Comité de l'Union des communes vaudoises (UCV) ont validé en août 2020 un accord portant sur la Participation à la cohésion sociale (PCS). Entériné par le Grand Conseil, cet accord prévoit un rééquilibrage financier, annuel et pérenne, de 150 millions de francs en faveur des communes au plus tard en 2028. La participation communale représentera alors 36,7% de la PCS. L'accord conclu ouvre la voie aux discussions sur la péréquation intercommunale.

Par le biais de subventions, de conseils techniques ou de formations, l'État accompagne les communes dans le lancement et la mise en œuvre à leur échelle d'un plan climat. Octroyée par le Grand Conseil en 2021, l'enveloppe de 2,4 millions de francs couvre une large palette de prestations, dont un nouveau programme d'aide financière: le Plan énergie et climat communal (PECC).

Une vaste campagne de communication et de soutien a par ailleurs été déployée dans le cadre des élections communales 2021, tenues en pleine

crise sanitaire. Intitulée « Pour ma commune », cette campagne visait à encourager dans un premier temps les candidatures, puis dans un second temps la participation au scrutin. Son 3^e volet, baptisé « Au top pour ma commune », propose, lui, un vaste catalogue de formations aux nouvelles personnes élues.

Formation, jeunesse et culture

VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour garantir l'insertion des jeunes dans la vie active, le Conseil d'État a pris des mesures qui renforcent la formation professionnelle. L'objectif d'offrir 1000 nouvelles places d'apprentissage a été dépassé (1207 places créées en moins de cinq ans). Fragilisée par la pandémie, l'embauche d'apprenti·e·s n'a pas faibli grâce au solide partenariat entre l'État et les entreprises formatrices et aux aides ponctuelles de l'État à ces dernières. L'encadrement des apprenties et apprentis a été renforcé. La sensibilisation au monde du travail s'est généralisée à tous les élèves en fin de scolarité obligatoire. Le taux de réussite aux examens d'apprentissage a augmenté, tutoyant les 90 %. Un suivi individualisé des jeunes sortant de l'école sans solution immédiate de formation est en place pour favoriser leur insertion professionnelle.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE

L'éducation au numérique depuis le jeune âge, avec l'enseignement de la science informatique comme socle, a été reconnue par le Conseil d'État comme une nécessité. Cette transition inscrite en 2021 dans le Plan d'études romand (PER), qui vise à forger la citoyenneté numérique des élèves, se décline dans notre canton sur des fondements solides : un effort généralisé de formation continue des enseignants ; la mise à niveau des infrastructures informatiques dans les écoles avec le concours des communes selon l'accord renouvelé sur les constructions scolaires ; des programmes pilotes qui testent l'intégration du numérique à tous les cycles de la scolarité obligatoire et postobligatoire. Déjà 20 % des élèves de l'école obligatoire sont concernés, soit plus de 20 000 élèves. Et 2000 enseignantes et enseignants ont terminé

ou débuté leur formation continue. Un CAS piloté par l'EPFL donne l'habilitation cantonale pour enseigner la science informatique au Secondaire I dès 2023, où il est prévu d'intégrer dans la grille horaire une 34^e période.

UNE ÉCOLE OUVERTE ET À VISÉE INCLUSIVE

Le cadre pour une école à visée inclusive (le Concept cantonal 360°) a été fixé et les établissements l'adaptent à leur réalité locale. Une allocation de moyens supplémentaires a déjà renforcé l'enseignement ordinaire et spécialisé ainsi que l'aide à l'intégration. Des éducateurs en milieu scolaire appuient désormais les directions et le corps enseignant dans chaque établissement. Ce travail social à l'intérieur de l'école contribue à entretenir un bon climat scolaire et à prévenir la déscolarisation de jeunes en difficulté. L'Unité Migration Accueil accompagne les enfants allophones dans leur parcours scolaire. La nouvelle École de l'Accueil donne aux jeunes allophones de 15 à 25 ans récemment arrivés le bagage en français pour entamer une formation certifiante.

POLITIQUE CULTURELLE

Le soutien du Canton aux acteurs culturels touchés par la pandémie (aides Covid, 500 bourses de recherche) a préservé la diversité et la vitalité du tissu culturel vaudois. L'offre culturelle institutionnelle est élargie par des réalisations d'envergure. L'ouverture du Musée cantonal des Beaux-Arts dans son nouvel écrin a été la première étape du déploiement du site culturel Plateforme 10 à Lausanne. Le chantier du bâtiment voisin, où s'installeront Photo Élysée et le mudac, tient les délais et la première exposition commune aux trois musées sera inaugurée en juin 2022. La gestion de ces

trois musées cantonaux est garantie par la loi sur la fondation de droit public Plateforme 10, désormais en vigueur. Le crédit pour étudier la faisabilité du nouveau Musée romain d'Avenches a été voté. Le regroupement des cinq musées cantonaux locataires du Palais de Rumine en deux pôles thématiques est décidé. Cette réorganisation ouvre la voie au Palais des savoirs qui fera dialoguer l'Histoire et les Sciences naturelles dans un bâtiment assaini et des espaces redéployés.

Environnement et sécurité

PLAN CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face à l'urgence climatique, le Plan climat vaudois, présenté in corpore par le Conseil d'État en juin 2020, constitue la stratégie à long terme du gouvernement en matière de protection du climat. Elle vise trois objectifs : réduction des émissions cantonales des gaz à effet de serre de 50 à 60 % d'ici à 2030 et atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 ; adaptation aux changements climatiques à venir ; documentation des effets des mesures prises.

À la fin janvier 2022, près de 80 % des 173 millions de francs réservés par le Conseil d'État pour donner une première impulsion forte ont déjà été engagés, dont 25 millions de francs pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques et l'utilisation accrue du bois en cascade. Dans le cadre du Plan climat, il s'agit également d'accélérer la mise en œuvre de la Conception cantonale de l'énergie adoptée en 2019, soit de couvrir 35 % de nos besoins en énergie locale et renouvelable d'ici 2030 et réduire fortement la consommation d'énergie, notamment via le programme d'assainissement des bâtiments. Dans ce contexte, six projets de parcs éoliens ont été planifiés durant cette législature et un projet de géothermie profonde, à Lavey-les-Bains, est lancé.

LUTTE CONTRE LE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ : PLAN D'ACTION ET MEILLEURE PROTECTION DES BIOTOPES

Le Plan d'action biodiversité, adopté en 2019, constitue l'instrument essentiel du Conseil d'État pour agir contre les menaces qui pèsent sur les milieux naturels. Portant jusqu'en 2030, ce plan prévoit six axes prioritaires, parmi lesquels figurent notamment des mesures en faveur de la biodiversité en milieu

urbain, la mise en place d'une infrastructure écologique fonctionnelle et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Conscient de la nécessité d'adopter des mesures fortes pour le maintien de la biodiversité, le Conseil d'État a également transmis au Grand Conseil son projet de loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager. Plusieurs décisions de classement adoptées, comme celles du Creux du Van et du Bois de Chêne, participent, elles, à la volonté de mieux protéger les milieux naturels.

MESURES EN FAVEUR DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉTENUES ET DE LEUR RÉINSERTION

La prise en charge spécifique de toutes les personnes détenues fait partie, avec leur réinsertion, des missions prioritaires de l'État en matière carcérale. Le nouvel établissement pénitentiaire des Grands-Marais, qui a franchi une étape importante avec le choix du projet architectural, s'inscrit dans ce cadre. Il contribuera à doter le Canton d'une structure pénitentiaire adaptée aux profils de la population carcérale actuelle et à faire face à la surpopulation carcérale. Pour favoriser la réinsertion des personnes détenues des initiatives pilotes ou novatrices se sont déployées ces dernières années : les alternatives à la détention, les dialogues restauratifs, les ateliers-certifications-réinsertion, ou la création du centre de formation « le Talent » destiné aux agents de détention.

PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Fort de statistiques de la criminalité à la baisse constante depuis 2013, le Conseil d'État a continué à soutenir des politiques de prévention transversales. Ainsi, la stratégie globale de lutte contre le deal de rue, présentée en

septembre 2021, ainsi que le dispositif cantonal de prévention de la radicalisation, mis en place en 2018, constituent deux exemples de mutualisation des ressources sur le plan social, sanitaire et policier. À des fins de prévention de la criminalité, l'arrêté puis la loi sur les transports de sécurité des biens et des valeurs, entrée en vigueur le 1^{er} février 2022, ainsi que les nombreuses actions de prévention menées par la Police cantonale et les polices communales dans différents domaines – cambriolages, escroqueries ou cybercriminalité – représentent également des éléments clés de l'action de l'État pour garantir une bonne qualité de vie dans le canton.

GESTION DE CRISE ET PROTECTION DE LA POPULATION

La lutte contre la pandémie de Covid-19 mobilise les services sécuritaires, comme sanitaires, depuis deux ans, notamment avec la mise en place des infrastructures de testing et de vaccination, sous l'égide de l'EMCC. Durant cette législature, le Conseil d'État a d'ailleurs renforcé et consolidé sa stratégie concernant la gestion des événements sortants de l'ordinaire notamment par le développement de plans d'urgence multipartenaires et la formation à la gestion de crise. Il a également mis à jour l'analyse des risques qui permet aux autorités de s'appuyer sur une étude concrète en cas d'événements exceptionnels afin d'assurer la protection de la population.

Santé et action sociale

MISE EN ŒUVRE DU VOLET SOCIAL DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Acceptée par la population en 2016, la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises (RIE III) a permis durant cette législature d'augmenter le pouvoir d'achat des Vaudoises et des Vaudois. Ainsi, depuis janvier 2019, le poids des primes maladie est limité à 10 % du revenu. La charge financière importante que les primes de l'assurance maladie représentent pour de nombreux ménages, y compris ceux de la classe moyenne, a pu être allégée. En 2020, environ 287 000 personnes (36,1 % des assurées et assurés vaudois) ont bénéficié d'un subside alors qu'en 2017, leur nombre s'élevait à 229 965 personnes. Pour les familles plus particulièrement, les allocations familiales ont augmenté. Pour un enfant de moins de 16 ans, l'allocation est passée de 230 francs par mois à 300 francs. Pour un jeune de 16 à 25 ans en formation, elle est passée de 300 à 400 francs.

PRÉPARATION DU SYSTÈME SOCIOSANITAIRE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, TOUT EN CONTENANT L'ÉVOLUTION DES COÛTS - VIEILLIR2030

Le Canton a lancé le projet « Vieillir2030 », dans le but d'élaborer la nouvelle politique des vieillissements pour ces 15 prochaines années. Il s'agit en effet de préparer le dispositif sociosanitaire à la transition démographique majeure qui attend le canton dès lors que d'ici 2040, les personnes de 80 ans et plus augmenteront de 70 %. Via une démarche participative, le projet définit la stratégie de cette nouvelle politique et expérimentera de nouvelles formes de prise en charge des seniors. Des projets pilotes ont d'ores et déjà été

lancés dans ce contexte, avec pour objectif également la maîtrise des coûts. Le projet MOCCA (MODèle de Coordination pour les CABinets de médecine) permet par exemple d'améliorer la coordination et la continuité des soins aux seniors en les confiant à des infirmières et des infirmiers intégrés dans les cabinets des médecins. Le Canton a aussi mis sur pied la formation universitaire, inédite en Suisse, d'infirmières et infirmiers praticiens spécialisés, dont les premiers diplômés sont sortis en 2020.

RENFORCEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA POPULATION - UNITÉS COMMUNES

Le Canton a déployé des unités communes ORP-CSR en ouvrant à partir de 2019 et progressivement des structures de ce type à Yverdon, Payerne, Prilly, Gland et Vevey, suite à l'expérience positive du projet pilote de Lausanne. La prise en charge conjointe des bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI) par des conseillers en personnel des ORP et des assistants sociaux des CSR permet d'améliorer notablement le taux de sortie de ce régime : chaque mois, près de 100 personnes quittent le RI avec un emploi. Plusieurs nouvelles mesures d'insertion ont également été développées afin de faciliter le retour à l'emploi des personnes de plus de 50 ans au bénéfice du RI, par exemple à travers un coaching spécialisé ou l'accès à des emplois temporaires lors de périodes de remplacement au sein des entreprises. Dès l'automne 2020, en cohérence avec le Plan climat, le Canton a en outre lancé les premières mesures d'insertion sociale à vocation écologique, qui contribuent à la lutte contre la précarité tout en agissant pour préserver l'environnement.

INNOVATION DANS LE DOMAINE MÉDICAL

Les travaux visant à faire de Lausanne un centre de renommée internationale dans le domaine de l'oncologie se sont poursuivis et amplifiés après la création en 2018 du Centre suisse du cancer – arc lémanique dont le CHUV et l'UNIL sont membres fondateurs, et de son bâtiment AGORA avec la Fondation ISREC comme maître d'ouvrage. Le Canton a notamment créé un fonds doté de 30 millions alloué à l'immunothérapie cellulaire oncologique, afin de financer des essais cliniques dans ce domaine au CHUV. Des protocoles pour des patients atteints de mélanomes et d'autres types de tumeurs sont ouverts, de même qu'un essai clinique lié au développement d'un vaccin personnalisé contre le cancer du pancréas, prochainement des ovaires et du poumon, notamment. Ces développements sont des nouveautés mondiales. Sont également planifiés pour l'avenir des essais cliniques pour les jeunes patients atteints de leucémie. Enfin la branche lausannoise de la Fondation Ludwig (LICR), établie à Lausanne en 2015 par la signature d'un accord de collaboration entre le Canton, l'UNIL, le CHUV et le LICR, a poursuivi son développement et ses travaux de recherche dans le domaine de l'immunologie tumorale et la conception de nouvelles thérapies, renforçant ainsi l'attractivité du pôle de développement de l'arc lémanique dans le domaine de la biotechnologie.

Économie, innovation et sport

LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ 2020)

Les JOJ se sont déroulés du 9 au 22 janvier 2020 dans le Canton de Vaud. Indéniable succès populaire, ces jeux ont regroupé près de 1800 athlètes représentant 79 nations. 4172 volontaires âgés de 16 à 89 ans ont contribué à la réussite des différentes compétitions qui ont été suivies par 640 000 spectatrices et spectateurs. Cent médias étaient accrédités et les images ont été diffusées dans 191 pays. Dès leur conception, ces JOJ ont intégré les principes de développement durable et constitué un accélérateur de projets permettant la construction d'infrastructures pérennes à l'image du Vortex, résidence étudiante au sein du campus lausannois qui a servi de village olympique à son inauguration, du nouveau centre sportif de Malley, dont la patinoire était utilisée pour la cérémonie d'ouverture, ainsi que de plusieurs réalisations qui enrichissent l'offre touristique dans les Alpes vaudoises.

RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE D'INNOVATION

Dans le cadre de la Politique d'appui au développement économique 2020–2025, un décret portant sur un crédit de 105 millions de francs pour la création de fonds dédiés à l'innovation (50 millions), à l'immunothérapie oncologique (30 millions) et à l'économie durable (25 millions), a été adopté par le Grand Conseil en septembre 2020. Ces moyens concrétisent le renforcement de la politique de soutien à l'innovation, en permettant de cibler encore davantage les besoins de l'écosystème vaudois. Outre l'innovation, la thématique de la durabilité s'impose comme enjeu stratégique pour les années à venir et le décret adopté par le Grand Conseil entérine également la création du fonds de soutien à l'économie durable, doté de 25 millions de francs.

Pour concrétiser le renforcement des moyens dédiés à l'innovation vaudoise, la stratégie de promotion du Canton pour attirer les entreprises étrangères est dorénavant focalisée sur l'innovation et cible des domaines porteurs en termes de développement économique vaudois, comme par exemple l'oncologie, la foodtech, la cybersécurité ou encore le sport.

ÉVOLUTION QUALITATIVE DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Différentes actions visant à valoriser la production agricole vaudoise et à améliorer le revenu des agriculteurs ont été mises en œuvre durant la législature. C'est notamment le cas du « Paquet Lait », soit le soutien à la filière laitière visant à une production qualitative et mieux valorisée. Le bien-être animal et la préservation de la biodiversité sont intégrés dans les critères qui conditionnent l'octroi de subventions pour les améliorations foncières, à l'image des porcheries « paille-soleil ».

En octobre 2020, Le Conseil d'État décidait d'engager les travaux visant au regroupement de la formation des métiers de la terre, des administrations liées à l'agriculture, de la recherche agronomique, ainsi que des partenaires au sein du pôle IMAGO. À terme, le site de Changins – en collaboration avec Agroscope – accueillera les cultures spéciales et les formations affiliées. Moudon recevra toute la formation agricole et l'administration de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires. Le site de Marcelin à Morges sera dédié à la formation scolaire postobligatoire. La cible budgétaire de l'ensemble du projet est fixée à 105 millions. Le calendrier général de toute l'opération prévoit les premiers travaux en 2023 et 2025–2026 pour les déménagements.

NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LA PROMOTION CANTONALE

La marque territoriale VAUD+ est constituée. Le Canton se dote d'un organe de promotion unique et multisectoriel : Vaud Promotion. Celui-ci aura prioritairement la charge de promouvoir la marque et de coordonner les activités et actions promotionnelles liées à l'économie, au tourisme, à la culture, à l'agriculture et viticulture, ainsi qu'au sport.

Infrastructures et ressources humaines

MOBILITÉ : DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS

SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le Conseil d'État a mené activement plusieurs projets majeurs concrétisant sa stratégie globale de mobilité, visant notamment à favoriser les transports collectifs conformément à la Constitution. Le gouvernement œuvre en faveur d'une approche multimodale, allégeant la pression du trafic individuel motorisé sur les routes et l'environnement et favorisant la cohabitation et la complémentarité des modes de transport. Le Canton a fait du nœud ferroviaire de Lausanne une pièce maîtresse de ce développement, avec le chantier achevé de la gare de Renens et ceux en cours du saut-de-mouton et de la 4^e voie entre Lausanne et Renens. En parallèle, le Canton a initié et dirige les développements du métro m2 et la construction du futur métro m3, qui se réalisent de concert avec l'agrandissement et la modernisation de la gare de Lausanne. Le gouvernement conduit les travaux du tramway Lausanne-Renens, après l'accord pour la sauvegarde de la forêt du Flon. Le LEB traversera bientôt l'agglomération lausannoise en toute sécurité dans un tunnel percé grâce à l'impulsion donnée par l'État. En lien avec ces développements, le Conseil d'État a veillé à renforcer l'accessibilité en transports publics de l'entier du territoire, en étendant le RER Vaud de la vallée de Joux à Aigle et Bex en augmentant les cadences dans la Broye et en développant le réseau des lignes de bus régionales et les interfaces. Il a de plus obtenu le feu vert de la Confédération pour le prolongement du train Aigle-Leysin au cœur de la station.

Parallèlement à l'entretien du réseau routier et à la requalification par étapes de la RC1, le gouvernement a construit une nouvelle route raccordant la zone industrielle de Vufflens-la-Ville

– Aclens à la jonction autoroutière (RC 177). L'État a aussi adopté sa stratégie de promotion du vélo à l'horizon 2035, pour garantir les conditions-cadres permettant le développement et la pratique du vélo pour tous les usages, dans toutes les régions. Il a encore testé avec succès le 30 km/h de nuit à Lausanne comme outil de lutte contre le bruit routier. La mesure peut désormais s'appliquer dans les autres communes vaudoises qui le désirent.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE : OPPORTUNITÉS, LIMITATION DES DÉRIVES ET RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Avec sa Stratégie numérique de 2018, le Conseil d'État affirme le rôle de l'État en matière de transition numérique, qui pose des enjeux d'infrastructures, de données, de sécurité, de gouvernance et d'accompagnement des personnes et des entreprises. Il s'agit de permettre à la population et à l'économie de bénéficier du potentiel lié aux nouvelles opportunités qu'offre la numérisation, tout en se dotant des outils nécessaires pour limiter les dérives qui pourraient les fragiliser. Un accent particulier est mis sur la formation, pour créer une culture du numérique. Le Conseil d'État a renforcé les investissements pour sécuriser davantage les données dont il a la charge et a renforcé son dialogue avec la Confédération pour une identité numérique en mains de l'État. Il s'est engagé, notamment au sein de la conférence latine des directeurs du numérique dont il a initié la création et qu'il a présidée, en faveur d'un cloud souverain.

L'État a poursuivi le développement de la cyberadministration par l'intermédiaire d'un portail sécurisé, cadré par une nouvelle législation, la LCyber et une adaptation de la

loi sur la procédure administrative. Près de 100 prestations sont aujourd'hui disponibles sur le portail sécurisé où l'État de Vaud traite chaque année près de 530 000 demandes.

ÉTAT EMPLOYEUR : EXEMPLARITÉ ET ÉGALITÉ

Dans le but de concrétiser son ambition d'État employeur exemplaire et responsable, le gouvernement a renforcé ses actions en faveur de l'égalité au sein de l'administration cantonale. Il a revalorisé en 2020 les bas salaires (classes 1–5), en introduisant un revenu minimum annuel garanti de 52 000 francs pour un plein temps, contre 46 800 francs auparavant. 70 % des bénéficiaires de cette augmentation étaient des collaboratrices de l'État. Le Conseil d'État s'est aussi engagé à valoriser dans la fixation du salaire initial les années sans activité professionnelle consacrées à l'éducation des enfants. Cette mesure concerne tant les hommes que les femmes. L'État a de plus considérablement augmenté son soutien financier à l'accueil de jour des enfants, passant de 41 millions en 2017 à plus de 75 millions au budget 2022.

Finances et relations extérieures

UN CANTON BÂTISSEUR

Dans un canton qui est le troisième bâtisseur de Suisse (derrière les CFF et Zurich), la législature a été marquée par de nombreuses réalisations d'envergure. La plus emblématique est certainement l'aménagement de Plateforme 10 à Lausanne avec l'achèvement et l'ouverture du MCBA en octobre 2019 suivis en novembre 2021 de la remise des clés du bâtiment de Photo Élysée et du mudac, qui représente une prouesse d'architecture et d'ingénierie.

Il faut également retenir Vortex, ce cylindre de 137 mètres de diamètre, achevé en octobre 2019, qui marque de son empreinte l'Ouest lausannois et abrite 1100 résidents universitaires. Toujours dans le domaine de l'éducation, les constructions ont été nombreuses, comme l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne, inaugurée en octobre 2021 ou *Campus santé* dont les premiers travaux pourront, après douze ans de gestation, démarrer avant la fin de la législature. Une preuve de la patience et de la persévérance indispensables pour gérer de grands projets.

Le cycle de construction et de restauration des bâtiments emblématiques des trois pouvoirs de l'État s'est poursuivi. Après le nouveau Parlement cantonal le 14 avril 2017, le Château cantonal, siège du Conseil d'État, a été inauguré le 14 avril 2018 après avoir été entièrement rénové et les travaux de l'extension du Tribunal cantonal débiteront officiellement le 14 avril 2022.

PLUS D'EXIGENCES ÉNERGÉTIQUES ET MOINS DE BÉTON

La législature aura été marquée par le renforcement des exigences énergétiques. La stratégie immobilière privilégiée désormais une architecture naturellement saine, confortable et

sobre en énergie, conjuguant performance environnementale, qualité d'usage et dimension sociale. La Maison de l'environnement à Lausanne, inaugurée en septembre 2021 illustre cette volonté d'inscrire le bâti dans la durabilité et la protection du climat. Ici on a utilisé du bois des forêts cantonales et de la terre crue locale, installé un chauffage par pompes à chaleur et 400 m² de panneaux solaires photovoltaïques. Le futur établissement pénitentiaire des Grands-Marais à Orbe, dont les travaux devraient débuter en 2023, bénéficiera également de l'utilisation prioritaire de bois local et de béton recyclé, favorisant les circuits courts alors que le recours systématique à la préfabrication permettra d'économiser 30 à 40 % de béton et d'acier.

LES FINANCES SAINES D'UN CANTON OUVERT ET INTÉGRATEUR

Pour lancer de tels investissements, 849 millions de francs au total inscrits au seul budget 2022, il faut des finances saines et équilibrées. Le Canton les a forgées depuis le milieu des années 2000. Elles sont attestées depuis 2013 par la note maximale « AAA » octroyée année après année par l'agence de notation S&P Global Ratings. Cette santé financière a permis d'accompagner le développement démographique du canton et les besoins qui en découlent et de faire face à l'imprévu de la pandémie de Covid-19 qui a engendré des coûts de près d'un milliard de francs pour le Canton.

De plus, les évolutions ont été significatives dans le domaine de la fiscalité. Avec ses mesures d'accompagnement, la RIE III, plébiscitée par le peuple en mars 2016, est entrée en vigueur en 2019 avec un an d'avance sur les autres cantons, contribuant à la stabilité du tissu économique. Pour les personnes physiques, le taux d'impôt a

été diminué d'un point en 2020 et d'un point en 2021. Des allègements ciblés pour la classe moyenne ont été introduits. En 2020 avec l'augmentation des déductions pour frais de garde et primes d'assurance maladie et en 2022, à nouveau pour les frais de garde et les contribuables modestes, ainsi que sur la fiscalité des entrepreneurs et l'imposition des prestations en capital.

Xénophile et intégrateur, le canton de Vaud a accueilli plus de 200 000 nouvelles habitantes et habitants en vingt ans. Dans ses relations extérieures, il prône l'ouverture, la poursuite et l'approfondissement des relations bilatérales avec l'Europe, déterminantes pour notre prospérité.

III. BILAN
DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2022
SOUS L'ANGLE BUDGÉTAIRE



Budget de fonctionnement

Les moyens financiers octroyés par le Conseil d'État aux différents axes et mesures du programme de législature se sont déployés de manière conforme à ce qui avait été prévu globalement lors de la présentation du programme en 2017. En effet, il était prévu que l'enveloppe à disposition serait intégrée année après année au budget, dans une mesure qui dépendrait de l'évolution de l'ensemble des facteurs de la planification financière et qu'elle déploierait des effets financiers cumulés allant de 10 millions de francs en 2019 à 40 millions en 2022.

Au budget 2022, dernière année de l'actuelle législature, les montants cumulés octroyés au titre du programme de législature sont de 57,1 millions, soit 17,1 millions de plus que ne le prévoyait la planification financière élaborée en 2017. En charges brutes, l'impact est même plus important atteignant 142,4 millions.

Les charges brutes du programme sur la période 2019–2022 ont été les suivantes :

Axes selon PL* 2017–2022 en millions de francs		2019	Cumul à fin 2020	Cumul à fin 2021	Cumul à fin 2022
Axe 1	Cohésion sociale et qualité de vie des vaudoises et vaudois	31.2	52.7	80.9	97.8
Axe 2	Rayonnement, attractivité et compétitivité du canton	0.6	6.3	7.1	10.8
Axe 3	Gestion, fonctionnement et investissements de l'État	2.9	5.1	30.1	33.8
Total		34.8	64.1	118.1	142.4

*) Programme de législature

Les charges nettes du programme sur la période 2019–2022 ont été les suivantes :

Axes selon PL* 2017–2022 en millions de francs		2019	Cumul à fin 2020	Cumul à fin 2021	Cumul à fin 2022
Axe 1	Cohésion sociale et qualité de vie des vaudoises et vaudois	7.3	18.8	32.5	43.0
Axe 2	Rayonnement, attractivité et compétitivité du canton	0.5	5.2	5.8	9.2
Axe 3	Gestion, fonctionnement et investissements de l'État	2.9	4.7	4.8	4.9
Total		10.7	28.7	43.0	57.1
Montant cumulé des mesures selon le PL		10.0	20.0	30.0	40.0
Écart cumulé sur la période 2017–2022		0.7	8.7	13.0	17.1

*) Programme de législature

Il convient de préciser que les politiques mises en avant dans le bilan bénéficient de moyens financiers à disposition dans les lignes ordinaires du budget. En d'autres termes, les montants évoqués ci-dessus ne résument pas à eux seuls les moyens à disposition desdites politiques.

Budget d'investissement

La législature précédente avait été marquée par une augmentation des investissements proprement dits à 400 millions de francs annuellement sur la période de planification. En considérant les prêts et les garanties, il était prévu quelque 700 à 800 millions en moyenne annuelle à investir dans l'économie vaudoise. Pour la législature 2017–2022, le Conseil d'État a maintenu un objectif de 775 millions en moyenne.

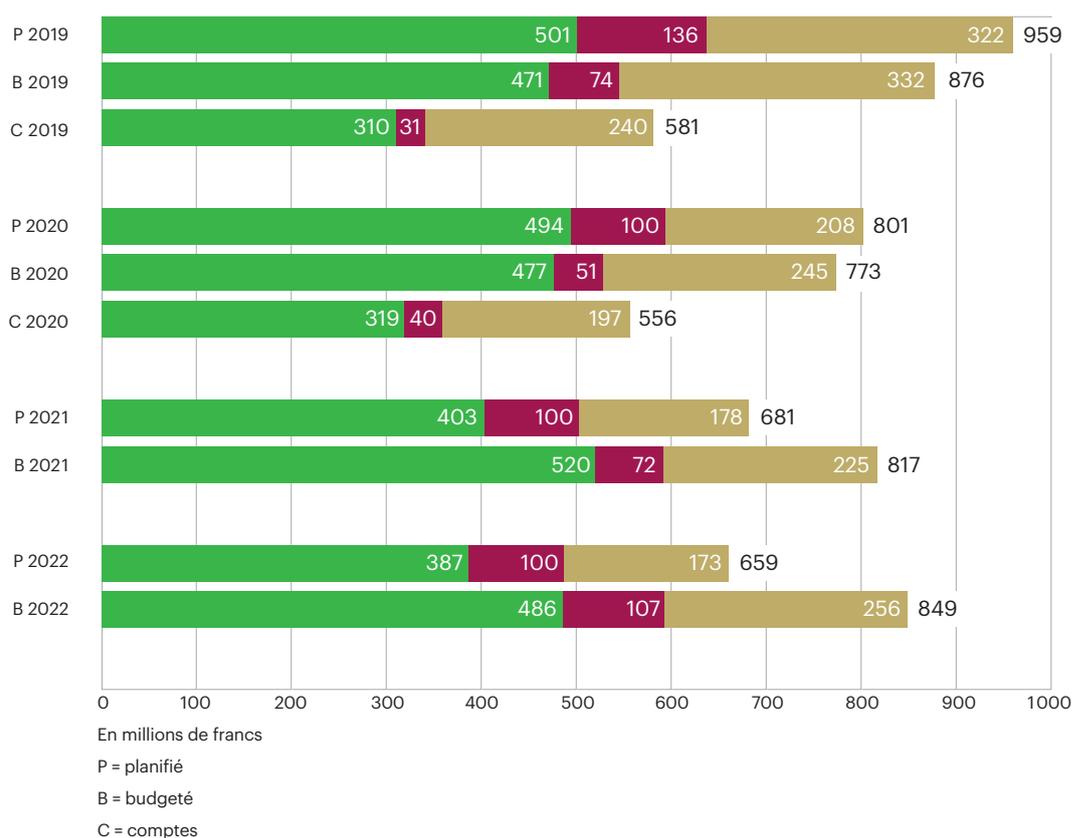
Globalement, sur cette période, les investissements bruts ont été budgétés à hauteur de 3315 millions, soit un montant supérieur à l'objectif avec une moyenne à 829 millions par an. Plus particulièrement les investissements bruts proprement dits, budgétés en moyenne à 489 millions par an ont été supérieurs à la moyenne annuelle de 446 millions prévue au programme de législature.

En termes de planification annuelle quadriennale glissante, remise à jour lors de chaque présentation du projet de budget, les montants bruts annuels moyens planifiés pour les années N+2 à N+5 ont été compris entre un maximum de 799 millions (plan 2022–2025) et un minimum de 733 millions (plan 2023–2026). On rappellera qu'à partir du budget 2021 et du plan 2022–2025, ont été intégrés 173 millions en lien avec les investissements du plan climat 1^{re} génération.

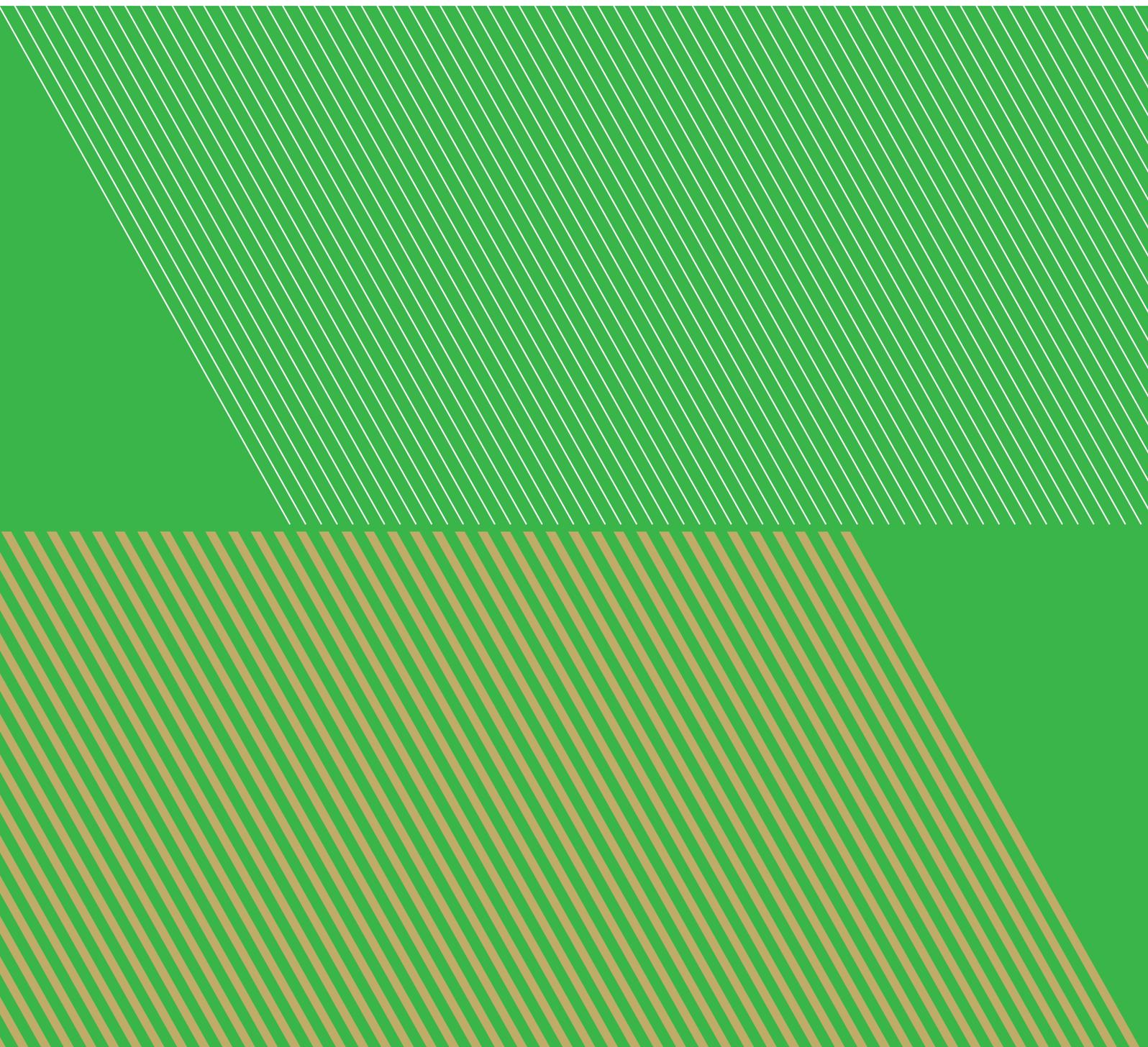
Au niveau de la réalisation comptable, les divers aléas en lien avec l'avancement des projets (notamment les oppositions diverses et les recours des soumissionnaires au sujet des marchés publics) impliquent des dépenses moindres que prévu dans les budgets avec une moyenne annuelle aux comptes 2017–2020 de 571 millions, soit une réalisation d'environ 69% des 829 millions susmentionnés.

Les investissements bruts budgétés sur la période 2019–2022 ont été les suivants :

- Investissements bruts annuel
- Prêts octroyés par an
- Garanties octroyées par an



IV. VISION AGENDA 2030 :
POLITIQUE DE DURABILITÉ DU CANTON



UNE VOLONTÉ PUBLIQUE FORTE ET RÉAFFIRMÉE

Dès 2003, le Conseil d'État a décidé d'inscrire son action dans une perspective de durabilité, que ce soit au travers des politiques publiques dont il a la responsabilité ou en assumant son devoir d'exemplarité. Le Programme de législature 2017–2022 réitère cet engagement.

Pour fournir un cadre cohérent à l'ensemble des actions en matière de durabilité, le Conseil d'État a adopté en 2021 l'Agenda 2030 cantonal. Ce dernier est une réalisation majeure de la législature, car il fonde la politique de durabilité cantonale, selon l'engagement politique pris de longue date.

L'Agenda 2030 cantonal se décline en deux parties complémentaires: la première partie, thématique, compile pour la première fois tous les engagements des départements et services en matière de durabilité. La seconde, transversale, garantit la cohérence de l'ensemble et renforce à court, moyen et long termes les pratiques en faveur de la durabilité au sein de l'administration.

DES RÉALISATIONS À DOCUMENTER ET À VALORISER

Les départements et services ont mis en place de nombreuses actions qui contribuent aux objectifs de durabilité. L'Agenda 2030 cantonal offre désormais le cadre de référence qui permet de disposer d'une vue d'ensemble des actions des départements et services et de valoriser l'action de l'État de Vaud en matière de durabilité.

À terme, il s'agira de disposer d'un état des lieux de la mise en œuvre de la durabilité. La Chancellerie et le Bureau de la durabilité ont été mandaté par le Conseil d'État de procéder à ce travail de documentation dans le cadre de l'établissement des bilans de législature. Le présent exercice répond en partie, et pour la première fois, à cet engagement de documentation.

LA DURABILITÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017–2022

L'Agenda 2030 et le Programme de législature 2017–2022 se complètent sans se confondre : l'Agenda 2030 cantonal renforce la cohérence et la complémentarité des multiples démarches vaudoises en faveur de la durabilité, sans se superposer ou interférer avec les politiques sectorielles et les planifications existantes. Il s'agit de leur fournir un cadre de référence transversal, au sein duquel les complémentarités des nombreux objectifs et mesures du Programme de législature en matière de durabilité peuvent être démontrées et, le cas échéant, renforcées.

Il n'est pas utile de lister ici l'ensemble des réalisations en lien avec la durabilité, car la majorité des actions cantonales s'inscrit dans une perspective de durabilité. À ce stade, il importe surtout d'illustrer cette correspondance. Bien que l'Agenda 2030 ait été élaboré en cours de législature, il apparaît dans le tableau de concordance (ci-contre) que la quasi-totalité des mesures et actions du Programme de législature 2017–2022 se répercutent dans l'Agenda 2030 cantonal. Ceci témoigne de la place donnée à la durabilité dès le début de la législature.

> Tableau page 23

1) Chaque mesure du programme de législature est accompagnée d'actions qui ne peuvent pas ici être listées. Certains objectifs de l'Agenda 2030 sont reliés à une ou plusieurs actions énoncées dans le Programme de législature, sans qu'il ne soit possible de s'y référer ici. Les correspondances détaillées sont disponibles auprès du Bureau de la durabilité.

Tous les objectifs de l'Agenda 2030 n'étaient pas présents à la rédaction du Programme de législature. Certains enjeux se sont renforcés en cours de législature (p. ex. climat) et d'autres se sont maintenus (p. ex. cohésion sociale). Tous les objectifs de l'Agenda 2030 ont pourtant un ancrage dans les politiques sectorielles actuelles. Ce tableau témoigne donc du renforcement de la durabilité dans l'action cantonale tout au long de la législature.

PARMI LES RÉALISATIONS PHARES QUI SONT AUJOURD'HUI ABOUTIES, RELEVONS NOTAMMENT

- L'élaboration et la validation d'un premier Plan climat cantonal, et les actions qui en découlent par les nombreux services impliqués;
- La conception et la validation d'une nouvelle Stratégie de soutien à l'économie durable dans le cadre de la Politique d'appui au développement économique (PADE 2020–2025);
- La mise en place d'un accompagnement des démarches communales en matière de climat et de durabilité;
- L'intégration systématique de la durabilité dans la réforme des achats de l'État de Vaud, notamment au moyen de critères et de formations pour les acheteurs;
- Le renforcement de la prise en compte de la durabilité dans le cadre des marchés publics, cela tant au niveau cantonal, intercantonal que fédéral;
- La création d'une cellule durabilité chargée de la mise en œuvre d'une école durable, aussi bien dans le contenu des enseignements que dans la gouvernance des écoles;
- La mise en place du subsidé LAMal qui évite la précarisation des working poors et des familles, renforçant ainsi la sécurité sociale des vaudoises et des vaudois.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Les démarches s'inscrivent dans le long terme et toutes ne sont pas encore réalisées. Ce bilan témoigne néanmoins d'une dynamique voulue par le Conseil d'État lors de l'élaboration de son Programme de législature 2017–2022 et dont la mise en œuvre se poursuit. Les actions et leurs effets seront présentés au fur et à mesure.

UN AGENDA 2030 ÉVOLUTIF

Le Conseil d'État a souhaité donner un caractère dynamique à l'Agenda 2030 cantonal pour qu'il garde sa pertinence à l'avenir. Sans être entièrement revu, il sera maintenu à jour au cours de la prochaine décennie pour refléter les évolutions des engagements en matière de durabilité des programmes de législature. L'Agenda 2030 conservera ainsi sa fonction de cadre de référence pour la durabilité, de manière complémentaire et adaptée aux programmes de législature successifs.

La mise en œuvre des actions transversales fera l'objet d'une évaluation périodique, afin que d'éventuels correctifs puissent être apportés. Un bilan complet de leurs effets sera réalisé d'ici mi-2026.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Dorénavant, l'ambition en matière de durabilité est de produire des effets tangibles. Ce bilan témoigne des efforts engagés et des réalisations de la législature. À l'avenir, certains aspects méritent une attention particulière pour continuer dans l'orientation voulue par le Conseil d'État en faveur de la durabilité :

- Un enjeu majeur est celui de l'intégration de la transversalité dans les pratiques. Cette transversalité est une condition à la cohérence des politiques publiques, qui est un objectif de durabilité (objectif 10f et axe transversal no 1 de l'Agenda 2030).
- La bonne articulation des démarches climatique, d'aménagement du territoire et de durabilité générera des synergies. Cela implique un langage commun et une conjugaison fine des enjeux, stratégies et des instruments pour que les départements concernés produisent une mise en œuvre efficace.
- Plus généralement, c'est toute la culture de l'action publique cantonale qui évolue avec l'affirmation au quotidien d'un réflexe de durabilité.

V. LE PLAN CLIMAT,
UNE AMBITION, DES ACTIONS
ET DES MOYENS



Élaboration du plan climat

L'une des priorités de son Programme de législature, l'adoption en 2020 par le Conseil d'État et la présentation *in corpore* du Plan climat de première génération aura constitué un moment fort des années 2017–2022. En consolidant sa stratégie en matière de protection du climat, le gouvernement a ainsi confirmé sa volonté: le canton de Vaud veut participer pleinement aux ambitions climatiques que la Suisse a affichées en ratifiant l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

Afin d'élaborer son Plan climat vaudois (PCV), le Conseil d'État a adopté en avril 2018 une Feuille de route qui a constitué le point de départ de la mobilisation de l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable, organisée sur trois axes stratégiques:

- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
- ADAPTER LES SYSTÈMES NATURELS ET HUMAINS AUX CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- DOCUMENTER LES EFFETS DES CHANGEMENTS SUR LE TERRITOIRE CANTONAL ET L'EFFET DES MESURES PRISES

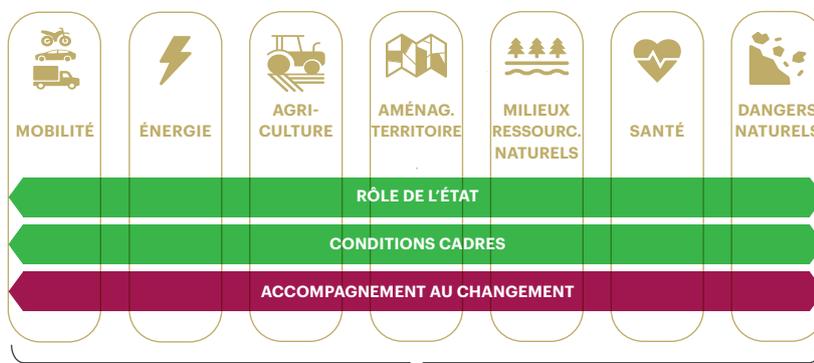
Les premières Assises vaudoises du climat, en novembre 2018, ont rassemblé les acteurs liés à la thématique du climat (État, communes, représentants des domaines techniques, de l'économie et de la société civile) afin d'alimenter les réflexions en vue de la réalisation du PCV.

Les travaux d'élaboration du PCV se sont poursuivis en 2019 et 2020, sur fond de larges mobilisations citoyennes, en particulier de la jeunesse vaudoise, réclamant des mesures fortes pour la protection du climat. De nombreuses

interventions parlementaires, notamment une résolution déclarant l'urgence climatique, ont également contribué à la conception du PCV.

Présenté le 24 juin 2020 sur le site de Plateforme 10, le PCV de première génération contient plus d'une centaine de mesures concrètes regroupées en trente mesures stratégiques et dix domaines d'action.

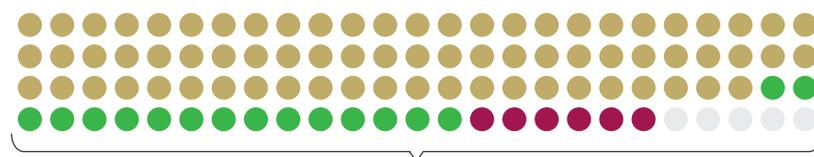
10 DOMAINES D'ACTION



30 MESURES STRATÉGIQUES



100+ MESURES OPÉRATIONNELLES



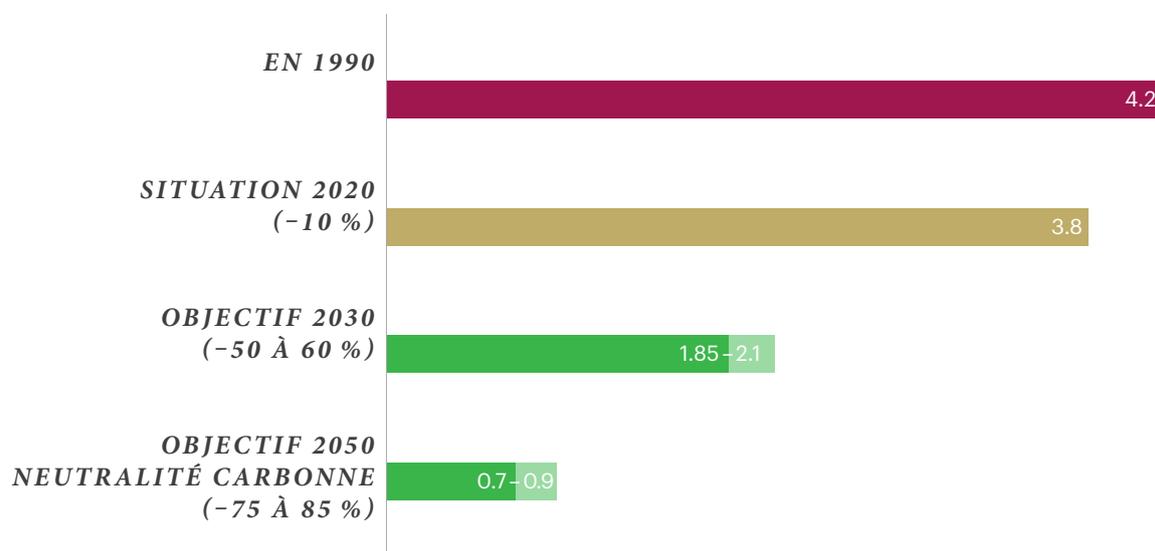
TERRAIN

Une ambition marquée, des actions concrètes et des moyens conséquents

Les différents domaines d'action concernés par le PCV traduisent la nature transversale de la politique climatique qui concerne de très nombreuses politiques publiques cantonales et l'ensemble des départements. Le Conseil d'État souhaite ainsi activer les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de même que préparer et anticiper les changements climatiques à venir.

S'agissant des ambitions chiffrées, le gouvernement a souhaité s'engager à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et à poursuivre les actions pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C. Pour le canton, cela revient à effectuer une baisse comprise entre 50 et 60 % des émissions de gaz à effet de serre territoriales par rapport à la situation qui prévalait en 1990 et parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050.

Émissions de gaz à effet de serre dans le Canton de Vaud Objectifs cantonaux



En millions de tonnes équivalent CO₂*

*) Chaque GES (CO₂, CH₄, N₂O, etc.) a un potentiel de réchauffement global spécifique.

Afin de comptabiliser l'effet de l'ensemble des émissions de GES, celles-ci sont converties en «équivalent-CO₂».

Le Conseil d'État a donné une impulsion forte à la mise en œuvre de son PCV. Ainsi, il a réservé une enveloppe de 173 millions de francs dans son programme d'investissements pour déployer sans délai des projets phares de son PCV. Ces projets, portés par tous les départements, ont été choisis en fonction de leur capacité à renforcer la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la résilience des systèmes naturels et humains face aux changements à venir ainsi qu'à déployer des effets sur l'ensemble du territoire cantonal.

Ces moyens financiers ont été traduits au travers de dix projets (EMPD) soumis au Grand Conseil :

- Renforcement et déploiement de nouvelles lignes de bus régionales pour faciliter le report modal (50 millions) ;
- Assainissement énergétique de neuf bâtiments prioritaires (40 millions) ;
- Adaptation des forêts aux changements climatiques et renforcement de la filière bois (29 millions) ;
- Paquet de mesures pour séquestrer le carbone dans les sols agricoles et accompagner la profession face aux enjeux climatiques (28 millions) ;
- La formation, comme moteur du changement (7 millions) ;
- Paquet de 9 mesures différentes: Plan général d'évacuation des eaux 2.0, Plan d'action Sols, réduction des émissions du système sociosanitaire, réseau de cabinets verts, plans de mobilité, restauration collective au CHUV, projet pilote de revenu de transition écologique, mise en œuvre de l'axe documentation et renforcement de l'accompagnement au changement (5,1 millions) ;
- Renforcement de la biodiversité en milieu bâti (4,5 millions)* ;
- Révision des cartes de dangers naturels (4,2 millions) ;
- Renforcement de la capacité d'intervention en cas de catastrophes naturelles (2,8 millions) ;
- Soutien aux communes pour le développement de leur politique de climat et de durabilité (2,4 millions).

**) devraient être adoptés par le Conseil d'État d'ici la fin de la législature*

Ces différentes mesures – au titre des 173 millions de francs destinés à donner une véritable impulsion à la mise en œuvre rapide du Plan climat – ne représentent qu’une partie des moyens et des actions entreprises par le Conseil d’État au cours de la législature dans les domaines touchant au climat.

Par exemple, la nouvelle Conception cantonale de l’énergie (CoCEn), adoptée par le Conseil d’État au cours de l’été 2019, donne également les grandes orientations de la politique énergétique du Canton. La CoCEn vise à atteindre l’autonomie énergétique en accroissant considérablement la production d’énergie renouvelable sur le territoire cantonal, tout en réduisant la consommation énergétique et en adaptant l’infrastructure. Ainsi, elle contribue directement à décarboner le système énergétique et de nombreux moyens y sont consacrés, à commencer par le Programme Bâtiments qui prévoit de soutenir chaque année la rénovation du parc immobilier avec près de 50 millions de francs issus du budget cantonal.

En ajoutant à cela les moyens alloués au développement des infrastructures de transport public, notamment le développement des lignes de métro m2-m3 et de la ligne de tram T1 (Renens-Lausanne), les différents engagements budgétaires et l’effet multiplicateur de la CoCEn, le gouvernement estime que la quotité de l’effort cantonal en lien avec la politique climatique aura été de quelque 1,35 milliard sur la législature 2017 à 2022.

Afin de renforcer la cohérence, la transversalité et la portée de sa politique climatique, le Conseil d’État a également mis en place une nouvelle gouvernance et créé une Unité du Plan climat dirigée par un délégué cantonal au Plan climat.

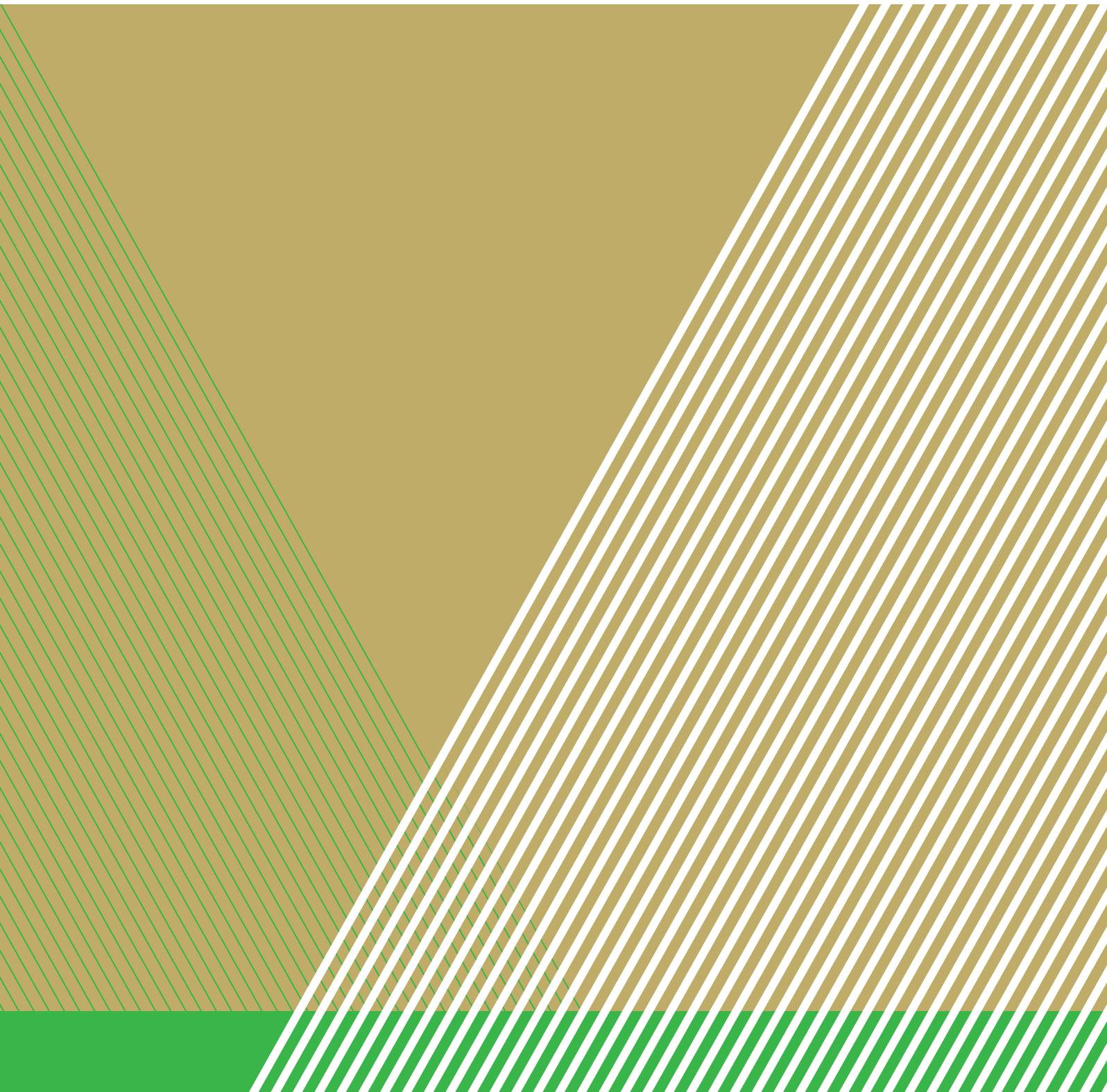
Une logique itérative et une action positive

Pour le gouvernement, la politique climatique doit être basée sur des faits scientifiques établis et s’inscrire dans une logique itérative, en raison de l’évolution rapide du cadre normatif international et fédéral, du degré d’atteinte des objectifs fixés dans le PCV et de l’amélioration des connaissances et des techniques. C’est la raison pour laquelle il a proposé d’établir plusieurs générations de Plans climat successives afin de pouvoir disposer de l’agilité nécessaire tout en valorisant l’existant. Les travaux d’élaboration de la 2^e génération du PCV ont d’ores et déjà commencé et devraient aboutir en 2024, en incluant une plus grande implication de la collectivité par l’intermédiaire de démarches participatives. Cette 2^e génération devrait également renforcer les conditions-cadres (réglementation, gouvernance, financement).

Enfin, le gouvernement rappelle que l’action en faveur du climat comporte de nombreux cobénéfices en matière d’économie, d’innovation et d’emplois, de biodiversité et de préservation des ressources et milieux naturels, de santé humaine et animale et contribue de manière générale à la qualité de vie et au dynamisme du canton. Le coût de l’action étant largement inférieur au coût de l’inaction, le Conseil d’État a résolument choisi d’agir et d’orienter son action vers une décarbonation indispensable du canton.

Ainsi, pour le Conseil d’État, il est clair que les enjeux climatiques vont être structurants de l’action publique pour de nombreuses législatures à venir, et celle de 2017 à 2022 aura marqué un tournant dans la prise en compte de ceux-ci.

VI. SUIVI DES MESURES
DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE
2017-2022



Le Programme de législature constitue un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par le gouvernement cantonal, conformément au cadre constitutionnel et légal en la matière, pour guider son action et celle de l'administration durant une période de cinq ans. Il lie les membres du Conseil d'État. Pour mémoire, le Programme de législature 2017–2022 s'organisait autour des trois axes prioritaires ci-dessous, eux-mêmes précisés par 30 mesures. Le Programme de législature 2017–2022 complet est disponible à l'adresse www.vd.ch/2017–2022.

- COHÉSION SOCIALE
ET QUALITÉ DE VIE
DES VAUDOISES ET VAUDOIS

S'il est essentiel que le canton maintienne son attractivité et sa compétitivité, le partage des fruits de la prospérité économique, le maintien de la cohésion sociale, la sécurité ainsi qu'un environnement, des services et des infrastructures de qualité, en sont le corolaire naturel.

- RAYONNEMENT, ATTRACTIVITÉ
ET COMPÉTITION DU CANTON

La mise en œuvre de la feuille de route RIE III est au cœur de l'action des autorités, qui doivent veiller à la diversification du tissu économique, dans un terreau favorable à l'innovation et à la transition numérique.

- GESTION, FONCTIONNEMENT
ET INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

L'administration efficace des prestations publiques, le bon fonctionnement des institutions et la politique d'investissement dynamique présentée par le Conseil d'État et décidée par le Grand Conseil sont une condition à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la législature.

// AXE //

1. Cohésion sociale – qualité de vie des Vaudoises et Vaudois

1.1.

Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels.

Réalisations 2017–2022

- Développement d'une offre spécifique de neuf ateliers dans des filières de la formation professionnelle dans le cadre de la Journée annuelle Oser tous les métiers – JOM.
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour la valorisation de la formation professionnelle suivant trois axes : promouvoir la formation professionnelle, prévenir les échecs et les ruptures ainsi que favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage.
- Organisation de deux éditions des rencontres cantonales de la formation professionnelle (en 2019 et 2022) afin de rapprocher les partenaires de cette filière et de favoriser les échanges.
- Déploiement du projet SUCCES avec le double objectif de diminuer le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage et d'augmenter le taux de réussite aux procédures de qualification (de 85 % en 2018, celui-ci s'approche de 90 % en 2021).
- Adaptation des ordonnances de formation et leurs prescriptions (plan de formation, profil de qualification, etc.) en fonction des besoins du monde du travail et des développements économiques, technologiques et didactiques : participation à l'élaboration des textes des professions révisées (environ 80 par an) et mise en œuvre dans les écoles professionnelles, les centres de cours interentreprises et les entreprises formatrices du canton.
- Mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Orientation professionnelle (LOPro) du 15 mai 2018.

- Nomination dans chaque établissement secondaire d'une personne référente en approche du monde professionnel (AMP).
- Développement et présence du projet LIFT dans la grande majorité des établissements secondaires.
- Développement du salon des métiers et de la formation notamment dans sa forme numérique.
- Déploiement du projet Viamia qui propose aux personnes de plus de 40 ans qui le souhaitent une analyse de leur situation professionnelle en termes d'employabilité et d'évolution de carrière leur permettant de profiter d'un conseil en orientation gratuit.
- Poursuite des projets d'extension des bâtiments du postobligatoire: construction de nouveaux bâtiments pour la formation professionnelle (Vennes), ouverture de deux nouveaux gymnases et de deux extensions.
- Inauguration de l'extension du Gymnase de Burier le 4 octobre 2021, à La Tour-de-Peilz.
- Inauguration de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye le 11 octobre 2021, à Payerne.
- Construction en cours de l'École professionnelle de Vennes (EPV).
- Rénovation en cours de l'École professionnelle de Montreux (EPM).
- Développement du projet pour la rénovation de l'École professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL, rue du Midi).
- Gymnase du Chablais concours d'architecture jugé en mai 2021, comme la nouvelle salle de sport de Marcelin à Morges, les études d'avant-projet se poursuivent avec les lauréats ainsi qu'au Gymnase d'Échallens.
- Étude de faisabilité en cours pour la réalisation de la nouvelle École professionnelle d'Yverdon et de la nouvelle École professionnelle de Payerne et pour la relocalisation du Gymnase Auguste Piccard.
- Construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois à Renens (Gymnase de Renens).
- Construction de la salle de sport à la suite de la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (Gymnase et École professionnelle commerciale).

CONSOLIDATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (LEO)

- Mise en œuvre de mesures ciblées pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage du français, des mathématiques, des langues vivantes et anciennes.
- Mise sur pied de projets pilotes pour des devoirs intégrés à la grille scolaire et des classes pilotes de 12^e année certificative dans la perspective de leur généralisation dès 2022.
- Ajustements apportés au cadre réglementaire concernant les activités hors école des classes pour assurer la gratuité de l'école et intégrer la composante de la durabilité dans leur organisation.
- Renforcement de la gestion de classe en voie générale concernant les options et la maîtrise de classe.

- Simplification dès la rentrée 2021, du Cadre général de l'évaluation, fondé sur deux critères de promotion, d'orientation et de certification: obtenir une moyenne suffisante sur l'ensemble des disciplines ainsi que dans un groupe restreint de disciplines jugées «fondamentales» (en premier lieu le français et les mathématiques).

1.2.

Veiller à l'insertion professionnelle, économique et sociale de la population (volet du placement).

Réalisations 2017–2022

- Création de six Unités Communes dans le canton de Vaud: Lausanne (octobre 2018), Jura Nord vaudois – Yverdon (février 2019), Broye Vully – Payerne (février 2020), Ouest lausannois – Prilly (juillet 2021), La Côte – Gland (juillet 2021, en présence du Président de la Confédération) et Riviera Chablais – Vevey (novembre 2021). Ces dispositifs innovants permettent une prise en charge des personnes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) mettant en commun les compétences et les outils de travail des conseillers en personnel des ORP et des assistants sociaux des CSR. Ces unités communes ont en outre été renforcées dès 2020 par une collaboration avec l'office AI, qui met à disposition une ressource de conseil selon une permanence définie par site. La prise en charge des situations dans le cadre de ces unités est réalisée plus globalement, selon le type d'appui nécessaire (social, professionnel) à chaque personne.
- Développement de plusieurs mesures spécifiques par le Service de l'emploi (SDE) en faveur des chômeurs de 50+ en fin de droit pour augmenter leur employabilité: le programme «Duol» met en relation des mentors bénévoles avec des chômeurs de 50+ pour augmenter leurs chances de retrouver un emploi grâce à l'échange de conseils, d'expériences et au réseautage. La mesure «Supported Employment» permet la mise en place d'un accompagnement individualisé durant 18 mois, y compris après l'embauche d'un demandeur d'emploi. La mesure «Solution 50+» est destinée à aider les chômeurs de 50+ à retrouver du travail en valorisant leur profil sur les outils digitaux. D'autres mesures ont également été mises en place pour renforcer le coaching individualisé et l'accompagnement des cadres en transition de carrière. Ce dispositif global de réinsertion visant les demandeurs d'emploi plus difficiles à placer continuera de se développer en 2022.
- Renforcement des relations de partenariat entre les ORP et plus de 6000 entreprises dans le canton – dont les plus grands employeurs du canton – qui ont représenté en 2021 plus de 35 000 places de travail traitées par les ORP vaudois notamment en faveur des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RI. Promotion des services aux entreprises et offre de mesures de réinsertion comme les stages en entreprise, les allocations d'initiation au travail (fédérales et cantonales)

ou les stages d'essai. Renforcement de la collaboration permanente dans le cadre de l'obligation d'annonce (en 2021, deux tiers des places vacantes acquises par les ORP sont liés à l'obligation d'annonce, un indicateur en progression qui sera encore renforcé par l'ajout des professions du commerce de détail dès 2022).

- Création de plus de 1200 places d'apprentissage, avec l'appui des pouvoirs publics et en partenariat avec les entreprises formatrices, grâce notamment à des formes novatrices de formation professionnelle telles que FormaPro 150, les formations mixtes ou les réseaux d'entreprises formatrices: plus de 530 places proposées par des entreprises formatrices, plus de 370 via des partenariats public-privé et plus de 300 par l'État de Vaud.
- Nouvelle offre de stages de découverte au sein des cours interentreprises où les élèves de l'école obligatoire peuvent découvrir près de vingt professions différentes.
- Création, dans le cadre du projet Forma Pro 150, de 150 places de formation professionnelle chez les organismes prestataires subventionnés afin d'aider les jeunes adultes sans solution d'apprentissage.
- Mise en place du programme réseaux d'entreprises formatrices (REF) soutenu par la Confédération et création de 80 places d'apprentissage pour jeunes en difficulté.

PROGRAMMES 50 ANS+

- Développement et pérennisation de six mesures d'insertion visant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion de 50 ans et plus.
- Prise en compte prioritaire, sous réserve d'adéquation du profil au poste, des dossiers de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, en fin de droit, et de femmes en reprise d'emploi après une période éducative dans le cadre des prestations fournies par Arc Emploi en lien avec les mesures du marché du travail; sensibilisation des services d'accueil bénéficiaires de mesures MMT Arc Emploi pour des dossiers de demandeurs d'emploi correspondant au profil ci-dessus.

1.3.

Accompagner la transition numérique de la société.

Développer l'éducation numérique et la culture générale de la numérisation dans l'ensemble du système de formation.

Prévenir le déclassement professionnel au travers de la formation continue et des mesures de reconversion.

Assurer la desserte des réseaux sur l'ensemble du territoire.

Réalisations 2017–2022

- Mise en œuvre du plan d'action de l'éducation numérique dans l'école vaudoise en trois volets en étroite collaboration avec l'EPFL, l'UNIL et la HEP : formation continue de tous les enseignantes et les enseignants, initiation des élèves à la maîtrise de la science informatique, aux humanités digitales ainsi qu'aux usages du numérique. Mise à niveau des infrastructures nécessaires à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour toutes les enseignantes et les enseignants et dans toutes les disciplines.
- Passage au déploiement à grande échelle de l'éducation numérique, suite au bilan positif des trois ans de pilotage au cycle 1 dans 12 établissements scolaires. Depuis la rentrée d'août 2021, l'éducation numérique concerne plus de 20 % des élèves à l'école obligatoire, tous cycles confondus, soit environ 20 000 élèves répartis dans un tiers des établissements (une trentaine). Au postobligatoire, plusieurs centaines de gymnasiennes et gymnasiens sont également concernés. Ce sont en tout quelque 2 000 enseignantes et enseignants qui ont déjà terminé ou débuté leur formation continue.
- Poursuite du pilotage aux cycles 1 et 2 de la 1P à la 8P. Démarrage du pilotage au cycle 3 en 9S à la rentrée 2021 et intégration d'une 34^e période à la grille horaire dédiée à l'éducation numérique et plus spécifiquement à la science informatique. Un avant-pilote cycle 3 a également permis de tester l'intégration du numérique dans les enseignements d'autres disciplines comme l'allemand, la géographie ou les arts visuels.
- Mise sur pied d'un CAS EPFL qui sert d'habilitation cantonale pour enseigner la science informatique au Secondaire I (34^e période) afin d'accompagner le déploiement de l'éducation numérique au cycle 3. Mise sur pied parallèle d'un diplôme additionnel (DA) de la HEP-Vaud donnant le titre requis pour enseigner l'éducation numérique au cycle 3 et ainsi augmenter les capacités de formation continue nécessaires au déploiement de l'éducation numérique à grande échelle.
- Participation active à la mise sur pied du cadre romand de l'éducation numérique. Le Plan d'étude romand (PER) intègre désormais cette dimension et donne un ancrage durable à la mise en œuvre de l'éducation numérique dans les écoles vaudoises tout en assurant une cohérence au sein de l'espace éducatif romand.

- Développement de synergies entre le projet d'éducation numérique et l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) sur toutes les questions de l'usage des écrans et l'intimidation. De même avec l'école à l'hôpital sur le développement d'usages numériques à afin de garder un lien avec l'enseignement.
- Développement de sensibilisations aux outils d'aide et d'accessibilité pour accompagner, aussi avec le numérique, la prise en compte des élèves à besoins particuliers.
- Développement et mise en œuvre d'un plan d'étude vaudois autour des enjeux sociaux du numérique pour accompagner l'intégration de la discipline informatique dans les gymnases dès la rentrée 2022 (CDIP), et assurer ainsi la cohérence du plan d'action de l'éducation numérique cantonal. Création d'un moyen d'enseignement et d'une plateforme numérique open source de ressources pour l'enseignement de cette discipline.
- Mise à niveau des infrastructures informatiques dans les écoles et lieux de formation. Accord entre le Canton et les communes sur l'équipement informatique des salles de classe (RCSPS) permettant le déploiement de l'éducation numérique à grande échelle grâce à la mobilisation des communes. Mise en place d'un inventaire global des infrastructures informatiques et lancement de recherches et d'étude sur la durabilité concernant l'ensemble des infrastructures de l'informatique pédagogique.
- Mise sur pied d'un plan directeur de l'informatique pédagogique au niveau départemental avec des schémas directeurs pour l'enseignement obligatoire et postobligatoire avec le concours de la Direction générale du numérique et des systèmes de l'information (DGNSI) afin de doter chaque établissement, chaque classe voire chaque enseignante et enseignant d'un équipement homogène, performant et cohérent avec la mise en œuvre de l'éducation numérique.
- Développement de plusieurs programmes de formation spécifiques pour augmenter les compétences numériques des demandeurs d'emploi. Les domaines du marketing, de la vente en ligne, de l'architecture et de la construction ont été concernés par la mise en place de programmes particuliers pour les demandeurs d'emploi vaudois. En lien avec la pandémie, mise en place de plusieurs concepts de formation en ligne et à distance qui ont également contribué au développement des compétences numériques des personnes inscrites dans les ORP du canton.

AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

- Le Conseil d'État, conformément à sa Stratégie numérique, est attaché au service universel et veille à prévenir tout risque de fracture numérique. Il s'assure que le Canton dispose d'infrastructures sécurisées et performantes, accessibles à toutes et à tous. Dans sa réponse à la consultation fédérale sur la Révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication, il a pris position en faveur d'un raccordement universel à un prix abordable, de débits minimaux suffisants pour assurer à toutes et tous un accès à internet en accord avec l'évolution des usages numériques, et une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

- Les services compétents ont des contacts réguliers avec la Direction générale du plus grand prestataire de télécommunication du pays et entreprise en charge du Service Universel, Swisscom. Ces contacts traitent notamment de la couverture du réseau fixe et mobile, de la gestion des numéros d'urgence ainsi que des aspects environnementaux des déploiements des antennes de nouvelle génération (5G, etc.).
- Préparation d'un exposé des motifs et projet de décret pour moderniser l'infrastructure fibre optique du réseau cantonal vaudois (RCV), en partenariat avec une dizaine de partenaires privés et publics pour la pose, notamment, d'un nouveau câble lacustre, qui va desservir toutes les villes en bordure du Léman.
- Afin de travailler en bonne intelligence avec les fournisseurs Télécom, échanges de fibres dans l'optique de limiter les travaux de génie civil lorsque cela était possible.

AMÉLIORATIONS DES INFRASTRUCTURES DE FORMATION

- Intensification des relations et de la collaboration avec l'entité en charge du service universel pour tout ce qui touche à la mise à niveau de l'accès à internet des plus de 900 bâtiments scolaires.
- Amélioration significative des réseaux en termes de fibre optique, de bande passante (augmentation d'environ 200 % par rapport au niveau de 2017). Augmentation du nombre de connexions simultanées par bâtiments.
- Intégration de filtres de contenu automatiques pour l'accès à internet des bâtiments scolaires. Aujourd'hui, 50 % des établissements scolaires en sont déjà pourvus et les 100 % seront atteints dans le courant 2022.

1.4.

Cultiver et développer les bases de la **vie commune en société.**

Défendre l'ordre juridique et démocratique et affirmer les valeurs de l'État de droit.

Réalisations 2017–2022

- Dans le cadre de la naturalisation, adoption de la loi sur le droit de cité vaudois en décembre 2017 ; entrée en vigueur en 2018, en même temps que la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse ; mise à disposition du public de deux applications en ligne en septembre 2021 pour faciliter la préparation au test de connaissances élémentaires.
- Mise en œuvre du programme cantonal d'intégration (PIC 2) 2018–2021 qui a reçu la validation de la Confédération ; aboutissement en particulier de l'élargissement du dispositif de permanences pour étrangers, couvrant désormais le territoire cantonal : dix permanences de consultations gratuites, dont trois mobiles (soit cinq de plus

qu'en 2017 ou neuf de plus qu'en 2016); mise sur pied de cours de français dans des régions qui n'en disposaient pas (Payerne, vallée de Joux, Moudon), développement de cours d'alphabétisation; développement de l'accueil des victimes de racisme par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) (cinquante-trois dossiers suivis en 2017, septante-cinq en 2021).

- Promotion des valeurs d'intégration au travers du centre social d'intégration des réfugiés et de certaines mesures d'insertion sociale (Coopérative Démarche, Semo Nord).
- Mise en place du dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, comprenant notamment une permanence téléphonique ainsi qu'un groupe pluridisciplinaire de prise en charge et de suivi de cas individuels. Objectifs: prévenir la rupture familiale, scolaire ou professionnelle, maintenir le lien avec les personnes qui pourraient se tourner vers des idéologies ou des mouvements sociaux, politiques ou religieux extrémistes et violents.

DOMAINE SCOLAIRE

- Création au début 2022 de la première semaine de la citoyenneté dans toutes les écoles vaudoises dont l'objectif est de renforcer l'éducation à la citoyenneté tant par les processus que par les contenus, ce dès le plus jeune âge et jusque dans les écoles professionnelles et les gymnases.
- Développement d'une exposition consacrée aux 60 ans de l'accès des Vaudoises au droit de vote et aux avancées en matière juridique dans le droit fédéral et cantonal, présentée au Forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne et qui a circulé dans différents établissements scolaires secondaires du canton.
- Diffusion et implémentation du Concept 360° à l'école obligatoire, soit un concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires afin de leur offrir un cadre éducatif inclusif, et élaboration de son pendant pour les formations du Secondaire II.
- Formation systématique de groupes de spécialistes dans les écoles et les lieux de formation afin de prévenir le harcèlement-intimidation entre élèves.
- Déploiement d'un plan d'action de lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les lieux de formation, qui vise à mieux repérer les cas de violences ou les prémises de situations difficiles, à clarifier les rôles, à former le personnel, à identifier des personnes-ressources, à sensibiliser les élèves et à encourager leurs initiatives.
- Mise en œuvre d'un programme de prévention et de sensibilisation au harcèlement sexuel destiné aux élèves et au personnel des écoles de formation professionnelle et aux gymnases: campagne de communication, guide d'accompagnement des situations et mise en place de séances de sensibilisation.
- Élaboration d'un guide de recommandations pour favoriser le repérage de l'absentéisme dans les établissements scolaires.
- Suivi renforcé et accompagnement des élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

- Renforcement du dispositif de surveillance de la scolarisation à domicile : constitution d'une équipe dédiée à cet objet, explicitation des critères et de la procédure.
- Mise en consultation d'une révision de la loi sur l'enseignement privé (LEPr) pour tendre à garantir une instruction suffisante et afin de renforcer la protection de l'enfance et de la jeunesse contre les emprises religieuses ou sectaires.

1.5.

Renforcer la *sécurité*. Face à l'évolution de la démographie et de la typologie de la criminalité, en particulier la menace terroriste, et face aux risques technologiques et environnementaux, adapter régulièrement les moyens mis à disposition et poursuivre les efforts au titre de la prévention des menaces et de la répression des infractions, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, ainsi qu'avec les instances intercantionales et la Confédération.

Réalisations 2017–2022

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC

- Diminution de plus de moitié des infractions au Code pénal dans le canton depuis 2013.
- Mise en œuvre d'un plan d'action global contre le deal de rue. Parallèlement, poursuite de l'opération STRADA de lutte contre le trafic de rue par un système de flagrant délit.
- Développement de l'activité judiciaire sur la voie publique assurée par la gendarmerie territoriale (GTer), prioritairement en tenue civile et en voiture banalisée (lutte contre les vols simples, vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'astuce, vols à la roulotte, cambriolages, etc.).
- Création, par la police cantonale avec l'appui des polices communales, d'une réserve opérationnelle (RESOP) engagée les nuits de vendredi et samedi sur l'ensemble du territoire cantonal prioritairement pour des problématiques d'ordre public.
- Lancement en juillet 2019 du projet-pilote de port de bodycams, mené par la Police de Lausanne et la police cantonale. L'expérience est poursuivie et sera étendue aux différents corps de police.
- Adoption de la loi sur le transport de sécurité de biens ou de valeurs visant à rendre ceux-ci plus sûrs et moins attractifs pour les délinquants.

ÉVOLUTION DE LA POLICE COORDONNÉE

- Adaptation du Plan d'action coordonné (PAC) qui fixe les objectifs stratégiques de la police coordonnée et mise en œuvre de 12 priorités.
- Renforcement de la coopération entre toutes les polices à travers des projets comme ceux mis en place avec la Police de l'Ouest lausannois (REGIO) et la collaboration renforcée durant la première vague de la pandémie de Covid-19 avec certaines polices intercommunales (CoRe).
- Adoption d'un crédit d'un peu plus de 11 millions de francs destiné à financer le renouvellement du système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des polices communales vaudoises permettant un accroissement de la mobilité pour le policier et une augmentation de la qualité des données.
- Préparatifs en vue du regroupement des centrales d'urgences du canton sur le site de la Grangette à Lausanne au siège de l'ECA. Le bâtiment abritera également le Poste de commandement des opérations (PCO) de l'EMCC. En marge de ce projet, les deux centrales de la Police cantonale et de la Police municipale de Lausanne ont fusionné pour former la Centrale vaudoise de police (CVP).

PRÉVENTION

- Mise à jour complète du site internet www.sois-prudent.ch, cinq ans après son lancement, avec l'appui des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) et des spécialistes de la prévention dans le domaine scolaire et policier.
- Création d'un premier tutoriel dédié aux parents leur permettant de les aider à mieux comprendre l'utilisation d'internet par leurs enfants.

RISQUE DE DÉRIVES ET EXTRÉMISME VIOLENT

- Mise en place d'une Helpline radicalisation, dans le cadre du dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Renforcement du service de renseignement cantonal.

FORMATION POLICIÈRE

- Mise en œuvre du Concept général de formation (CGF 2020) qui a instauré le passage à une formation sur deux ans. Dans cette perspective, la gouvernance et le programme de l'Académie de police de Savatan ont été adaptés.

PRISE EN CHARGE ADÉQUATE DES PERSONNES DÉTENUES

- Adaptation de la législation cantonale à la réforme fédérale du droit des sanctions entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018; développement des modalités alternatives à la détention, soit le travail d'intérêt général et la surveillance électronique.
- Élaboration d'un concept de réinsertion comprenant trois axes: l'acquisition des compétences sociales et le travail sur le délit; la formation et le travail; la préparation à la sortie.

- Création d'un nouveau secteur à l'Office d'exécution des peines, le Secteur sanctions en milieu ouvert (SMO), traitant du travail d'intérêt général, de la surveillance électronique, de la semi-détention et des sursis subordonnés et intégration, dans toutes les directions d'établissements pénitentiaires, d'une fonction dédiée à la réinsertion visant ainsi une meilleure prise en charge du secteur socioéducatif.
- Augmentation des moyens alloués aux établissements pénitentiaires et à l'Office d'exécution des peines en vue d'élaborer et de valider davantage de plans d'exécution de la sanction, documents de référence pour exécuter les sanctions selon le principe de l'individualisation de la prise en charge.
- Prise en charge spécifique de détenus placés en établissements socio-éducatif et médicosocial (début 2018).
- Déploiement progressif dans les différents établissements pénitentiaires de dialogues restauratifs, en collaboration avec l'association Forum suisse de justice restaurative, après une première expérience pilote réalisée avec les jeunes adultes à l'établissement Aux Léchaires en octobre 2019.
- Déploiement du programme d'échange de matériel d'injection stérile (PREMIS) dans les prisons vaudoises (fin 2021), qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur les épidémies et a été mis en place en étroite collaboration avec les partenaires médicaux.
- Décision d'affecter la totalité des places de la prison de la Tuilière à la détention des femmes afin de mieux tenir compte de leurs besoins spécifiques.
- Mise en place de formations certifiantes pour les détenus (formations AFP en cuisine, boulangerie-pâtisserie, gestion de commerce, en peinture, menuiserie, agriculture au sein des Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) et à la prison de la Tuilière).
- Développement d'unités de vie permettant une meilleure responsabilisation des personnes détenues à la prison de la Croisée et refonte du concept de l'Unité arrivants aux EPO, améliorant la phase d'évaluation de la personne détenue à son arrivée dans le but de l'orienter vers les activités adéquates en fonction de ses besoins (formation, atelier, etc.).
- Création d'un bureau social à l'Établissement de détention pour mineurs pour les jeunes adultes.
- Étude sur la faisabilité et les conséquences d'une intégration complète ou partielle des activités de la Fondation vaudoise de probation au sein de l'administration cantonale.
- Organisation des Assises de la chaîne pénale fin 2018 afin d'élargir le débat sur la problématique de la surpopulation carcérale.

INFRASTRUCTURES PÉNITENTIAIRES

- Adoption de plusieurs crédits : crédits d'ouvrage pour sécurisation de la Prison de la Croisée (2018) ; crédit d'étude pour la construction du futur établissement pénitentiaire des Grands-Marais à Orbe (1^{re} étape 216 places) (2018) ; crédit d'étude pour la construction du poste de contrôle avancé et de la sécurisation du pôle pénitentiaire vaudois (2019) ; crédit-cadre pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études en vue de la modernisation globale du parc immobilier pénitentiaire du canton, ainsi qu'un crédit d'investissement pour intervenir plus spécifiquement sur la prison de la Tuilière (2020).

- Adoption par le Conseil d'État de la mise à jour de la feuille de route pour la planification des infrastructures du Service pénitentiaire prévoyant, notamment, des assainissements suite à l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit-cadre de 28,8 millions de francs (2021).

FONCTION D'AGENT DE DÉTENTION ET FORMATION

- Revalorisation de la fonction d'agent de détention (début 2019) afin de reconnaître la fonction et la rendre plus attractive.
- Développement de la formation cantonale interne (FOCANT) permettant aux agents de détention de maîtriser les fondamentaux nécessaires et se préparer à la formation dispensée par le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP).
- Inauguration, du centre de formation « Le Talent » qui dispense des cours théoriques et pratiques, compris dans la formation cantonale et la formation continue et comprend notamment deux cellules d'exercice, dont une permettant l'instruction de la lutte contre le feu (2021).

STRATÉGIE SÉCURITAIRE POUR LES ÉVÉNEMENTS SORTANT DE L'ORDINAIRE

- Développement de la stratégie pour les événements sortant de l'ordinaire sur trois axes: orientations et missions, analyses et développement de plans d'urgence multipartenaires, formation des partenaires EMCC.
- Finalisation du rapport sur l'analyse des risques techniques et naturels.
- Finalisation ou actualisation de plusieurs plans d'urgence (à l'instar du plan multilatéral de secours sur le lac Léman).
- Formation en gestion de crise de plusieurs municipalités.
- Tenue d'une conférence sur les grandes manifestations à Vevey, conduite des opérations de sécurité de la Fête des Vignerons 2019 – avec notamment le développement d'un système de gestion des flux de personnes – et des Jeux olympiques de la jeunesse.
- Mise à jour du système de gestion en cas de crise SAGACRISIS avec l'ajout d'un module cartographique disponible pour l'entier des partenaires.
- Développement et mise en service de l'unité de conduite coordonnée: moyen mobile permettant aux partenaires de la protection de la population de conduire un événement sur site avec l'entier des systèmes à disposition.

RISQUES TECHNOLOGIQUES, NATURELS ET IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

- Élaboration d'une stratégie pour la gestion des événements impliquant notamment des matières dangereuses.
- Consolidation des mesures de protection contre les dangers naturels par l'adoption de plusieurs décrets et la mise en œuvre de l'adaptation des cartes de dangers naturels, d'ouvrages de protection contre les dangers naturels, de gestion des forêts protectrices et des mesures de sécurisation de l'Ognonnaz (Blonay, Saint-Légier et La Tour-de-Peilz) et de la

Grande Eau (Aigle et Yverne). Achèvement de trois chantiers de sécurisation d'importance à la Thielle, la Brinaz et dans la basse plaine du Rhône.

- Conduite d'un projet de prévention des risques en lien avec l'approvisionnement en électricité du canton (risque de blackout).
- Tenue des exercices de transports de matières dangereuses en 2017 et 2018, l'exercice du Réseau national de sécurité en 2019, exercices d'évacuation et engagements ALPA 2018 (approvisionnement en eau des alpages).

VIOLENCE DOMESTIQUE

- Entrée en vigueur de la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre les violences domestiques (2018): renforcement du dispositif de prise en charge des situations de violences domestiques.
- Dans ce cadre, mise sur pied d'entretien socioéducatif pour les personnes auteures de violence domestique. Trois-cent-vingt personnes auteures reçues pour un premier entretien en 2021, débouchant sur un suivi (entretiens supplémentaires ou programmes) dans plus de la moitié des cas.
- Élargissement des offres à l'intention des victimes de violence domestique. Mise sur pied, depuis 2017, par le Centre Malley Prairie de consultations pour les personnes victimes dont le ou la partenaire a été expulsée; ouverture d'un espace Père-Enfant, afin de permettre le maintien du lien dans un espace sécurisé, développement des entretiens de couple, en collaboration avec le Centre de prévention de l'Ale qui accompagne les auteurs et les autrices, et des groupes de soutien pour femmes. Enfin ouverture d'un nouveau centre d'accueil à Morges (printemps 2022).
- Mise en place du dispositif au sein des hôpitaux régionaux vaudois reconnus d'intérêt public de constats médico-légaux: cette offre élargie garantit un accès simplifié à une prise en charge médicale et l'établissement d'un constat médico-légal qui est un élément important dans la constitution d'une éventuelle enquête judiciaire (2020).
- Publication du premier rapport sur les chiffres de la violence domestique pour la période 2015–2021.
- Adoption d'un Plan d'action cantonal de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul qui porte sur les différentes formes de violence à l'égard des femmes (2021).
- Introduction à partir de 2022, de l'astreinte au port d'un appareil de surveillance électronique des personnes auteures de violence domestique, de menaces et de harcèlement, dans le cadre de l'application de l'art. 28c al. 1 CC. Cette disposition permet de surveiller le respect d'une interdiction de périmètre.
- Mise en place de formations destinées à des professionnels, notamment dans les secteurs de la prise en charge des migrants, de la pharmacie, de la psychiatrie, de la santé, du Ministère public, des addictions et de la prise en charge des personnes vulnérables, dont les aînés, en matière de détection, orientation et prise en charge des victimes de violence domestique.

- Actions de prévention, notamment envers les jeunes: exposition Plus fort que la violence (région de Morges en 2021, sera reconduite à Lausanne en 2022); «Sortir ensemble et se respecter» (prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes).

1.6.

Renforcer l'intégration et l'autonomie des migrants.

Veiller à la maîtrise des coûts de l'asile.

Réalisations 2017–2022

- Au travers des Unités communes, intensification de la collaboration avec le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) et l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) dans le cadre de l'*Agenda Intégration Suisse* (AIS) afin de favoriser l'intégration professionnelle des migrants, contribuant ainsi au suivi et au placement sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de permis L et N.
- Mise en œuvre de la prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI+), un programme destiné aux personnes allophones ayant trouvé une place d'apprentissage (AFP ou CFC) dont la durée est prolongée d'une année pour consolider le français professionnel afin de leur permettre de réussir leur parcours professionnel et de s'intégrer durablement dans le monde du travail: mise en œuvre du projet fédéral en 2018, dispositif ouvert à tous les métiers et implanté dans cinq écoles professionnelles, 110 places proposées depuis 2021, contre 90 en 2018.
- Ouverture de l'École de l'accueil (EdA) en août 2021 pour le public allophone primo-arrivant (15-25 ans) dont l'objectif principal est l'acquisition d'un niveau langagier suffisant pour entrer en formation professionnelle ou en formation générale.
- Mise en œuvre en 2019 de l'Agenda intégration suisse (AIS), programme coordonnant l'intégration dans une perspective nationale; désormais, harmonisation des pratiques et coordination effective de l'EVAM et du CSIR dans le suivi des personnes, facilitant notamment le passage d'un établissement (l'EVAM assiste requérants d'asile et titulaires d'une admission provisoire) à l'autre (le CSIR prend en charge les réfugiés statutaires); augmentation sensible du nombre de personnes en emploi, notamment parmi les titulaires d'une admission provisoire: fin novembre 2021, 1140 titulaires d'une admission provisoires (41 %) exerçaient une activité salariée contre 588 (25,7 %) en 2017.
- Amélioration du financement fédéral de l'asile obtenue dans le cadre de l'Agenda intégration suisse: fin du retrait des subventions fédérales aux cantons pour les jeunes en formation (apprentissage) et les adultes en emploi avec un faible revenu.

- Diminution des coûts de prise en charge avec l'augmentation du nombre de personnes (titulaires d'une admission provisoire) exerçant un emploi (voir plus haut).
- Poursuite de l'application des décisions fédérales de manière efficace et humaine dans le respect des exigences du droit fédéral et les règles d'exécution cantonales: entre 2017 et 2020, 74% des personnes qui ont dû quitter la Suisse (et donc le canton) à la suite du rejet de leur demande d'asile par les autorités fédérales ont bénéficié d'une aide au retour (en dehors des personnes condamnées pénalement qui n'ont pas accès à l'aide au retour).
- Renforcement de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) au cours de la législature: définition d'un concept éducatif destiné aux foyers de l'EVAM dédiés aux mineurs non accompagnés de plus de 12 ans et fixation d'une clé de dotation établissant les effectifs de professionnels encadrant les mineurs non accompagnés (10 éducateurs pour 30 jeunes); mise en place d'un accompagnement particulier de la transition de ces jeunes de la minorité vers la majorité par des professionnels (éducateurs, assistants sociaux), en foyer pour MNA, en appartement de transition ou encore en structure pour adultes.
- Création de l'Unité migration accueil (UMA) visant à apporter un soutien aux professionnels des établissements scolaires et lieux de formation en vue de favoriser l'intégration de jeunes migrants et/ou allophones dans leur parcours scolaire et de formation et déploiement de ses prestations (entretiens d'accueil et outils de positionnement).
- Traduction des documents d'information aux parents et de différents documents importants (par exemple certaines pages de l'agenda de l'élève) dans les neuf langues maternelles les plus parlées par les élèves de la scolarité obligatoire.
- Optimisation des synergies avec les guichets de la Transition 1 et l'unité Migration-Accueil pour l'admission, en classe d'accueil de la scolarité obligatoire, de certains jeunes de plus de 15 ans issus de la migration.
- Une intégration par la formation et l'insertion dans le tissu économique local. Ouverture d'une succursale du CSIR à Montreux offrant une plus grande proximité avec les réfugiés, ainsi qu'avec les acteurs sociaux et économiques de la Riviera et du Chablais. Approfondissement de la collaboration entre le CSIR, le BCI, l'EVAM et UniSanté pour une meilleure continuité et une plus grande cohérence dans la prise en charge des réfugiés tout au long de leur parcours. Près de 1000 réfugiés suivis par le CSIR ont suivi une ou plusieurs mesures d'insertion, malgré les restrictions liées à la crise sanitaire. Augmentation, pour l'année académique 2020-21, du nombre de réfugiés en formation et au bénéfice d'une bourse d'études.

1.7.

Renforcer la prise en charge ciblée de **personnes en situation de fragilité**.

Réalisations 2017–2022

- Autisme
 - › Poursuite du déploiement du plan autisme dans le domaine de la pédagogie spécialisée: ouverture d'un dispositif d'intervention précoce, d'une classe enfantine pour enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme et de classes dans un centre thérapeutique de jour.
 - › Soutien aux établissements de la scolarité obligatoire, aux établissements de pédagogie spécialisée et aux parents dans la prise en charge des enfants concernés (équipes mobiles en 2018).
 - › Consolidation du rôle des aides à l'intégration au sein des classes de l'école obligatoire: création d'un cahier des charges, revalorisation salariale et formation spécifique à la HEP (rentrée 2021: 135 personnes ont entamé cette formation).
- Accompagnement par des formations, mise à disposition de matériel et suivi des enseignants spécialisés. Renforts pédagogiques de l'École cantonale des enfants sourds (École cantonale de pédagogie spécialisée).
- Formations spécifiques et soutiens (indirects) à des équipes mettant en place des technologies d'aide et soucieuses de favoriser la conception universelle de l'apprentissage.
- Mise sur pied de la Centrale des solidarités afin de soutenir les personnes isolées ou en situation de fragilité durant la période 2020 et 2021.
- Offre communautaire d'accompagnement des personnes âgées: développement de l'offre des Centres d'accueil temporaire (CAT), passant régulièrement de 1427 personnes en moyenne par mois en 2013, à 1814 personnes en 2019. En 2020, les 70 CAT du canton ont accueilli près de 2600 personnes fragilisées vivant à leur domicile.
- Réalisation de travaux préparatoires pour la mise en œuvre des obligations liées à la ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ainsi qu'en vue de réponses à des motions traitant des besoins des personnes en situation de handicap de manière transversale.
- Mise sur pied d'un projet-pilote sur les conditions d'hospitalisation de bénéficiaires des établissements socioéducatifs en chambres de soins intensifs des hôpitaux psychiatriques du canton. Révision de la directive concernant les mesures de contraintes appliquées aux bénéficiaires en situation de handicap hébergés en établissement socioéducatif (ESE) dans le canton de Vaud.
- Curatelle
 - › Abandon de la curatelle imposée dès 1er janvier 2018.
 - › Mise en place d'un dispositif de recrutement des curatrices et curateurs privés (volontaires) en collaboration avec l'Ordre judiciaire

vaudois. Organisation régulière de campagnes de promotion pour le recrutement de curatrices et curateurs volontaires afin de répondre aux besoins.

- › Augmentation de la rémunération des curatrices et curateurs privés.
- › Renforcement des formations (initiale et continue) et du soutien aux curatrices et curateurs privés.
- › Prise en charge de l'ensemble des mandats « légers » par les curatrices et curateurs privés (volontaires), au-delà des objectifs prévus et pérennisation de 60 postes d'auxiliaires dans ce secteur d'ici 2023.

1.8.

Préparer le système socio-sanitaire au vieillissement de la population, tout en contenant l'évolution des coûts de la santé.

Réalisations 2017–2022

RENFORCEMENT DE LA MÉDECINE ET DES SOINS À DOMICILE – CONTINUITÉ DES SOINS

- Élaboration d'une nouvelle politique des vieillissements appelée « Vieillir2030 » visant à développer une vision, des lignes directrices, des actions et des mesures pour préparer la société vaudoise à son vieillissement. Cette politique des vieillissements a été élaborée via une large démarche participative permettant de construire les bases d'une vision partagée par tous les acteurs du domaine de la vieillesse avec, en particulier, l'apport des premiers concernés, les seniors. Cette politique publique permet aussi de décloisonner les domaines de la santé et du social puisque ces deux secteurs sont intimement liés lorsque l'âge amène fragilités ou vulnérabilités.
- Développement du projet pilote MOCCA (MOdèle de Coordination pour les CABinets de médecine de famille) dont le but est d'améliorer la coordination et la continuité des soins, en particulier pour les patientes et patients seniors; avec ce nouveau modèle, la médecine de premier recours est renforcée du fait de l'intégration d'activités de soins infirmiers dans la médecine de famille.
- Création d'Unisanté, centre universitaire de médecine générale et santé publique, institution unique en Suisse ayant pour objectif le renforcement du pilotage de la politique de santé publique dans un contexte de vieillissement démographique, d'accroissement des maladies chroniques et des besoins de santé de la population (début 2019). Elle regroupe la PMU, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), l'Institut romand de santé au travail (IST), Promotion Santé Vaud (ProSV), le Programme cantonal diabète et la Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer. Huit-cents collaboratrices et collaborateurs concernés. Au nombre de ses missions: enseignement et recherche, promotion de la santé et prévention, première ligne de soins et développement des compétences des professionnels actifs en

santé communautaire, accès aux soins des populations vulnérables ainsi qu'analyse et pilotage du système de santé. Diverses adaptations réglementaires liées.

- Renforcement de l'organisation de la garde médicale sur l'ensemble du territoire cantonal afin notamment de consolider la garde domiciliaire, de faciliter le maintien sur les lieux de vie et d'éviter les hospitalisations inappropriées.
- Renforcement des prises en charge d'urgences à domicile ou en institution d'hébergement par l'intervention, sous délégation médicale, d'équipes mobiles d'urgences infirmières somatiques et psychiatriques et amélioration de la continuité des prises en soins au-delà des situations d'urgence.
- Adoption du règlement sur les conditions pour exploiter une organisation de soins à domicile (ROSAD) dans le but de renforcer les exigences, notamment au niveau du nombre d'EPT minimum et de la formation.
- Réorganisation des urgences préhospitalières et transport des patients : projet de loi soumis au Grand Conseil, après consultation publique. L'accent est mis sur la proximité des services d'urgence pour les habitants du canton, où qu'ils vivent, et pérennise l'existence des intervenants rapides, améliorant ainsi la couverture sanitaire. Toutes les ambulances du dispositif sont soumises aux mêmes règles.

SIMPLIFICATION DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DES SOINS

- Mise en place du programme « Réponse à l'urgence » et de modèles d'organisations favorisant la collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle dans chacune des quatre régions du canton.
- Amélioration de la coordination et du travail en réseau entre les acteurs sociosanitaires afin d'assurer la continuité des soins, la sécurité des patients et la qualité des prestations.
- Développement de « Pôles Santé » dans les régions périphériques à densité médicale basse (Sainte-Croix, vallée de Joux et Pays d'Enhaut) visant à la mise en place d'un modèle de soins intégrés, grâce au regroupement en un seul site des prestations hospitalières, d'hébergement médicosocial, d'aide et de soins à domicile.

MAÎTRISE DU NOMBRE DE LITS HOSPITALIERS DANS LE CANTON

- Contrôle de l'ouverture d'une nouvelle aile à l'hôpital de Morges et travaux d'agrandissement à l'hôpital de Nyon avec une mise en exploitation progressive du nombre de lits.
- Diminution du nombre de lits de médecine de l'Hôpital Riviera-Chablais VD-VS et adaptation du nombre de lits de réadaptation de l'établissement afin de permettre un meilleur ajustement des capacités aux besoins en cas d'augmentation de l'activité.

CONTRIBUTION À LA MAÎTRISE DU COÛT
PAR ASSURÉ LAMAL, EN AGISSANT SUR LE NOMBRE
DE PRATICIENS ET SUR LES TARIFS

- Adaptation des règles cantonales après l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021 du nouveau droit fédéral concernant l'admission des fournisseurs de prestations, qui donne les outils aux cantons pour maîtriser le volume de l'offre des médecins (période transitoire jusque l'été 2023).
- Prolongation de la régulation des équipements médico-techniques lourds jusqu'en 2025.
- Depuis 2018, approbation par le Conseil d'État des valeurs de points tarifaires Tarmed pour les cabinets médicaux pour une durée limitée d'un an afin de pouvoir intervenir si nécessaire.
- Volonté du Conseil d'État de soutenir une baisse progressive du tarif ambulatoire dans les cabinets médicaux avec l'aval du Grand Conseil via l'adoption du Postulat Riesen.

ACCOMPAGNEMENT DE L'HÔPITAL
RIVIERA-CHABLAIS VD-VS SUR LE SITE DE RENNAZ

- Inauguration du site de Rennaz en 2019.
- Renouvellement du conseil d'établissement et lancement d'un plan de mesures avec suivi financier rigoureux, l'objectif étant de retrouver à terme un équilibre financier.

RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES PRIORITAIRES
DU CHUV

- Bloc opératoire central: refonte complète du plateau technique du CHUV et mise en service en 2017 du bloc opératoire complémentaire de seize salles, destiné à accueillir l'activité opératoire du CHUV le temps de la rénovation complète du bloc central; mise en service en 2021 du bloc opératoire central de quatorze salles, dont une réservée à la robotique et l'autre à la radiologie interventionnelle (équipements lourds).
- Hôpital des enfants: réalisation du gros œuvre de l'hôpital pédiatrique de 120 lits situé au cœur de la cité hospitalière du CHUV (Bugnon) à Lausanne (ouverture prévue en été 2024).
- Cery: mise en service en 2018 du Centre de neurosciences psychiatriques pour la recherche sur les bases biologiques des maladies psychiatriques; réalisation et mise en service des deux bâtiments (en 2020 et en 2022) constituant le nouvel hôpital doté de 220 lits.
- Agora: mise en service en 2018 de ce bâtiment intégralement financé par la Fondation ISREC et dédié à la recherche sur le cancer, exploité par le CHUV et réservé aux activités du Département d'oncologie UNIL-CHUV, de l'EPFL, des HUG et de l'UNIGE, pouvant regrouper jusqu'à 300 chercheuses et chercheurs.
- Biopôle: octroi en 2021 du permis de construire du bâtiment qui abritera l'Institut Ludwig pour la recherche sur le cancer (LICR), implanté à proximité du Centre des laboratoires d'Épalinges.

- Site logistique: exploitation depuis fin 2018 d'une nouvelle plateforme logistique commune aux CHUV et HUG et d'une centrale de production alimentaire pour le CHUV (cuisine froide) à Bussigny.

MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES BÂTIES DU CHUV

- Soins intensifs: financement à hauteur de 17,5 millions de francs pour la première phase des travaux de remise à neuf des cinq unités de soins intensifs adultes, de l'unité d'observation des urgences et des salles de déchocage.
- Infrastructures stationnaires: octroi d'un crédit d'investissement de 18,1 millions pour achever la transformation de l'intégralité des chambres du Bâtiment hospitalier (création de chambres doubles pour remplacer les anciennes salles à cinq lits) et d'un crédit d'investissement de 24,24 millions pour l'agrandissement et la transformation du garage à ambulances pour le transport interne et interhospitalier; octroi d'un crédit d'étude de 5,96 millions pour la réhabilitation de l'Hôpital de Beaumont et d'un crédit d'étude de 3,89 millions pour la construction du garage à ambulances des urgences.

PROGRAMME CANTONAL DE SOUTIEN AUX PERSONNES PROCHEs AIDANTES

- Validation d'un nouveau plan d'action pour leur reconnaissance. Ce dernier permettra notamment de renforcer la relève à domicile, la reconnaissance des proches par les hôpitaux et d'examiner les améliorations possibles des soutiens financiers adaptés aux besoins de proches.

PROGRAMME D'ACTION CANTONAL EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ

- Élaboration d'un nouveau programme d'action cantonal en particulier autour des domaines de la promotion d'une alimentation équilibrée, d'une activité physique adaptée et régulière ainsi que de la promotion de la santé mentale. Ce nouveau programme, accepté et cofinancé par Promotion santé suisse en 2020, prévoit deux nouveaux modules qui concernent la santé psychique.

1.9.

Poursuivre le développement d'une offre d'accueil de jour collectif et familial des enfants suffisante et tenant compte des différents modes d'organisation du travail (horaires atypiques, étendus, irréguliers).

Réalisations 2017–2022

OFFRE EN ACCUEIL PARASCOLAIRE

- Croissance de l'offre particulièrement marquée en accueil parascolaire: 3081 places offertes supplémentaires mises à disposition des parents entre 2017 et 2020 (+28 % au regard de 2016).
- Croissance de l'offre préscolaire: 591 places offertes supplémentaires entre 2017 et 2020 (+6 % au regard de 2016).
- En 2021, importante augmentation de l'offre également, le nombre de places autorisées supplémentaires s'élevant à 2100 (pré et parascolaire).
- Ouverture en 2019 sur le site des Falaises à Lausanne de trente-six places supplémentaires d'accueil de jour des enfants, dont dix à horaire élargi (6 h 30 – 20 h 30), destinées prioritairement aux parents qui travaillent au CHUV; finalisation du projet d'extension de vingt-sept places supplémentaires d'accueil de jour des enfants sur le site du Chemin des Diablerets à Lausanne (2022); mise à l'étude d'un projet de crèche de 56 places *in situ*, au centre de la Cité hospitalière du CHUV (2023).

FINANCEMENT DE LA FONDATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS (FAJE)

- Entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'accueil de jour début 2018; conformément à celle-ci, forte augmentation de la contribution de l'État à la FAJE entre 2017 (41 millions de francs) et 2022 (75 millions de francs, selon budget), ce qui représente une croissance de près de 84 %. Le taux de contribution des employeurs à la Fondation s'élève à 0,16 % des salaires.

FINANCEMENT FÉDÉRAL DESTINÉ À ABAISSER LES TARIFS DE L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS POUR SOULAGER FINANCIÈREMENT LES PARENTS

- Dépôt d'une demande auprès de l'OFAS afin d'obtenir une aide financière à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfants dans le canton. Décision positive l'OFAS fin 2021: le Canton de Vaud pourra bénéficier, pour une durée de trois ans, d'aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfant. Sous réserve de confirmation des montants des subventions cantonales, le montant maximal de l'aide financière fédérale s'élèvera à 42 millions de francs, répartis sur trois ans.

PRISE EN CHARGE EN ACCUEIL DE JOUR AVEC HORAIRES ÉTENDUS ET FLEXIBLES

- Mise sur pied d'un groupe de travail afin d'étudier la faisabilité d'une structure de l'État-employeur, comportant des horaires d'accueil élargis; ce groupe a été contraint de geler ses travaux en raison de la pandémie.
- En début de législature, sollicitation par deux structures d'autorisations d'exploiter avec des horaires en soirée allant au-delà des ouvertures usuelles. Ces prestations d'ouverture étendues n'ont toutefois pas été déployées, en raison de l'absence de demande de la part des parents concernés. Poursuite des réflexions en lien avec l'analyse des besoins des parents.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ACCUEILLANTES ET ACCUEILLANTS EN MILIEU FAMILIAL

- Révision des directives cantonales pour l'accueil familial de jour, dans le but de revaloriser le travail des accueillantes en milieu familial et d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants bénéficiant de ce type d'accueil, entrée en vigueur à la fin 2021. Nouveautés: élaboration par les structures de coordination d'un projet pédagogique et des procédures portant sur la sécurité des enfants; renforcement du taux d'encadrement des accueillantes par les coordinatrices et coordinateurs, mettant l'accent sur la dimension pédagogique du travail.
- Afin de soutenir les objectifs d'amélioration des conditions de travail des accueillantes et la qualité de l'accueil, renforcement par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) des modalités de subventionnement en faveur de l'accueil familial à hauteur de 50% (9,5 millions de francs par an dès 2022, 6,5 millions en 2021).
- Évaluation régulière prévue, pour l'ensemble de ces mesures, constituant une première étape visant à apporter une amélioration substantielle des conditions d'encadrement et de travail des accueillants et accueillantes en milieu familial. La consolidation du dispositif général permettra de proposer un statut d'accueillant indépendant par une modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants.

1.10.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la société et au sein de l'État.

Réalisations 2017–2022

REPRÉSENTATION ÉGALITAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES

- Organisation en partenariat avec le Bureau de l'égalité de l'État de Vaud d'une exposition temporaire au Château de Morges (CMM) « Le sexe faible ? Femmes et pouvoirs en Suisse et en Europe, XVI^e–XX^e siècles », en 2021.
- Suivi et analyse de l'orientation des filles dans les filières scientifiques.
- Mise en place d'un cours Mathilda destiné aux filles de 11VP dans deux gymnases vaudois pour lutter contre le faible pourcentage de filles dans les programmes les plus exigeants en mathématiques.
- Sensibilisation à la place des femmes dans les carrières scientifiques et aux enjeux et perspectives pour les élèves d'aujourd'hui : table ronde pour les maîtresses et maîtres de classe dans la salle du Grand Conseil, courrier aux enseignantes et enseignants de 7P et 8P.
- Déploiement graduel de laboratoires de mathématiques dans les établissements scolaires pour faciliter la découverte des apprentissages dans un cadre différent pour rendre la matière plus attractive auprès des élèves et en particulier des filles.
- Réalisation d'un complément vaudois au moyen d'enseignement romand qui met en avant le rôle des femmes dans l'histoire et organisation d'une conférence : enseigner l'histoire au prisme du genre pour sensibiliser le corps enseignant au concept de genre et favoriser la prise en compte de cette dimension dans leur pratique.
- Intégration systématique de l'annexe P6 « engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes » dans les dossiers d'appels d'offres publics de la Direction générale immeubles et patrimoine.

REPRÉSENTATION ÉGALITAIRE DANS TOUS LES MÉTIERS, SECTEURS ET NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

Adoption de mesures pour l'égalité :

- Cursus de formation pour les cadres : sensibilisation des cadres aux thématiques RH en lien avec les questions d'égalité.
- Présence d'au moins une femme cadre dans les comités de recrutement des fonctions dirigeantes et exposées.
- Annonce de tous les emplois à temps plein avec l'option de les occuper dès 80 %.
- Modification du règlement sur la formation continue pour donner trois jours de formations à tous les collaborateurs indépendamment de leur taux d'activité.

- Valorisation des années consacrées à l'éducation des enfants au moment de la fixation de salaire.
- Adaptation du dispositif normatif lié au télétravail (RLPers et directive technique) (début 2021).
- Production d'un e-learning sur la culture inclusive pour les collaborateurs avec les personnes expertes au sein de l'administration et développement d'un second e-learning destiné aux cadres en 2021.
- Coordination de la Journée oser tous les métiers (JOM) qui permet aux jeunes de découvrir des métiers indépendamment des stéréotypes présents dans certaines formations et professions et de promouvoir une plus grande mixité dans tous les secteurs professionnels. Augmentation du nombre d'ateliers (8 en 2016, 20 en 2021). Élargissement de la palette d'emplois liés à la formation professionnelle, accès à tous les jeunes du canton aux ateliers au sein de l'administration cantonale vaudoise.
- Développement du matériel pédagogique *L'école de l'égalité* par le Canton dans le cadre de la Conférence romande de l'égalité, afin de développer une pédagogie égalitaire à tous les degrés de la scolarité obligatoire et dans les principales disciplines scolaires (mise en œuvre de l'article 14 de la Convention d'Istanbul).
- Formations en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail et de la vie politique, réalisées à la demande de certains groupes professionnels et du Grand Conseil.
- Mise en œuvre d'un programme de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement sexuel envers les apprenties et les apprentis. Toutes les écoles professionnelles du canton formées à la détection et au traitement des situations (2018), puis élargissement aux gymnases (2021). Guide d'accompagnement et séances de sensibilisation afin d'améliorer la détection et de standardiser la prise en charge.

ÉGALITÉ SALARIALE

- Analyse de l'égalité salariale avec l'outil LOGIB: passage de l'écart résiduel non explicable, inférieur au taux de 5% admis, de 3,5% en 2014 à 2,2% en 2021; analyses complémentaires en vue de proposer des mesures pour améliorer cet écart.
- Mise en place au CHUV du dispositif d'autocontrôle de l'égalité des salaires, via l'outil d'analyse standard LOGIB, et certification par un organe indépendant du respect des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes en matière d'égalité salariale.
- Mise en place d'une commission pour procéder ou faire procéder au contrôle du respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes auprès des entreprises ayant obtenu des marchés publics dans le canton et des entités subventionnées par l'État (10 contrôles par an), conformément à la loi. Premiers contrôles en 2020. Réalisation d'études pour guider les travaux de la Commission, dont une portant sur les liens entre le contrôle de l'égalité salariale et les conventions collectives de travail et une autre sur les seuils de tolérance dans l'analyse LOGIB.
- Mise sur pied d'une offre de formation à l'analyse de l'égalité salariale avec la méthodologie de la Confédération LOGIB à l'attention des entreprises et des services des administrations publiques vaudoises.

1.11.

Encourager la création de **logements** adaptés aux besoins, financièrement accessibles et en suffisance.

Réalisations 2017–2022

- Traitement des premières opérations de soutien, par le biais de cautionnements cantonaux, aux coopératives innovantes et participatives signataires de la charte vaudoise. Cela grâce à l'adaptation du règlement sur les prêts et les cautionnements pour les logements (RPCL).
- Organisation de la 5^e édition du Forum vaudois du logement au cours duquel les 300 participants ont pu découvrir les différents outils à disposition des communes pour agir sur le marché locatif de leur territoire.
- Dans le cadre du programme « Au top pour ma commune », promotion des outils de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et du rôle des coopératives.
- Développement de plusieurs terrains de l'État de Vaud par la Société vaudoise pour le logement SA (SVL), notamment à Bussigny, Chamblon, Treycovagnes, Grandson, Crissier, Le Mont-sur-Lausanne et Préverenges.
- Rencontres avec chaque commune avec délégation de compétences en matière de contrôle des conditions d'accès et d'occupation des logements subventionnés (LLM), afin de mieux cerner leurs modes de fonctionnement ainsi que leurs besoins et attentes en matière d'adaptation réglementaire.
- Mandatement d'un groupe de travail piloté par l'IDHEAP afin de réaliser une vaste évaluation des dispositions de la loi sur le logement (LL) et de la LPPPL, respectivement de l'opportunité de réviser l'actuel barème cantonal unique du taux d'effort pour l'accès aux logements à loyer modéré.
- Constat d'une baisse de la construction de logements subventionnés depuis la mise en œuvre de la LPPPL avec l'introduction de la nouvelle catégorie des logements à loyers abordables.

LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS

- Renforcement marqué du parc de logements pour étudiants du canton, grâce à la collaboration avec la Fondation Maison pour étudiants Lausanne (FMEL) : réalisation de projets à Yverdon (46 lits), dans le quartier de Sévelin à Lausanne (105 lits).
- Inauguration sur le campus de l'UNIL de l'emblématique bâtiment Vortex, réalisé par la Caisse de pensions de l'État de Vaud, qui a permis à la FMEL d'offrir 829 lits supplémentaires (2020). Le bâtiment avait servi de lieu d'accueil des athlètes lors des Jeux olympiques de la jeunesse. Mise en location immédiate des logements et des espaces communautaires – financés par le Canton – dédiés à la vie estudiantine au Vortex.

- Augmentation de 500 lits supplémentaires prévue dans le cadre du projet du Campus Santé sur le site de Dorigny (travaux à débuter en 2022).

LOGEMENT POUR SENIORS

- En moyenne, chaque année, le nombre de logements conventionnés (reconnus dans le cadre de la LUP) pour seniors augmente de 100 unités. En 2021, le nombre de logements conventionnés dépasse les 1600 alors qu'il était de 1199 en 2017. Il existe en outre environ 1000 logements non conventionnés.

1.12.

Mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire définie par le plan directeur cantonal, mettre en œuvre les projets d'agglomération ainsi qu'adapter la politique des pôles de développement aux nouveaux enjeux.

Réalisations 2017–2022

PLAN DIRECTEUR CANTONAL (PDCN)

Mise en vigueur de la 4^e adaptation du PDCn, approuvée par le Conseil fédéral fin 2018, qui ajuste notamment la politique cantonale en matière de gestion des zones à bâtir à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 2014, notamment dans le but de réduire le surdimensionnement des zones à bâtir.

- Mise en vigueur de l'adaptation 4 bis du PDCn, approuvée par le Conseil fédéral fin 2019, consacrée notamment à l'intégration des éléments d'intérêt cantonal des projets d'agglomération Lausanne-Morges, Chablais Agglo et Grand Genève, en prévision de la signature des accords sur les prestations avec la Confédération pour le cofinancement des mesures infrastructurelles.
- Élaboration et lancement de la procédure d'approbation de l'adaptation 4 ter du PDCn, portant notamment sur le système de gestion des zones d'activités ainsi que sur l'intégration des nouvelles chartes du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et du parc naturel périurbain du Jorat. Entrée en vigueur prévue mi-2022.
- Démarrage de la révision complète du PDCn: monitoring du plan directeur en vigueur; identification des enjeux; lancement d'études de base, etc. Réexamen intégral du contenu; cas échéant, réorientation de la vision partagée de l'organisation du territoire en redéfinissant les orientations pour les politiques à incidence territoriale, telles que l'urbanisation, la mobilité, l'agriculture, la sylviculture, les loisirs, la gestion des ressources, les besoins de l'économie, ou encore la préservation des milieux naturels. Mise en consultation publique du PDCn révisé prévue dans le courant de l'année 2024.

SURFACES D'ASSOLEMENT (SDA)

- Adoption par le Conseil d'État des Stratégies cantonales des surfaces d'assolement 2017–2020 et 2021–2024 qui, en identifiant de nouvelles SDA et en gérant l'inventaire de manière précise, permettent de garantir le contingent cantonal en tout temps et à long terme.
- Adoption par le Conseil d'État de dix priorisations semestrielles des projets ayant des emprises sur les SDA, ce qui a permis, tout en les rationalisant, de répondre au développement attendu du canton et aux enjeux environnementaux.

AGGLOMÉRATIONS

- Dépôt d'un projet d'agglomération de 4^e génération de la part de Chablais-Agglomération, AggloY et Grand Genève.
- Travaux en vue de la mise en place d'une structure d'agglomération pérenne pour Rivelac sur la base d'une convention intercantonale et intercommunale signée à fin 2019.
- Travaux préparatoires en vue du dépôt d'un projet d'agglomération de 5^e génération de la part du PALM.
- Concertation de la population du Canton et des structures d'agglomération en vue de la réalisation des mesures de projets d'agglomération de 1^{re}, 2^e et 3^e génération.

SYSTÈME DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SGZA)

- Révision de la ligne d'action D1 et des mesures D11 et D12 du Plan directeur cantonal consacrées au SGZA en vue notamment de clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs et de disposer de réserves de surface permettant de répondre aux besoins de l'économie.
- Appui aux associations régionales et aux structures d'agglomération qui conduisent l'élaboration de stratégies régionales.
- Mise à disposition d'outils d'aide à l'élaboration à l'intention des structures devant élaborer une stratégie régionale.
- Élaboration de la stratégie régionale du PALM, en collaboration avec les schémas directeurs et les associations régionales.

POLITIQUE DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT (PPDE)

- Révision de la mesure D11 du plan directeur cantonal contenant une mise à jour des sites stratégiques de développement économique (pôles de développement) et concrétisant pour ces sites le système de gestion des zones d'activités.
- Élaboration d'une image directrice sur le site stratégique de Vernand en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation cantonal.
- Estimation des frais d'équipement de plusieurs sites stratégiques et élaboration d'une demande de crédit au Grand Conseil en vue d'une participation financière de l'État.

- Participation aux organes de gestion des sites stratégiques de développement d'activités.
- Soutien financier et métier au site stratégique mixte de Malley.

AMÉNAGEMENT COMMUNAL

- Examen des planifications territoriales communales selon le cadre donné par la mesure A11 du plan directeur cantonal en matière de dimensionnement des zones à bâtir.
- Redimensionnement des zones à bâtir excédentaires en cours dans les communes concernées avec pour objectif la fin des travaux en juin 2022.
- Soutien actif à ces communes.

DISPONIBILITÉ DES TERRAINS

- Mise en vigueur de la LATC révisée prévoyant, à son article 52, différents outils à disposition des communes afin de favoriser la disponibilité juridique des terrains (mise en zone conditionnelle, obligation de construire sanctionnée par une taxe d'incitation, contrat de droit public entre la commune et le propriétaire). Mise en vigueur de dispositions réglementaires relatives à la disponibilité des terrains.
- Publication d'une fiche d'application « Comment assurer la disponibilité juridique des terrains constructibles ? » précisant les exigences en la matière, lors de l'élaboration des plans d'affectation.
- Contrôle que la disponibilité des terrains est suffisamment garantie à l'occasion de l'examen préalable des plans d'affectation communaux.

FONDS DE COMPENSATION

- Intégration des dispositions relatives à la taxe sur la plus-value dans la LATC et dans le règlement.

PLAN D'AFFECTION CANTONAL LAVAUX

- Élaboration et mise à l'enquête du PAC Lavaux, qui transcrit et précise les principes de protection prévus par la loi Lavaux pour les territoires situés hors des zones à bâtir des communes concernées. Compétence au Grand Conseil pour finaliser et adopter le projet, une fois réglée la question de la récusation (projet de loi soumis au Grand Conseil en 2021).

ÉLABORATION ET MISE À L'ENQUÊTE DU PAC LAVAUX

- La Direction générale du territoire et du logement a élaboré le projet de plan d'affectation cantonal Lavaux, mis à l'enquête publique du 28 août au 26 septembre 2019. Le projet transcrit et précise les principes de protection prévus par la loi Lavaux pour les territoires situés hors des zones à bâtir des communes concernées. C'est désormais le Grand Conseil qui doit finaliser et adopter le projet, au début de la législature 2022–2027. Auparavant, le parlement devra toutefois se prononcer sur un projet de révision de la LLavaux proposé par le Conseil d'État et relevant de la problématique de la récusation.

1.13.

Mettre en œuvre une politique environnementale cohérente : développer la **stratégie énergétique 2050.**

Élaborer une politique climatique cantonale cohérente par rapport aux lignes directrices fédérales et internationales.

Gérer de manière durable les ressources naturelles, minérales et forestières du canton, en particulier la biodiversité, et en maintenant l'attractivité et la qualité du paysage naturel.

Réalisations 2017–2022

ÉNERGIE

- Élaboration et mise en œuvre de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), qui décline les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération pour le Canton de Vaud par le soutien à des mesures d'économie d'énergie et de diversification de la production d'énergies renouvelables, avec un financement assuré par une révision de la taxe sur l'électricité, qui sert notamment à alimenter le fonds pour l'énergie.
- 234 millions de francs mis à disposition depuis 2017 pour l'assainissement des bâtiments dans le cadre du Programme Bâtiments. L'impact global pour l'économie vaudoise est estimé à 1,2 milliard de francs.
- Approbation de six projets de parcs éoliens sur le territoire du canton.
- Publication de la Stratégie cantonale pour le bois-énergie.
- Développement et mise en ligne du cadastre des énergies dans le domaine de la géothermie, de l'éolien, de l'hydraulique, des rejets de chaleur, des zones favorables au chauffage à distance et finalement des zones de desserte d'électricité.
- Introduction du contrôle des émissions des petites chaudières à bois pour en réduire l'impact sur la qualité de l'air.
- Soutien à la réalisation de plusieurs grands chauffages à distance, notamment à Morges et Tolochenaz en utilisant l'eau du lac, ainsi qu'à Yverdon. Soutien à une nouvelle centrale de récupération de chaleur sur un site industriel de Corsier, qui sera raccordée au réseau de chauffage à distance de Vevey.
- Exploitation des opportunités de simplifications procédurales et administratives en faveur des installations photovoltaïques (notamment en facilitant la mise en œuvre de l'art. 18a LAT). Fin 2020, la puissance électrique installée de photovoltaïque était de 255 MW, ce qui correspond au double de la puissance installée en 2016 (129 MW).
- Adoption d'une loi cantonale sur les ressources naturelles du sous-sol et de son règlement. Deux permis de recherche en surface délivrés,

10 proches de l'être. Un permis de recherche en sous-sols délivré et deux prévus en 2022.

PLAN CLIMAT

- Élaboration de la stratégie du Conseil d'État pour la protection du climat, organisation des Assises vaudoises du climat et adoption du Plan climat vaudois – 1^{re} génération (voir sous point V).

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- Adoption du Plan d'action biodiversité dont le champ d'action porte également sur la promotion de la biodiversité dans l'espace bâti et affiche la volonté de travailler aussi au maintien de la qualité du cadre de vie de la population.
- Adoption de plusieurs décisions de classement, dont celles du Creux du Van et du Bois de Chêne ainsi que d'un EMPD pour la protection des biotopes.
- Révision complète de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) de 1969, qui devient la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp).
- Certification du Parc périurbain du Jorat. Renouvellement de la certification du Parc Jura vaudois et Parc Pays d'Enhaut.
- Renforcement des mesures de surveillance contre les espèces envahissantes.
- Définition des zones de tranquillité mise en consultation avec le Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises et élaboration des directives y relatives.

FORÊTS

- Élaboration d'une mise à jour de la politique forestière vaudoise.
- Planification forestière: élaboration des Plans directeurs forestiers de la région Centre (8900 ha de forêt), des montagnes jurassiennes de l'ouest vaudois (29 000 ha de forêt) et de 161 plans de gestion forestiers (couvrant environ 30 000 ha de forêt, soit un tiers de la surface forestière du canton).
- Désignation de 12 174 arbres habitat pendant la législature portant le total d'arbres habitat désignés dans le canton à plus de 30 000 et établissement de 1933 ha de réserves forestières et îlots de vieux bois, portant le total cantonal à 7346 ha.
- Adoption des EMPD Forêt et bois en assurant la coordination interne à l'État pour identifier les besoins et assurer la fourniture du bois de construction nécessaire aux projets de l'État.
- Élaboration du Concept Forêt-gibier 2020–2029: stratégie permettant d'une part le rajeunissement naturel des forêts du canton et d'autre part une gestion des populations d'ongulés (cerfs et chevreuils).

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, DES SOLS, DU SOUS-SOL ET DES EAUX

- Renaturation de 23 km de cours d'eau (quarante-cinq projets sur l'entier du canton). Projets principaux: le Nozon (2,7 km) et la Venoge (Bois de Vaux). Aménagement de vingt-et-une passes piscicoles principalement sur le Talent et le Nozon.
- Rhône 3: préparation des dossiers du delta et de la mesure prioritaire portant sur les secteurs d'Ollon, Aigle et Yverne avec l'objectif d'une mise à l'enquête publique en 2022 pour ces deux dossiers.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES

- Réduction de l'exposition de la population urbaine aux nuisances et aux risques par l'adoption du Plan de mesures d'assainissement de l'air de l'agglomération Lausanne-Morges, l'introduction du 30 km/h de nuit à Lausanne pour une meilleure protection du sommeil dans les quartiers exposés au bruit routier, la participation aux mesures de réduction des risques liés au transport de chlore.
- Mise en œuvre du Plan cantonal micropolluants avec le raccordement de neuf stations d'épuration sur l'une des seize STEP régionales du canton qui traiteront à terme les micropolluants.
- Suivi et financement partiel des travaux d'agrandissement importants sur les grandes STEP de Lausanne-Vidy (Lausanne) et d'Yverdon.
- Réalisation des études pour l'élaboration du Plan régional d'évacuation des eaux de la Chamberonne permettant d'améliorer la qualité des eaux des rivières du bassin versant de la Chamberonne et de la baie de Vidy à Lausanne.
- Mise à jour du cadastre des sites pollués (aires d'exploitation) avec la réévaluation du statut de plus de 700 sites pollués industriels et établissement d'un concept de priorisation des investigations, qui s'échelonnent entre 2022 et 2028.
- Conduite de projets-pilotes sur des antennes de téléphonie mobile 5G afin de garantir la protection de la population contre le rayonnement non ionisant.

IMMOBILIER

- Élaboration de la stratégie immobilière de l'État de Vaud et de ses lignes directrices à l'horizon 2030, avec intégration de la question climatique et des principes de la durabilité, parmi lesquels l'assainissement énergétique et la gestion écologique de ses bâtiments.
- Création du label SméO – équivalence à Minergie P ECO, qui est un fil rouge pour une construction durable.
- Assainissement énergétique de septante-sept bâtiments propriétés de l'État construits avant l'an 2000, dont la surface de référence énergétique est supérieure à 2000 m².
- À des stades de développement divers, nombreux projets de rénovation et d'assainissement énergétique de bâtiments propriété de l'État: site du Centre des laboratoires d'Épalinges, Bâtiment administratif

de la Pontaise, gymnases: de Chamblandes, Auguste-Piccard, du Bugnon, de la Cité, École professionnelle de Lausanne (EPSIC), École romande d'arts et communication (ERACOM), École technique – École des métiers de Lausanne (ETML), Centre d'orientation et de formation professionnelle de Lausanne à Vennes (COFOP).

- Suivi de la mise en service de 7286 m² de panneaux photovoltaïques, soit 1053 kWc, sur les toits de l'ETML, le nouveau Musée de l'Élysée et du mudac, le Gymnase de la Broye, l'extension du Gymnase de Burier et la Maison de l'environnement.
- Suivi énergétique de 256 bâtiments avec l'outil de gestion Tener (2021).
- Grands consommateurs: suivi des mandataires mandatés pour gérer les quatorze grands consommateurs d'énergie au sens de la loi sur l'énergie. Obtention d'un crédit-cadre de 25 millions de francs destiné à la mise en conformité des installations des bâtiments exploités par le CHUV (Bugnon à Lausanne, Cery à Prilly, campus Nord à Épalinges) afin de réduire les consommations et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

// AXE //

2. Rayonnement, attractivité et compétitivité du canton

2.1.

Mettre en œuvre la feuille de route de la réforme de la fiscalité des entreprises en 2019, par anticipation du projet fédéral PF 17 dont l'entrée en vigueur est prévue au plus tôt en 2020.

Rappel du paquet
adopté en votation populaire le 20 mars 2016

SUPPRESSION DES STATUTS FISCAUX PARTICULIERS.

.....

*RÉDUCTION DU TAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES
À 13,79 % (NET) AU LIEU DE 21,65 % (NET).*

.....

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET CONTREPARTIES :

- augmentation des allocations familiales ;
 - renforcement des subsides à l'assurance-maladie ;
 - augmentation de la déduction fiscale pour l'assurance-maladie ;
 - soutien accru de l'accueil de jour des enfants ;
 - réductions ciblées de l'impôt sur la valeur locative ;
 - renforcement de la protection des travailleurs vulnérables ;
 - adaptation à la hausse du seuil de l'impôt à la dépense.
-

Réalisations 2017–2022

FISCALITÉ

- Abrogation des régimes spéciaux pour une entrée en vigueur en 2020.
- Baisse échelonnée de l'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives afin d'arriver au 1^{er} janvier 2019 à 13,79 % et application du même principe s'agissant du taux d'impôt minimum.
- Mise en œuvre du taux distinct à 2 % à partir du 1^{er} juillet 2019.
- Passage de 0,03 pour mille à 0,06 pour mille pour l'imposition sur le capital propre imposable pour le 1^{er} janvier 2019.
- Mise en œuvre de la première étape des modifications de la déduction pour prime d'assurance et de la déduction pour contribuable modeste.
- Réduction de manière ciblée de la valeur locative.
- Adaptation à la hausse du seuil de l'imposition à la dépense.

MISE EN PLACE DU SUBSIDE AUX PRIMES MALADIE À 10 %

- Limitation du poids des primes maladie à 10 % du revenu (début 2019). Atteinte de l'objectif initial, plus de deux ans après la mise en œuvre de ce subside spécifique, selon les analyses menées. Allègement de la charge financière importante que les primes de l'assurance-maladie représentent pour de nombreux ménages, y compris ceux de la classe moyenne: en 2020, environ 287 000 personnes (36,1 % des personnes assurées vaudoises) ont bénéficié d'un subside alors qu'en 2017, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 229 965 personnes (29,7 % des assurées et des assurés vaudois).

AUGMENTATION PROGRESSIVE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Augmentation progressive des allocations familiales entre 2016 et 2022, passant de 230 à 330 francs par mois pour les enfants de moins de 16 ans et de 300 à 400 francs pour les jeunes en formation ou invalides de plus de 16 ans.

AUGMENTATION DU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR PAR L'ÉTAT ET PAR LES EMPLOYEURS

- Forte augmentation de la contribution de l'État à la FAJE entre 2017 (41 millions de francs) et 2022 (75 millions de francs, selon budget), ce qui représente une croissance de près de 84 %. Le taux de contribution des employeurs à la Fondation s'élève à 0,16 % des salaires.

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS PAR L'ÉTAT

- Création d'un fonds « Santé et sécurité des travailleurs », finançant des compensations en cas de congés pour intempéries dans le secteur de la construction vaudoise (2015). Adoption du décret prolongeant le financement annuel de l'État, sous réserve de l'approbation des budgets correspondants (2020).

2.2.

Contribuer à dynamiser et diversifier l'économie vaudoise par des conditions-cadres favorisant l'attractivité économique du canton, la compétitivité des entreprises ainsi que l'écosystème de l'innovation dans la perspective de créer durablement des activités et des emplois dans le canton de Vaud et la Suisse occidentale.

Réalisations 2017–2022

- Adoption de la nouvelle Politique d'appui au développement économique (PADE) 2020–2025.
- Renforcement et dynamisation de la politique d'innovation: création d'un nouvel organisme en charge du développement de l'écosystème de l'innovation dans le canton et de sa promotion en Suisse et à l'étranger (fusion DEV-Innovaud).
- Mise en œuvre du nouveau Fonds de soutien à l'innovation, incluant un renforcement financier la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) pour la création de nouveaux véhicules financiers de l'innovation.
- Renforcement de la politique de soutien à l'économie durable: mise en œuvre d'un fonds spécifiquement dédié à la transition du tissu économique vaudois en termes de durabilité.
- Renforcement des parcs d'innovation et incubateurs (Station R, Renens; Trust Village, Prilly; Superlab/Biopôle, Épalinges; Aéroport, Payerne; Technopôle, Sainte-Croix; Agropôle, Molondin).
- Création d'un pôle de compétence et d'innovation dans l'alimentation et la nutrition: lancement officiel de la «Swiss Food & Nutrition Valley».
- Création d'un pôle de compétences en confiance numérique et cybersécurité: lancement de la Trust Valley.
- Création d'un pôle de compétence et d'innovation dans le sport.
- Activation d'une politique de soutien au foncier industriel (crédit-cadre).

- Contributions stratégiques ayant abouti à des extensions industrielles majeures: Merck Corsier – Bâtiment aéroportuaire, Payerne – Station R, Renens.
- Réalisation du programme Alpes Vaudoises 2020 (48 millions de francs de soutien à fonds perdu et 32 millions de francs de prêts LPR).
- Élaboration d'un projet de décret de soutien financier au tourisme durable (en cours) – en réponse à une motion parlementaire – mise en œuvre d'une politique de soutien à des infrastructures à forte valeur ajoutée économique et touristique.
- Poursuite des travaux visant à faire de Lausanne un centre de renommée internationale dans le domaine de l'oncologie, avec comme faits marquants lors de la législature la création du Swiss Cancer Center Léman (2018) et la création du Centre d'immunologie humaine FBM-CHUV (2020).
- Entrée en vigueur du décret de l'aide à la diversité des médias. Mise en œuvre en 2021 du soutien au journalisme de dépêches dans le canton de Vaud, premières aides à la formation des journalistes (prise en charge des frais d'écolage des journalistes stagiaires) ou encore activation de plans d'annonces d'intérêt public dans la presse locale et régionale.

2.3.

Dans le cadre de son soutien à l'innovation, l'État veille en particulier à accompagner la **transition numérique et le développement de la **sécurité économique numérique**.**

Réalisations 2017–2022

- Création d'un pôle de compétences en confiance numérique et cybersécurité: lancement de la Trust Valley.
- Développement et mise en œuvre d'un hub dans le domaine de la cybersécurité, important pour la transition et la sécurité numériques, par le renforcement des synergies et des collaborations entre des hautes écoles des compétences uniques, complémentaires et reconnues à l'échelle nationale et internationale dans le domaine: UNIL (école des sciences criminelles), HEIG-VD (pôle cybersécurité Y-Security), et EPFL (centre de confiance numérique).
- Lancement du projet PME-cybersécurité pour l'accompagnement de la réduction du risque en cybersécurité et amélioration de la confiance numérique à l'intention des PME.
- Dans le domaine de la gestion des risques, organisation d'une conférence sur les cyberrisques.

2.4.

Avec les partenaires sociaux, veiller à la pratique d'une concurrence loyale dans le domaine économique et tendre à une plus grande homogénéité des conditions du marché du travail au niveau suisse. Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation CH/UE. Veiller à l'efficacité de l'application de la « préférence indigène », dans le respect du principe de la libre circulation des personnes.

Réalisations 2017–2022

- Mise en œuvre de l'obligation d'annonce des places vacantes concrétisant la priorité de la main-d'œuvre résidente (mi 2017). Plus de 12 000 places acquises dès la 1^{re} année et croissance régulière jusqu'en 2021 – près de 38 000 annonces de postes vacants –, malgré le ralentissement économique dû à la pandémie.
- Développement du service aux entreprises en lien avec la priorité de la main-d'œuvre indigène et optimisation du placement des demandeurs d'emploi. Le taux de chômage passe de 4,3 % en juillet 2017 à 3,7 % en décembre 2021 malgré la crise liée au Covid-19.
- Constitution d'un groupe de travail réunissant les partenaires sociaux et les départements concernés par la problématique des faillites en cascade. Élaboration d'un rapport transmis au Grand Conseil constatant que le droit fédéral doit évoluer sur ce point et concluant à la nécessité d'appuyer l'action politique des Chambres fédérales.
- Prévention du dumping social et salarial confiée à la Commission tripartite cantonale sur les mesures d'accompagnement. Durant la législature, la commission n'ayant pas constaté de situation d'abus manifeste et répété au sein d'une branche ou d'une profession, elle n'a pas proposé l'adoption de contrat-type de travail avec force obligatoire.
- Appui attentif aux travaux de la Commission tripartite cantonale sur les mesures d'accompagnement.
- Évolution du contrat-type de travail pour le personnel agricole. Le salaire minimum dépasse désormais la barre des 3500 francs et celle des 4000 francs pour les travailleurs qualifiés avec CFC.
- Soutien pérenne aux activités de contrôle du marché du travail, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'hôtellerie-restauration. Collaboration très soutenue avec les partenaires sociaux dans le contexte de la gestion Covid-19 avec une forte inflexion sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs et travailleuses de ces secteurs.
- Renforcement des effectifs de l'inspection et des contrôles du marché du travail.

- Adhésion du Canton au nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019) et de nouvelle loi cantonale sur les marchés publics (P-LMP-VD), transmis au Grand Conseil pour traitement. L’AIMP 2019 prévoit de nouvelles sanctions pour lutter efficacement contre les effets néfastes de la sous-traitance en cascade (dumping salarial et social). Le P-LMP-VD consacre une interdiction de principe du recours à la sous-sous-traitance en la tempérant de rares exceptions.

2.5.

Consolider le **pôle des hautes écoles** et son rayonnement

à travers la diffusion des connaissances, le développement de nouveaux savoirs et la modernisation de leurs infrastructures.

Réalisations 2017–2022

- Élaboration de la stratégie de développement des hautes écoles et appui à sa mise en œuvre par l’adoption des plans stratégiques pour les hautes écoles (université, haute école pédagogique) ainsi que du plan d’intention cantonal (PIC) pour les hautes écoles vaudoises de type HES (2019 pour les plans stratégiques de l’UNIL et de la HEP Vaud; en 2020 pour le PIC).
- Révision de la loi sur la haute école pédagogique (LHEP) portant principalement sur la création d’un fonds de réserve et d’innovation.
- Accréditation au sens de la loi fédérale sur l’encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), nécessaire pour toutes les hautes écoles selon des calendriers variables. Cette démarche a été accomplie avec succès pour la HEP Vaud ainsi que pour la HES-SO, puis pour l’UNIL.
- Constitution d’une vision documentée sur l’offre et les besoins de relève dans le canton ainsi que sur les mesures de promotion des MINT par la suite intégrée dans divers chantiers dont: l’éducation numérique «débranchée», la formation du personnel enseignant au numérique, les réformes de l’enseignement en mathématiques et en informatique, les mesures «Plus» à l’attention des élèves motivés et des HPI, le Concept 360°. D’autres aspects ont également nourri le développement de la formation continue.
- Soutien à des projets concrets liés à l’innovation. Poursuite de la collaboration avec MassChallenge ainsi que Genilem afin de sensibiliser les acteurs des hautes écoles à l’entrepreneuriat; processus de Design Sprint (permet d’accélérer, en cinq jours, l’élaboration d’une idée jusqu’à son prototype); InnoVaud.
- Soutien à une association pleine et entière à Horizon Europe ainsi qu’au programme Erasmus, qui demeure un objectif important dans un contexte de relations tendues entre la Suisse et l’Union européenne, depuis la rupture des négociations concernant l’accord-cadre en mai 2021.

- Après l'obtention du Prix Nobel de chimie 2017 par Jacques Dubochet, projet d'intégration du «Dubochet Center for Imaging», un centre de cryomicroscopie électronique à transmission (cryoTEM), au futur bâtiment des Sciences de la vie. Identification d'une solution transitoire afin de permettre l'hébergement temporaire (2023–2026) des infrastructures grâce à une extension du bâtiment du Génopode.
- Construction en 2017 de la Maison des jardiniers pour l'Université sur le site de Dorigny.
- Construction en 2017 de nouveaux auditorios pour la Faculté de biologie et de médecine à César-Roux, à Lausanne.
- Inauguration en 2018 du Synathlon à Dorigny.
- Surélévation en 2018 du bâtiment administratif de l'avenue de l'Université 5 à Lausanne.
- Assainissement et l'agrandissement en 2018 de la Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains.
- Restauration de l'Aula des Cèdres pour la HEP à Lausanne (2019).
- Inauguration de la nouvelle serre du Jardin botanique à Lausanne (2019).
- Inauguration des équipements sportifs du Centre sportif universitaire (CSU), à Dorigny-Lausanne (2021).
- Début des travaux de béton et maçonnerie du projet d'agrandissement de la bibliothèque universitaire Unithèque.
- Adjudication de l'appel d'offres en entreprise totale pour la conception et la réalisation du nouveau bâtiment des Sciences de la vie à Dorigny.
- Dépôt du dossier d'enquête des bâtiments du Campus Santé C4 et HESAV sur le site des Côtes de la Bourdonnette.
- Lauréat du concours d'architecture pour le nouveau bâtiment pour l'extension des facultés de droit et des hautes études commerciales, NBSH, sur le site de Dorigny, pour l'Université de Lausanne.
- Crédit d'étude pour l'extension de la HEP sur le site des Côtes de la Bourdonnette, l'avant-projet sera développé dès début 2022.

LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS

- Renforcement marqué du parc de logements pour étudiants du canton, grâce à la collaboration avec la Fondation Maison pour étudiants Lausanne (FMEL) : réalisation de projets à Yverdon (46 lits), dans le quartier de Sévelin à Lausanne (105 lits).
- Inauguration sur le campus de l'UNIL de l'emblématique bâtiment Vortex, réalisé par la Caisse de pensions de l'État de Vaud, qui a permis à la FMEL d'offrir 829 lits supplémentaires (2020). Le bâtiment avait servi de lieu d'accueil des athlètes lors des Jeux olympiques de la jeunesse. Mise en location immédiate des logements et des espaces communautaires – financés par le Canton – dédiés à la vie estudiantine au Vortex.
- Augmentation de 500 lits supplémentaires prévue dans le cadre du projet du Campus Santé sur le site de Dorigny (travaux à débuter en 2022).

2.6.

Réexaminer la fiscalité des personnes physiques et adapter la fiscalité agricole.

Réalisations 2017–2022

- Mise en œuvre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) comprenant notamment la suppression des statuts fiscaux cantonaux, la baisse du taux d'imposition sur les entreprises ainsi qu'un ajustement à la hausse de la compensation entre la Confédération et le Canton comprenant également l'introduction d'une clause communale.
- Augmentations successives de la déduction pour les assurances maladie et accident afin d'atteindre maximum 3200 francs pour une personne célibataire, veuve, séparée ou divorcée et 6400 francs pour des époux vivant en ménage commun avec déduction du total de leurs primes d'assurance-maladie des subsides octroyés afin de déterminer le montant déductible.
- Augmentations successives de la déduction pour frais de garde afin d'atteindre 10 100 francs.
- Augmentation de la déduction pour contribuable modeste de 200 francs pour les contribuables célibataires et 1000 francs par personne pour les couples mariés/partenaires enregistrés faisant ménage commun et les familles monoparentales.
- Réduction de manière ciblée de la valeur locative.
- Renforcement de l'incitation fiscale aux propriétaires de bien immobilier entreprenant des travaux à même d'économiser l'énergie et préserver l'environnement.
- Adaptation à la hausse du seuil de l'imposition à la dépense.
- Clarification de la situation fiscale des agriculteurs par une directive du Conseil d'État relative au traitement fiscal des plus-values immobilières agricoles.
- Baisse du coefficient cantonal d'un point en 2020 et d'un point en 2021. À noter que, par ailleurs, la bascule d'impôt effectuée dans le cadre de l'accord financier Canton-Communes, en lien avec la reprise du financement de l'AVASAD, a conduit à une augmentation d'un point et demi du coefficient cantonal, avec en principe la même baisse du côté des communes.
- Baisse de l'imposition des autres personnes morales avec une réduction non seulement du taux d'imposition, mais également d'une augmentation du seuil d'imposabilité du capital propre.
- Incitation fiscale à la prévoyance professionnelle au moyen d'une baisse de l'imposition des prestations en capital de la prévoyance.
- Aux fins de l'impôt sur la fortune, mise en œuvre d'une réforme de l'imposition de l'outil de travail de l'entrepreneur.

2.7.

Contribuer à consolider et à diversifier l'agriculture. Déployer une marque territoriale et consolider la stratégie œnotouristique.

Réalisations 2017–2022

- Création et lancement de la marque territoriale VAUD+ dès 2020. L'identité unique a permis de développer la communauté de la marque avec des valeurs partagées et amène notamment une visibilité et une notoriété grandissante aux produits agricoles vaudois.
- Création en 2021 de Vaud Promotion, nouvel organisme en charge du marketing territorial multisectoriel, de la marque VAUD+ et de ses labels « Vaud-certifié d'ici » et « Vaud-Ambassadeurs ».
- Mise en œuvre du projet œnotouristique vaudois et création du label Vaud-œnotourisme. La mise en réseau des acteurs du terrain et le partage des bonnes pratiques permet d'améliorer la qualité des prestations œnotouristiques et crée des synergies importantes entre les producteurs et les acteurs du tourisme. 73 entreprises vaudoises constituent à fin 2021 le réseau œnotouristique certifié par l'Organisme intercantonal de certification.
- Projet pilote «SAR_Broye» (2019–2022) : sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), en collaboration avec le Canton de Fribourg, conduite d'un projet pilote s'inscrivant dans le cadre de la préparation de la future politique agricole PA 22+ destiné à éprouver les modalités relatives à la création d'un nouvel instrument de la politique agricole, intitulé Stratégie Agricole Régionale (SAR) et visant :
 - › la simplification de la gestion administrative des mesures régionales existantes dans les domaines de la qualité du paysage et de la mise en réseau ;
 - › l'introduction de contributions supplémentaires pour atteindre la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture ;
 - › l'encouragement des investissements durables pour une meilleure préservation de la valeur des infrastructures de base et pour une augmentation de la création de valeur sur le marché.
- Mise en œuvre du plan cantonal de réduction de l'usage et des émissions de produits phytosanitaires.
- Adoption d'un Plan d'action visant à réduire l'utilisation de glyphosate sur le territoire cantonal, avec une interdiction d'usage de ce type de désherbant par les services étatiques et paraétatiques pour toute application sortant du cadre agricole. Cette interdiction est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2021.
- Développement et mise en œuvre d'un plan d'action de réduction des antibiotiques et stratégie cantonale de promotion de la biodiversité.
- Octroi d'un crédit pour une étude visant à identifier comment réduire la quantité des déchets alimentaires, en agissant sur les infrastructures et la conception des menus, dans le but de réduire au maximum l'impact carbone dans la gestion de l'alimentation du CHUV.

2.8.

Poursuivre une politique active en faveur d'une mobilité sûre et de qualité.

Réalisations 2017–2022

Élaboration de stratégies coordonnées (vélo, ferroviaire, marchandises, etc.) afin de développer le système de mobilité sur l'ensemble du territoire vaudois, permettant à chacune et chacun de se déplacer quotidiennement et pour les loisirs, mais aussi afin de permettre à la mobilité de contribuer à la protection du cadre de vie et de l'environnement (notamment dans le respect du Plan climat cantonal). Ces stratégies visent à assurer des déplacements sûrs et fiables sur l'ensemble du territoire, tout en réduisant l'impact sur le paysage, l'environnement et la qualité de vie par la possibilité de se déplacer plus facilement avec les transports publics, ou les mobilités actives (politique de « report modal »). Ces stratégies se déclinent dans les actions suivantes :

PLANIFICATION ET RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ACTIVE PERMETTANT UN CHOIX MODAL DURABLE AU QUOTIDIEN

- Élaboration de la stratégie cantonale de promotion du vélo 2035 et présentation au Grand Conseil de la demande de crédits nécessaires à une première étape de mise en œuvre.
- Marquage provisoire de bandes cyclables sur 120 km de routes cantonales pour favoriser les déplacements durant la pandémie de coronavirus.

ENCOURAGEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE

- Développement permanent de l'offre en transports publics (cf. ci-après) et surveillance de la politique tarifaire des entreprises.
- Déploiement de la campagne de promotion des déplacements de loisirs en transports publics dans le canton de Vaud (Vaudloisirs.ch) s'accompagnant d'offres tarifaires attractives; analyse de l'impact des offres et études prospectives sur les attentes des Vaudoises et des Vaudois dans ce domaine.
- Études pour l'élaboration de stratégies relatives aux plans de mobilité d'entreprise et au covoiturage (mesures du plan OPair et du Plan climat).
- Promotion de la mise en œuvre de plans de mobilité auprès des communes et des entreprises.

ENCOURAGEMENT À LA MULTIMODALITÉ DU SYSTÈME DE TRANSPORT

- Stratégie des interfaces de transport permettant au Canton de soutenir et accompagner le développement des interfaces permettant de combiner transports publics et transport individuel motorisé (P+R) ou mobilité durable; mise en œuvre des études ou de la réalisation de plus de trente interfaces dans les régions.
- Organisation d'une Journée sur la mobilité numérique.

PLANIFICATION, DÉVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS SUR TOUT LE TERRITOIRE CANTONAL

- Élaboration d'une Stratégie ferroviaire « Vision 2050 » visant à augmenter la capacité des lignes vaudoises tout en garantissant un lien fort avec le reste de la Suisse et les pays voisins.
 - › Obtention de crédits fédéraux de l'ordre de 1,5 milliard dans le cadre du programme fédéral de développement stratégique pour le rail 2035, en particulier: augmentation de capacité entre Lausanne et Genève; augmentation des cadences du LEB à 10 minutes; prolongement de l'Aigle-Leysin; création d'une halte ferroviaire à Y-Parc; études pour les mesures d'accélération sur la ligne Lausanne-Berne.
 - › Identification des projets vaudois à inscrire dans le cadre de la 3^e étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire en vue d'obtenir des financements fédéraux pour leurs études et leur réalisation.
 - › Défense de la desserte TGV de Lausanne via Vallorbe et création d'un Comité de développement de la ligne Paris-Lausanne via le Jura et Vallorbe avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la SNCF, les CFF et Lyria.
- Développement de l'infrastructure et de l'offre ferroviaire.
 - › Développement du RER Vaud: prolongement à Aigle, Bex et vallée de Joux; augmentation des cadences dans la Broye lors de la mise en œuvre de la cadence demi-heure entre Payerne et Palézieux; quatre trains par heure entre Lausanne et Cossonay; liaison directe Lausanne-Avenches; amélioration du confort avec de nouvelles rames Flirt.
 - › Mise en service du Léman Express, connectant les gares de Coppet, Mies et Tannay à Genève et à la France.
 - › Prolongement, sur le réseau CFF, des RegioExpress Genève-Vevey jusqu'à Saint-Maurice et Annemasse.
 - › Amélioration de l'offre des chemins de fer régionaux, sur les lignes du LEB, MVR, MBC/BAM, MOB.
 - › Amélioration de la cadence et du confort du funiculaire entre Cossonay et Penthalaz, après les travaux de rénovation et de modernisation.
 - › Fin des travaux de modernisation de la gare de Renens et mise en service de la passerelle « Rayon Vert ».

- › Réalisation des travaux de modernisation de la gare de Cully.
- › Mise en service du tunnel du LEB sous l'avenue d'Échallens à Lausanne.
- › Développement ambitieux du projet du prolongement de l'Aigle – Leysin jusqu'au cœur de la station.
- › Mise à l'enquête de la correction des courbes du Bex – Villars – Bretaye, à la Barboleuse et construction d'un pont.
- Développement des transports publics régionaux.
 - › Adoption d'un crédit de 50 millions pour développer sur quatre ans les lignes de bus régionales (mesure du Plan climat); mise en œuvre d'une première étape de développement, notamment dans le Jorat, avec des cadences quart d'heure aux heures de pointe entre Lausanne et Mézières et Mézières et Moudon.
 - › Renforcement de l'offre des bus régionaux dans la Broye en lien avec la nouvelle cadence semi-horaire du RER Vaud.
 - › Nouvelle desserte de l'Hôpital Riviera Chablais, avec un concept de quatre lignes de bus.
 - › Améliorations constantes et régulières de l'offre des bus régionaux, en soirée, le week-end dans toutes les régions, y compris pour des destinations de loisirs.
 - › Mise en place de la collaboration franco-suisse pour la gestion à long terme des liaisons lacustres sur le lac Léman.
 - › Commande de deux nouveaux bateaux, dans le cadre du renouvellement de la flotte de transport public de la CGN; construction du premier bateau au chantier naval d'Ouchy.
- Planification et construction des infrastructures de transports publics de demain (métros, tram...).
 - › Accord politique obtenu avec les commerçants lausannois permettant le début des travaux du tram t1 Lausanne-Renens.
 - › Mise à l'enquête du 2^e tronçon du tram t1, entre Renens-Gare et Villars-Sainte-Croix.
 - › Mise à l'enquête du futur tracé du métro m2 entre Grancy et le Flon; finalisation de la demande de permis de construire du métro m3 entre le Flon et la Blécherette; et financement pour les études et les travaux des métros m2-m3.
 - › Début des travaux de la gare de Lausanne, lançant également ceux du métro m2; mise en service du nouvel enclenchement de la gare.
 - › Soutien cantonal à la création de RailTech et à la construction d'un centre romand pour l'entretien des bogies à Villeneuve.

ENTRETIEN ET SÉCURISATION DU RÉSEAU ROUTIER CANTONAL ET DES AUTOROUTES

- Organisation de la circulation pour fluidifier le trafic et réduire son impact sur l'environnement et la qualité de vie.

- › Intégration du 30 km/h de nuit à la palette d'outils de l'assainissement du bruit routier après les résultats concluants de l'essai mené sur deux avenues lausannoises; promotion de cet outil auprès des communes.
- › Lancement des études et réalisation de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges.
- › Obtention d'un complément de subvention fédérale pour lutter contre le bruit routier, dans le cadre de la convention programme entre le Canton et la Confédération; poursuite de l'assainissement.
- Amélioration de l'état du réseau routier cantonal.
 - › Mise en service de la RC 177 entre Aclens – Vufflens – Penthaz.
 - › Requalifications routières et réfections d'ouvrages d'art avec près de cent projets lancés; réalisation de près de cent-vingt chantiers d'entretien courant du réseau routier dans tout le canton.
 - › Assainissement de cinq endroits dangereux.
- Amélioration du réseau des routes nationales (autoroutes) et son intégration dans le système de mobilité du canton.
 - › Création du Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) avec les Cantons de Fribourg et de Genève.
 - › Reprise et amélioration du projet de jonction de Chavannes avec projet de couverture verte; mise à l'enquête du projet de suppression du goulet de Crissier.
 - › Suivi et accompagnement par le Canton des projets de l'Office fédéral des routes sur le réseau autoroutier vaudois (projet général Vengeron – Coppet – Nyon; jonctions de Nyon, Rolle, Gland, Aubonne, Chexbres, Chavornay; mise en service de la bande d'arrêt d'urgence active sur le tronçon entre Villars-Sainte-Croix et Cossonay; mise à l'enquête de la bande d'arrêt d'urgence active dans le secteur de Bavois; travaux d'entretien).
- Transport de marchandises efficace et respectueux du cadre de vie:
 - › Développement d'une stratégie cantonale du transport de marchandises et publication d'un premier rapport de diagnostic.
 - › Lancement de plusieurs études, dont celle pour un concept de logistique urbaine dans l'agglomération lausannoise.

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Transmission au Grand Conseil de la loi révisée sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux; contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux de la Confédération et des Cantons, promotion de la mobilité électrique.
- Adaptation des rabais sur la taxe des véhicules automobiles lourds de transports, dans l'objectif d'inciter l'acquisition de véhicules moins polluants.
- Renforcement des procédures pour lutter contre le bruit excessif des véhicules automobiles (retrait immédiat des permis de circulation et plaques de contrôle ou saisie et démontage des composants non conformes ou provoquant un bruit excessif).

2.9.

Élargir l'offre culturelle notamment au travers de nouvelles réalisations significatives pour le canton.

Réalisations 2017–2022

- Naissance du quartier des arts Plateforme 10: remise des clés du bâtiment abritant le mudac (Musée cantonal de design et d'art appliqués contemporains) et Photo Élysée (Musée cantonal de la photographie). Ouverture publique du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Plateforme 10. Entrée en vigueur de la loi sur la fondation de droit public Plateforme 10, chargée de la gestion des trois musées.
- Projet Palais des savoirs: adoption d'un crédit d'études destiné à financer les études de restauration du Palais de Rumine, de la valorisation des espaces et du redéploiement de ses institutions culturelles cantonales suite au départ du MCBA sur le site de Plateforme 10 (Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Muséum cantonal des sciences naturelles, Bibliothèque cantonale universitaire).
- Obtention du financement pour la restauration de la Maison de l'Élysée à Lausanne et la réaffectation des espaces libérés, suite au départ du Musée cantonal pour la photographie sur le site de Plateforme 10.
- Choix d'un site à Avenches et obtention d'un crédit destiné à financer les études de faisabilité du nouveau Musée romain d'Avenches. Plan d'affectation cantonal en cours d'élaboration; développement du projet de restauration de l'amphithéâtre romain d'Avenches.
- Intégration sur «Renouvaud» des bibliothèques scolaires et rédaction d'un rapport synthétique qui comprend une formation au système de gestion «Renouvaud», des conférences et formations en ligne pour les bibliothécaires du canton.
- Opérations de soutien à la chaîne romande du livre: aux autrices et auteurs par une bourse à l'écriture, des résidences et des prix; à l'édition par des aides ponctuelles à la publication d'ouvrages et des soutiens structurels conventionnés avec des maisons d'édition; à la diffusion par une politique d'achat responsable et des aides ponctuelles pour assurer la promotion des autrices et auteurs vaudois; à la promotion d'autrices et auteurs vaudois et à la sensibilisation à la lecture par des aides régulières ou ponctuelles. 10 000 ouvrages d'autrices et d'auteurs romands offerts aux élèves des gymnases et des écoles professionnelles vaudoises et mise sur pied de l'événement «Le bruit des pages» dans les établissements scolaires qui visent à renforcer le goût de lire des élèves vaudois.
- Création de nouveaux appels à projets, en particulier dans le domaine des arts numériques (ArTechs) et des jeux vidéo et, dans le cadre d'une enquête photographique vaudoise.
- Inscription à l'inventaire cantonal de plus de 1000 biens mobiliers en mains privées et signature de trente-neuf conventions avec des communes, fondations, associations, paroisses ou propriétaires privés pour reconnaître l'importance des biens mobiliers qu'ils détiennent

et conservent. Inscription de trois traditions vivantes à l'inventaire du patrimoine immatériel vaudois (fabrication du fromage en alpage, fêtes cantonales de gymnastique et navigation à voiles latines).

- Déploiement du projet pilote « Les Argonautes » qui vise à introduire des médiatrices et médiateurs culturels dans les écoles vaudoises et qui a pour but de rapprocher les actrices et acteurs culturels des écoles.
- Mise en ligne de plus de 4400 notices du catalogage de la bibliothèque du Château de Morges sur le réseau Alexandria.

PATRIMOINE BÂTI ET ARCHÉOLOGIQUE

- Élaboration d'une nouvelle législation concernant la protection des monuments (loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier et le futur règlement d'application (2021). La loi prévoit également la prise en charge financière des fouilles archéologiques (dotation du Fonds cantonal des monuments historiques d'un montant de 10 millions de francs pour la participation de l'État aux frais de fouilles et de restauration des objets classés).
- Protection définitive de vingt-sept objets de type monuments historiques entre 2017 et 2020.
- Diverses découvertes archéologiques à Bonvillars (station lacustre), Grandson, Lausanne (port romain, tombes médiévales), Moudon, Yverdon.
- Lancement de l'ultime chantier de restauration de la cathédrale de Lausanne, mettant un terme au cycle de restauration débuté il y a plus de quarante ans (chantier prévu entre 2021 et 2024, puis sur la face nord jusqu'en 2029). En parallèle, mise en place d'une approche plus préventive de la conservation à long terme du monument.

2.10.

Contribuer à l'attractivité et à l'essor économique du canton par une meilleure mise en valeur et un renforcement de l'écosystème sportif vaudois.

Réalisations 2017–2022

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

- Organisation des JOJ Lausanne 2020 du 9 au 22 janvier 2020, se soldant par un résultat financier positif; grand succès sportif (1800 sportives et sportifs participants et septante-neuf délégations), médiatique (1000 médias accrédités) et populaire. Nombreux public, plusieurs compétitions à la Vaudoise Aréna à guichets fermés, plusieurs centaines de milliers de personnes participant aux animations publiques, à l'instar de « Lausanne En Jeux ».

- À travers ces jeux, renforcement de la place de Lausanne et du Canton sur la carte du sport international.
- Mobilisation importante des écoles, par le biais de présence aux compétitions, de compétitions interclasses pour les 5P et 6P, ainsi qu'à travers la diffusion dans tous les établissements d'une affiche permettant aux élèves de comparer leurs performances à celles de sportives et sportifs d'élite et de la relève du canton.
- Organisation de cinq projets cantonaux qui ont complété les projets spécifiques des établissements scolaires primaires et secondaires.
 - › Radio, TV et médias par les élèves.
 - › Échanges linguistiques.
 - › Animations et cérémonies.
 - › Ressources pédagogiques notamment en collaboration avec l'EPFL.
 - › Partenariat avec les fédérations sportives internationales.
 - › Et intégration, dans l'édition 2019 des épreuves cantonales de référence de la scolarité obligatoire, d'activités en lien avec la thématique des JOJ 2020.
- Héritage important en termes d'infrastructures (Vortex, Vaudoise Aréna, Les Diablerets, Leysin, tremplin des Tuffes mis à disposition des athlètes vaudois), mais aussi avec la création, par d'anciens sportifs d'élite, d'une association destinée à accompagner et soutenir ces anciens sportifs d'élite en cours de carrière ainsi qu'à les aider à préparer leur reconversion.
- Impact économique de la politique vaudoise de promotion du sport international: nouvelle analyse des retombées économiques de la présence des fédérations sportives internationales sur sol vaudois pour les années 2014 à 2019, menée par l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) avec la caution de deux experts extérieurs de renommée internationale; retombées annuelles pour le canton de 860 millions de francs, en augmentation de plus de 50 % par rapport à la période précédente (2009 à 2013). À fin 2021, le canton abrite le siège de cinquante-neuf fédérations et organisations sportives internationales dans le canton (plus de 2200 emplois à plein temps).
- Accueil de l'Observatoire mondial pour les femmes, le sport, l'éducation physique et l'activité physique de l'UNESCO: en collaboration avec la Ville de Lausanne, l'Université de Lausanne et avec le soutien du Département fédéral des affaires étrangères, obtention de l'établissement du siège de cet observatoire à Lausanne. Création d'une association dont le but est de servir d'incubateur à cet observatoire, dans la perspective d'une implantation durable en 2024 ou 2025; engagement d'une directrice.
- Accueil de manifestations sportives internationales: hormis les JOJ, organisation sur sol vaudois de nombreuses manifestations de niveau européen ou mondial, à caractère ponctuel ou répétitif. Manifestations répétitives: tournoi WTA de tennis de Lausanne, Top 16 européen de tennis de table à Montreux. Compétitions ponctuelles: une manche de Coupe du monde, puis les finales mondiales de triathlon, une manche de Coupe du monde de tir à l'arc à Lausanne, championnats d'Europe

de concours complet d'hippisme à Avenches. Malheureusement, annulation de nombreuses manifestations prestigieuses à cause de la pandémie: championnats du monde de cyclisme sur route, de hockey sur glace et de pétanque. Obtention par le canton, après soixante-neuf ans d'attente, de l'organisation de la prochaine Fête fédérale de gymnastique en 2025 à Lausanne (plus de 70 000 participants et participantes et 200 000 visiteurs et visiteuses attendus).

// AXE //

3. Gestion, fonctionnement et investissements de l'État

3.1.

Mener des réformes institutionnelles assurant le bon fonctionnement des autorités et de la démocratie.

Réalisations 2017–2022

- Révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) entrée en vigueur début 2022. Entre autres, introduction de règles sur la transparence de la vie politique. En revanche, renonciation à introduire le vote électronique vu le manque de solutions techniques fiables. Le canton de Genève, qui pratiquait ce type de vote, l'a abandonné en raison de failles de sécurité. Il en a été de même pour la Poste. La Confédération a relancé un programme pilote en vue de l'élaboration d'une nouvelle solution.
- Révision en cours de la loi sur les communes (LC) (voir mesure 3.2).
- Lancement et gestion d'une vaste campagne de promotion des élections communales 2021 intitulée « Pour ma commune » et comprenant trois axes:
 - › appel aux candidatures;
 - › promotion de la participation au scrutin;
 - › programme de formations pour les nouvelles personnes élues.
- Adoption d'un projet de loi instituant un Conseil de la magistrature, qui doit améliorer l'indépendance de la justice, transmission au Grand Conseil pour traitement.
- Mise en production du système d'information de l'exécutif et du législatif « SIEL » (Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif) (2020), visant à assurer une cohérence de l'ensemble du traitement de l'information, y compris l'élaboration des textes légaux et réglementaires des différents niveaux (lois, décrets, règlements, arrêtés, directives).

Le lien avec les besoins de l'archivage électronique est également assuré.

- Restauration et rénovation du château Saint-Maire à Lausanne, siège du gouvernement vaudois. Réouverture le 14 avril 2018 après plusieurs années d'études et plus de deux ans de chantier, qualifié d'intervention centennale. Réhabilitation générale du monument classé du XV^e siècle, remplacement des installations techniques, amélioration des circulations intérieures et valorisation d'espaces inexploités.
- Développement du projet d'extension du Tribunal cantonal (TC), de rénovation et d'assainissement énergétique du bâtiment existant sur le site de l'Hermitage à Lausanne afin de réunir sur un même site l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du TC. Mise à l'enquête du projet et lancement du chantier en 2022.
- Études des mesures de sécurité de trente-trois offices de l'ordre judiciaire.

3.2.

Renforcer les liens avec les communes. Parmi les principaux partenaires institutionnels de l'État, les communes sont en contact direct avec les administrés et disposent de nombreuses compétences qu'elles exercent de manière autonome. Il convient de renforcer les relations directes de l'État avec les communes et de les accompagner dans l'exécution de leurs tâches.

Réalisations 2017–2022

- Poursuite des discussions sur la future péréquation ; signature d'un accord en août 2020 avec l'UCV, puis ratification par le Grand Conseil. Travaux de plateformes Canton-communes sur plusieurs thèmes. Plusieurs rapports produits par le groupe de travail technique sur un modèle péréquatif qui doit désormais être discuté au niveau politique.
- Implémentation prochaine du nouveau modèle comptable dans les communes pilotes partenaires du projet (MCH2). L'objectif est de l'implémenter dans toutes les communes en 2027.
- Lancement du projet de révision en profondeur de la loi sur les communes (LC) (automne 2021), avec quatre axes concernés : les relations Canton-communes respectivement le rôle de l'État dans la surveillance ; l'intercommunalité ; le fonctionnement interne des communes notamment le rapport entre la Municipalité et le Conseil ; les finances communales. Dans ce cadre, le fonctionnement des institutions intercommunales sera notamment questionné.

- Modification de la loi sur les fusions de communes sur divers points en particulier afin d’y introduire une aide au démarrage, laquelle a déjà été octroyée dans plusieurs projets. Par ailleurs, conformément au souhait du Grand Conseil, engagement d’un délégué cantonal aux fusions de communes. Redynamisation du processus de fusions grâce à de l’engagement politique et grâce à ces diverses mesures.
- Révision du règlement des constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) précisant les rôles et les processus de planification en matière de constructions scolaires. Les listes du matériel et des équipements à charge des communes figurent dans des fiches-types.

3.3.

Poursuivre une politique faisant de l’État un employeur attractif et exemplaire.

Réalisations 2017–2022

CONDITIONS DE TRAVAIL, REVALORISATION

- Revalorisation des classes salariales les plus basses (1-5) avec un salaire minimum annuel brut de 52 000 francs pour les classes 1 à 3 et une valorisation de l’exigence du CFC dans les classes 4 et 5 (2018).

SANTÉ ET SÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

- Recertification en juillet 2020 de la solution de branche 48 (administrations cantonales) pour l’application de la directive CFST 6508 relative à l’appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité du travail.
- Organisation de deux semaines Santé et sécurité au travail en octobre 2019 et en octobre 2021. Près de 3000 participantes et participants aux deux événements avec un taux élevé de satisfaction et de transfert sur la place de travail.
- Renforcement du secteur santé et sécurité des ressources humaines, afin de répondre aux exigences de la MSST et des objectifs du Conseil d’État.
- Projet d’identification des dangers et des risques psychosociaux au sein de l’administration avec l’appui d’Unisanté (en cours).
- Sensibilisation sur le bien-être au travail au travers de la mise à disposition de e-learning sur les risques psychosociaux, la culture inclusive et la prévention sur le harcèlement sexuel, soutenu par un article paru dans la Gazette de mars 2021 et des publications sur l’Intranet de l’administration, ainsi qu’un kit de prévention pour le harcèlement sexuel.

- Mise en place au CHUV des fondations d'une politique de gestion de la santé en entreprise; certification FWS (Promotion Santé Suisse) obtenue en 2019, renforçant l'attractivité du CHUV en tant qu'employeur et la fidélisation de ses employées et employés.
- Mise en place au CHUV de deux campagnes contre le sexisme et le harcèlement sexuel: la première en 2018 afin sensibiliser les étudiantes et étudiants en médecine et les médecins qui doivent encadrer des étudiants et des stagiaires dans leur service; la seconde en 2021 intitulée «Tolérance zéro!», visant à prévenir toute forme de discrimination et d'atteinte à la personnalité, élargie à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du CHUV.
- Mise en place d'une Charte institutionnelle du CHUV, intégrée au contrat de travail de chaque nouvelle collaboratrice et chaque nouveau collaborateur, édictant huit principes généraux, déclinés en comportements pratiques pour les soignantes et soignants, ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs ayant des fonctions de service.

OUTILS DIGITAUX

- Maintien dans le cadre de la pandémie, en collaboration avec le CEP, de l'offre de formations destinée à la prise en main des outils digitaux (animer des séances avec Webex par exemple) visant l'amélioration des compétences pour le développement du travail à distance des équipes.
- Adaptation du dispositif normatif lié au télétravail (par voie de règlement et directive technique) (début 2021).

CADRES, FORMATION, VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Adoption de mesures pour assurer la relève et développer la mobilité: publication des postes de cadres à repourvoir à l'interne pour une durée de cinq à dix jours et révision du processus d'octroi d'une dispense de mise au concours.
- Mise à disposition des services de l'administration d'un nouveau formulaire pour réaliser les entretiens annuels de suivi et de développement, intégrant un référentiel de compétences transversales à l'interne (au nombre de dix-sept, dont trois compétences socles communes à l'administration et cinq compétences managériales).
- Prestation de bilan de compétences disponible sur demande des collaborateurs ou des services.
- Structuration des parcours de formation pour les cadres dans un programme de développement des compétences managériales.
- Lancement de la prestation «Cadre, un métier pour moi?» pour le soutien à l'identification et la préparation de la relève des cadres opérationnels avec sept sessions réalisées depuis 2019.
- Lancement de la formation «Objectif Cadres», destinée aux nouvelles personnes cadres opérationnelles de l'administration avec vingt-six sessions réalisées, soit au total 331 personnes formées. Formation complétée par la mise à disposition de modules thématiques (formation présentielle ou e-learning) sur l'entretien annuel, la gestion des absences, le recrutement, les risques psychosociaux, la culture inclusive et le harcèlement sexuel.

- Réalisation d'ateliers sur mesure sur l'« entretien annuel de suivi et de développement » auprès de services demandeurs.

CONGÉ PATERNITÉ

- Décision du Conseil d'État (juin 2018) de prolonger le congé paternité de 5 jours à 10 jours en 2020, 15 jours en 2021 et 20 jours en 2022, puis adoption par le Grand Conseil de la modification la loi sur le personnel, prolongeant à 20 jours (y compris congé fédéral) le congé paternité dès le 1^{er} janvier 2021.

REPRÉSENTATION ÉGALITAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS TOUS LES MÉTIERS, SECTEURS ET NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

- Adoption par le Conseil d'État (2018) de mesures pour l'égalité:
 - › Cursus de formation pour les cadres: sensibilisation des cadres aux thématiques RH en lien avec les questions d'égalité.
 - › Présence d'au moins une femme cadre dans les comités de recrutement des fonctions dirigeantes et exposées.
 - › Annonce de tous les emplois à temps plein avec l'option de les occuper dès 80 %.
 - › Modification du règlement sur la formation continue pour donner trois jours de formations à toutes les collaboratrices et collaborateurs indépendamment de leur taux d'activité.
 - › Valorisation des années consacrées à l'éducation des enfants au moment de la fixation de salaire.
 - › Production du e-learning sur la culture inclusive pour les collaborateurs avec les personnes expertes au sein de l'administration et développement d'un second e-learning destiné aux cadres en 2021.
- Mise en œuvre au CHUV d'un programme de promotion de la carrière des femmes et création en 2021 de l'Association WICH (Women In Career's Health) qui a pour but de proposer des actions concrètes pour faire évoluer l'organisation du travail et les carrières féminines.

PLACES D'APPRENTISSAGE ET DE STAGES

- Création de 117 nouvelles places d'apprentissage au sein de l'administration à la fin 2021. Atteinte de la cible de 150 nouvelles places à disposition d'ici la rentrée scolaire 2022.
- Deux nouvelles filières de formation, mécatronicien ou mécatronicienne d'automobiles et gestionnaire en intendance, implémentées au sein de l'administration.
- Déploiement en 2020 et en 2021 d'une mesure de soutien pour les jeunes au sortir de leur formation professionnelle à l'État qui sont à la recherche d'un premier emploi, en leur donnant la possibilité d'être engagés au sein d'un service de l'administration cantonale ou du CHUV, en contrat à durée déterminée de six mois (possiblement

reconductible six mois de plus), à un taux de 100 % dont 10 % dévolus à la recherche d'un emploi.

- Mise en place de « junior teams » dans trois services, autour des filières d'employées et d'employés de commerce et de médiamaticiennes et de médiamaticiens.

3.4.

Accompagner la transition numérique de l'État.

Réalisations 2017–2022

- Adoption de la stratégie numérique qui vise à garantir l'action cohérente de l'État dans le contexte de la transition numérique et consacrant les trois principes forts de souveraineté, de sécurité et de solidarité (2018).
- Coordination de la mise en œuvre de la stratégie numérique par le service porteur avec le maintien de contacts réguliers avec les différents services de l'administration cantonale pour des échanges sur les enjeux de la transition numérique (dès 2020).
- Renforcement de la collaboration au sein de l'État fédéral (Confédération, cantons et communes) sur les dossiers numériques par la participation à différents groupes de travail et en initiant en 2019, avec le canton de Genève, la mise en place de la Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN). Le Canton de Vaud assure la présidence et le secrétariat en 2020 et 2021.
- Publication des fondements de la politique de la donnée du Canton de Vaud sous la forme de principes et de domaines d'action (2022).
- Lancement d'une étude sur le cloud souverain dans le but d'explorer la notion de territorialité du numérique (2022).
- Soutien à la numérisation de l'administration par une enquête menée sur les compétences numériques du personnel de l'administration dans le but de développer l'offre de formation (2021).
- Introduction et réflexion sur la thématique du numérique responsable (sobriété numérique) avec l'organisation d'un défi durabilité sur ce thème ainsi qu'une étude sur l'impact environnemental du parc informatique de l'administration (2021).
- Développement d'un partenariat avec le secteur privé et le secteur académique dans le domaine de l'identité numérique dans le cadre du développement du nouveau projet de loi fédérale sur l'eID (2021).
- Renforcement de la sensibilisation aux enjeux du numérique auprès de la population et des entreprises par diverses interventions (tables rondes), une campagne vidéo sur les risques en ligne ainsi qu'une participation aux Digital Days (dès 2020).
- Développement d'une stratégie de cybersécurité (dès 2021).
- Révision partielle en 2018 de la loi vaudoise sur la protection des

données, notamment pour renforcer le volet concernant l'usage de la vidéosurveillance.

- Réalisation du registre des fichiers des services l'État de Vaud.
- Développement de la formation en matière de protection des données à l'attention des collaboratrices et collaborateurs de l'État.

APPLICATIONS ET INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

- Développement et lancement d'une nouvelle application pour la gestion des autorisations de former des entreprises et les enquêtes réalisées par les commissaires professionnels.
- Développement et lancement d'une nouvelle application pour la gestion informatisée scolaire, déployée pour l'instant dans quatre établissements de la formation professionnelle.
- Développement et lancement d'une nouvelle prestation en ligne dans le portail sécurisé pour les admissions en école de métier et en école supérieure afin de simplifier les démarches des candidates et candidats.
- Développement et lancement d'une nouvelle prestation d'orientation et d'une application pour les conseillères et conseillers en orientation.
- Mise en place des contrôles techniques des véhicules assistés par une application informatique (VEA – Verkhers Experten App), offrant une mobilité et une flexibilité accrues et optimisant les flux d'information tout en limitant notamment l'utilisation des documents papiers; ce système permettra d'atteindre un haut degré de standardisation du travail des différents experts techniques en Suisse.
- Développement d'une nouvelle application informatique dédiée à l'Assurance perte de gain maladie (APGM) intégrant la possibilité de revendiquer les prestations en ligne, ce qui favorise un traitement plus rapide en faveur des chômeurs et chômeuses bénéficiaires; mise à disposition depuis le printemps 2021 d'une application fédérale permettant de revendiquer les indemnités en ligne. La Caisse cantonale de chômage a soutenu cette nouvelle possibilité plus rapide et accessible pour les assurés en permettant d'accéder à l'application fédérale directement depuis son site Internet.
- Développement du système d'information des ressources humaines. Le projet concerne la gestion de la paie, des données administratives, du libre-accès pour le personnel (déployé), un outil de gestion des recrutements; la gestion des présences et absences, des compétences et de la formation (en préparation).
- Gouvernance des données RH: développement d'un audit annuel des données du système d'information dont le but est d'en améliorer la qualité; initiation d'un groupe de travail autour de la gouvernance et de la gestion des données pour développer une formation en la matière et l'inscrire dans le parcours d'intégration des nouvelles personnes engagées; mise en place d'une formation sur la gouvernance des données pour les services.

3.5.

Poursuivre la simplification des processus administratifs et des formalités administratives; la modernisation des pratiques de l'administration; le réexamen de ses standards techniques.

Réalisations 2017–2022

- Développement de la cyberadministration par l'ouverture du portail sécurisé des prestations en ligne de l'État; adoption du cadre légal nécessaire (avec l'adoption de la loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurité des prestations en ligne de l'État [LCyber] et son règlement d'application et l'adaptation de la loi sur la procédure administrative).
- Lancement de la démarche permettant de concrétiser le principe «*once only*», dont l'objectif est de permettre aux personnes et entreprises qui le souhaitent de ne pas avoir à fournir à l'État des données dont un service de l'administration dispose déjà. Évaluation, dans le cadre posé par la protection des données personnelles et les contraintes liées à la sécurité des systèmes d'information, de la pertinence des informations demandées par l'administration et leur éventuelle redondance avec celles demandées par d'autres entités, ainsi que du potentiel de simplification qu'offrent la numérisation de l'administration et l'existence de registres centraux.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

- Refonte et modernisation complètes du site internet de l'État de Vaud www.vd.ch, ainsi que de *La Gazette*, média de la fonction publique. Poursuite du déploiement de la présence de l'État et de la communication institutionnelle sur les réseaux sociaux et le web. Pour le CHUV, poursuite de la stratégie de communication interne et externe (magazine *In Vivo*, sites internet, sites intranet, newsletter et journal interne); renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux – compte Instagram, Facebook, LinkedIn et Twitter. Développement d'une offre de contenu vidéo (questions à des experts, campagnes de prévention, etc.).

CYBERADMINISTRATION – SYSTÈMES D'INFORMATION – SIMPLIFICATIONS

Mise en ligne de 75 nouvelles prestations (2018: 5, 2019: 16, 2020: 24, 2021: 30), dont la prestation eDemenagement en phase pilote, notamment dans les domaines suivants:

- Parc automobile
 - › Refonte complète des pages internet et mise en ligne du catalogue des 100 prestations du Service des automobiles.
 - › Demande d'immatriculation lors d'un changement de véhicule (pour les voitures automobiles légères ou motocycles d'occasion); prestation accessible aux garagistes.

- › Demande de remplacement, en cas de perte ou de vol, du permis de conduire, du permis d'élève conducteur, du permis de conduire les bateaux et des permis de circulation ou de navigation.
- Emploi
 - › Mise en œuvre de plusieurs prestations dans le domaine de la gestion du chômage en collaboration avec les autres cantons et le SECO: RHT, préinscriptions au sein des ORP, travail.swiss notamment.
 - › Mise à disposition des employeurs d'un guichet unique pour le traitement de l'obligation d'annonce et d'un service de proximité pour assurer la gestion des emplois vacants et la sélection de personnel. Annonce rapide des postes vacants et réception des sélections de candidats ciblés dans les 48 h par les employeurs.
 - › Mise à disposition des employeurs d'un e-formulaire simplifié pour la demande RHT afin d'en accélérer le traitement (remplacé par celui du SECO en août 2021).
- Fiscalité

Conformément à la stratégie «Perspectives 2025», mise en œuvre de prestations permettant à l'administré de répondre à ses obligations fiscales sans déplacement physique ou démarche papier, notamment:

 - › E-délai, permettant aux contribuables ou à leur mandataire de demander un délai de dépôt de la déclaration d'impôt.
 - › E-planrecouvrement, permettant aux contribuables, en cas de difficulté financière momentanée, de demander un paiement échelonné d'une ou plusieurs factures.
 - › Prestation VaudTax, permettant aux contribuables de remplir leur déclaration d'impôt en ligne de manière facilitée.
 - › E-PJ permettant aux contribuables de répondre en ligne aux sollicitations de l'administration cantonale des impôts en cas de demande de pièces.
 - › Ouverture en 2022 du compte fiscal.
 - › Poursuite du rapprochement avec la population (campagne de sensibilisation des jeunes, opération TaxTruck, renouvellement du Groupe des utilisateurs, courriers et flyers de sensibilisation).
 - › Eco-Administration et réduction du papier.
- Achats
 - › Déploiement de la nouvelle organisation interne du secteur achats de l'État (2019). Mise en production de la nouvelle plateforme pour les achats (2022).
- Santé
 - › Création en 2018 de l'Association CARA par les cantons du Jura, de Fribourg, de Genève, du Valais et de Vaud pour répondre aux exigences de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, qui fixe l'exigence de la mise à disposition d'une plateforme numérique sécurisée pour les données médicales. Celle-ci a pour objectif de mettre à disposition du public et des professionnels de la santé un Dossier électronique du patient (DEP) et des modules complémentaires.

- › Lancement du DEP par mise à disposition d'un identifiant numérique vaudois, la VaudID-santé (2021). Avec cet outil, le Canton propose gratuitement à chaque citoyen un identifiant numérique spécifique pour accéder en toute sécurité à son dossier électronique. Faisant suite à la volonté populaire exprimée en votation fédérale, cet identifiant laisse aux mains de l'État la souveraineté des données collectées.
- Action sociale
 - › Remplacement en juin 2021 des outils informatiques permettant de gérer le revenu d'insertion (RI) et les avances/recouvrement de pensions alimentaires, après obtention des crédits nécessaires (1000 utilisateurs).
- Environnement
 - › Conduite d'un diagnostic interne et réalisation d'un programme d'optimisation administrative suite à la réunion des entités de la Direction générale de l'environnement sur le site de la Maison de l'environnement (certifié SMEO et Minergie P ECO) et du Centre Laboratoire Épalinges (CLE).
- Enseignement obligatoire
 - › Ouverture d'un portail pédagogique, plateforme dédiée à l'information et à la mise à disposition de matériel didactique destiné au corps enseignant: épreuves cantonales de référence et épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat; promotion, orientation et certification des élèves au bénéfice d'aménagements dans les modalités d'évaluation ou d'une adaptation des objectifs.
- Sécurité civile et militaire

Mise en ligne de trois cyberprestations:

 - › demandes de déplacement d'une obligation de servir (militaire ou protection civile);
 - › demandes d'un arrangement de paiement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir;
 - › demandes de remboursement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.
- Immobilier
 - › Lancement en 2021 d'un projet de modernisation du système d'information de la Direction générale immeubles et patrimoine performant, économique et conforme aux standards de l'administration.
 - › Développement et mise en ligne du nouvel outil SEEDviaSméO, permettant de labéliser de nouveaux quartiers, en partenariat avec l'Association suisse des quartiers durables. Cet outil vient compléter le label SméO, prévu pour des bâtiments.
 - › Standards: mise en ligne en 2021 de la version bêta des Directives administratives pour les constructions de l'État de Vaud qui ont pour but de récapituler et de normaliser les opérations administratives dans le domaine de la construction, la transformation ou la rénovation des bâtiments de l'État financées par le budget d'investissement ou par le budget de fonctionnement.

3.6.

Encourager la participation à la vie citoyenne et aux projets publics.

Réalisations 2017–2022

- Travaux d'élaboration et entrée en vigueur du décret de l'aide à la diversité des médias:
 - › Mise en œuvre en 2021 du soutien au journalisme de dépêches dans le canton de Vaud, premières aides à la formation des journalistes (prise en charge des frais d'écologie des journalistes stagiaires) ou encore activation de plans d'annonces d'intérêt public dans la presse locale et régionale.
 - › Lancement des premières études et réflexions sur un programme d'encouragement à la participation des jeunes à la vie citoyenne par le biais d'une plateforme numérique dédiée.
- Participation à l'organisation du concours CinéCivic, en collaboration avec les cantons de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Berne et Valais, récompensant des films et des affiches réalisés par des jeunes de 10 à 25 ans, dont les réalisations incitent les autres jeunes à voter. En six années d'existence, participation de plus de 1550 jeunes au concours CinéCivic, avec la réalisation de près de 185 films et de 570 affiches.
- Promotion du bénévolat dans le domaine du sport associatif. Lancement d'un programme de huit formations courtes et orientées sur les aspects pratiques des tâches et des impératifs notamment légaux à respecter, afin de soutenir les comités et les clubs dans le recrutement des 15 000 à 20 000 personnes nécessaires pour gérer et encadrer les clubs et manifestations, ce recrutement ayant été mis à mal par la pandémie. L'opération sera répétée.
- Ouverture de nouveaux canaux de diffusion sur les réseaux sociaux, dans l'idée de sensibiliser les plus de 18 ans aux thématiques publiques. Cette présence de l'État permet une veille de ces plateformes, qui recueillent de fréquentes questions des personnes inscrites et auxquelles on peut parfois apporter des réponses directes. Cela crée un lien direct entre la population présente sur ces réseaux et l'administration.
- Travaux d'études et mise en œuvre du nouveau site vd.ch (2018). Les maquettes du nouveau site, ainsi que l'accès à l'information (navigation) ont été testés auprès d'un groupe d'utilisatrices et d'utilisateurs volontaires. Tester ces outils auprès de différents groupes de citoyennes et de citoyens restera le mode opératoire pour apporter les futures améliorations du site officiel vd.ch.
- Organisation de séances d'information publiques pour répondre aux questions et inquiétudes des citoyennes et citoyens, afin notamment d'échanger sur des sujets touchant l'application de politiques publiques (par exemple les décharges.).

3.7.

Investissements publics : réaliser les engagements du Canton selon les crédits votés. Pour la législature 2017–2022, le Conseil d’État maintient son objectif en termes d’investissement. Les investissements bruts planifiés se montent à quelque 775 millions de francs en moyenne entre 2019 et 2022.

Réalisations 2017–2022

- Respect de l’objectif de planification budgétaire et financière. En effet, les budgets annuels bruts (investissements, prêts et garanties) ont totalisé 876 millions de francs en 2019, 773 millions en 2020, 817 millions en 2021 et 849 millions en 2022, soit une moyenne annuelle de 829 millions. En termes de planification annuelle quadriennale glissante, remise à jour lors de chaque présentation du projet de budget, les montants bruts annuels moyens planifiés pour les années N+2 à N+5 ont été compris entre 799 millions (plan 2022–2025) et 733 millions (plan 2023–2026).
- Il convient toutefois de mentionner qu’au niveau de la réalisation comptable, les divers aléas en lien avec l’avancement des projets (notamment les oppositions diverses et les recours des soumissionnaires au sujet des marchés publics) impliquent des dépenses moindres que prévu dans les budgets avec une moyenne annuelle aux comptes 2017–2020 de 571 millions, soit une réalisation d’environ 69 % des 829 millions susmentionnés.

VII. AUTRES RÉALISATIONS MARQUANTES

(HORS PROGRAMME DE LÉGISLATURE)

Sport

- Soutien financier à la construction d'infrastructures sportives d'importance au minimum régionale, celles qui faisaient le plus défaut sur le territoire cantonal: salles de sport triples, patinoires et piscines couvertes, infrastructures uniques. Adoption d'un premier crédit-cadre permettant de subventionner 18 objets pour un montant total de 7 millions de francs d'aides à fonds perdu et de 14 millions de prêts sans intérêt sur 25 ans. Par ailleurs soutien financier à la construction du centre aquatique de Malley (9 millions) et du stade de football de La Tuilière (5 millions).
- Promotion de la santé par le sport, par le biais du subventionnement de la construction d'infrastructures sportives en libre accès dans les communes (terrains multisports, pistes finlandaises, fitness urbains, etc.), l'ouverture des salles de sport communales avec organisation d'activités encadrées, l'ouverture de structures d'entraînement sans lien avec la compétition dans différents sports collectifs ainsi que le soutien aux clubs de sport pour personnes en situation de handicap. Près de 200 projets soutenus.
- Organisation de la Journée suisse de sport scolaire, avec la participation de 2200 élèves de toute la Suisse se sont réunis à Lausanne, entourés par plus de 350 accompagnantes et accompagnants et tout autant de bénévoles, en présence du président du Comité international olympique, M. Thomas Bach.

Santé

- Innovation en oncologie: poursuite des travaux visant à faire de Lausanne un centre de renommée internationale dans le domaine de l'oncologie, avec en particulier la création du Swiss Cancer Center Léman (2018) et la création du Centre d'immunologie humaine FBM-CHUV (2020).
- Remise du diplôme en pratique infirmière spécialisée (IPS) décerné par l'Université de Lausanne aux cinq premières personnes ayant terminé ce cursus, trois ans après l'adoption de la loi ouvrant la voie à ce profil professionnel inédit en Suisse. Les compétences des IPS leur permettent, en partenariat avec un médecin, d'établir des diagnostics, de prescrire des traitements et des médicaments ainsi que d'effectuer des actes médicaux. Domaine d'activité: principalement le secteur ambulatoire, auprès de personnes atteintes de maladies chroniques. Contribution à l'amélioration de l'offre en soins à la population (notamment en matière de santé communautaire) et à la continuité du suivi dans les situations de maladie chronique.
- Gouvernance du CHUV: adoption par le Grand Conseil d'un contre-projet à une initiative parlementaire qui voulait faire du CHUV un établissement autonome de droit public (2021). Le contre-projet prévoit l'instauration d'un Conseil stratégique du CHUV et vise à élargir le rôle du Grand Conseil dans la gestion des investissements du CHUV: sa Commission des finances se prononcera une fois par législature sur le programme pluriannuel des investissements de 1 à 8 million de francs, puis une fois par année sur l'engagement des investissements concernés.

Formation

- Concept cantonal 360°
 - › Avec l'objectif d'une meilleure prise en compte de la diversité des besoins des élèves et afin de permettre à chaque enfant de réaliser pleinement son potentiel, développement d'un Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire. Le Concept 360° renforce des pratiques pédagogiques universelles, un repérage précoce des élèves et de la prévention en milieu scolaire, un soutien aux familles par les directions, qui ont notamment un accès direct au Soutien à la parentalité, prestation plus souple qu'un signalement au service en charge de la protection de l'enfance (conseil et guidance des parents par les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire), un soutien auprès des enseignantes et enseignants avec la mise en place de la consultation collaborative et des prestations indirectes. Le Concept 360° renforce aussi des collaborations entre professionnelles et professionnels et avec les familles et la coordination de prestations, notamment celles destinées aux élèves à besoins spécifiques.
 - › Mise en place d'un suivi de l'élaboration des concepts d'établissement et des outils pour les directions d'établissement (2019).
 - › Mise en place d'un bilan élargi 360°, par le biais d'un formulaire qui coordonne et priorise les actions des différents professionnels; document obligatoire dès que plusieurs interventions spécifiques sont prévues pour une ou un élève.
 - › Collaboration avec la direction en charge de l'enfance et de la jeunesse, qui a mis en place un Pôle éducatif en milieu scolaire (PEMS) dans chaque région scolaire permettant l'intervention d'éducatrices ou d'éducateurs socioéducatifs en milieu scolaire (ESS) dans chaque établissement.
 - › Diffusion d'un guide pour différencier, aménager et adapter, afin de compléter le Concept 360° avec des pistes pratiques et des recommandations destinées aux enseignantes et enseignants.
- Enfance et jeunesse
 - › Mise en œuvre de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et d'une culture des droits de l'enfant. Adoption de lignes directrices, dont les objectifs généraux sont de favoriser, pour les enfants et les jeunes, l'équité des chances, leur développement harmonieux, une protection adéquate et leur implication dans la vie en société. Mise sur pied d'une commission composée de représentants des services et des partenaires de l'État, qui œuvrent dans le canton en faveur des enfants et des jeunes.
 - › Transformation du service en charge de la protection de la jeunesse avec renforcement des missions de prévention et de participation, venant compléter la mission de protection des enfants. Renforcement du dialogue interne avec les Directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire dans la mise en œuvre du

Concept 360°, mais aussi avec les autres acteurs de la protection de l'enfant que sont les juges, les avocats ou encore les médecins. Coordination des politiques de l'État dans le respect systématique du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures internes de l'administration.

INTERCANTONALITÉ ET FÉDÉRALISME

- Organisation de la 5^e Conférence nationale sur le fédéralisme à Montreux (2017), sur mandat de la Conférence des gouvernements cantonaux et des autorités fédérales. Près de quatre cents acteurs politiques, administratifs, académiques ou économiques du pays, ainsi que des observateurs étrangers réunis lors de cet événement trisannuel, témoignant de la vivacité du fédéralisme.

FINANCES

- Notation financière «AAA, perspective stable» pour l'État de Vaud, chaque année de la législature, par l'agence S&P Global Ratings, confirmant la solidité financière du Canton. L'agence relève «une très bonne gestion financière du canton, un cadre institutionnel extrêmement prévisible et favorable, et une économie locale riche et diversifiée». Dans la communication S&P de novembre 2021, la perspective stable «reflète notre anticipation que Vaud maintiendra des performances budgétaires adéquates et un très faible niveau d'endettement, malgré les pressions découlant de la pandémie».

